

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE FERHAT ABBAS-SETIF

UFAS (ALGERIE)

MEMOIRE

Présenté à l'Institut d'architecture et des sciences de la terre

Pour l'obtention du diplôme de

MAGISTER EN ARCHITECTURE

Option : HABITAT

Présenté par ALOUI AMINA

Sous la Direction de Dr A. DJEMILI

THEME

L'ENFANT ET SES PRATIQUES DE L'ESPACE URBAIN ALGERIEN

« CAS D'ETUDE A SETIF »

Résumé :

La ville moderne, une création artificielle de l'homme aux proportions souvent gigantesques a pour finalité reconnue d'offrir à ses habitants et à ses usagers les conditions matérielles et sociales d'un bien-être en principe supérieur à celui des époques passées. Là est l'idée même de progrès mais le progrès est quelque chose de plus qu'une simple croissance quantitative.

Depuis plus de quatre décennies, nous assistons en Algérie à une croissance urbaine extrêmement rapide. Quels que soient les ressorts de cette croissance (mue dans un premier temps par des besoins réels mais aujourd'hui générée essentiellement par l'appât du gain), elle ne répond pas à une philosophie de vie sociale clairement explicitée. En termes plus directs, elle produit du désordre, un désordre qui ignore les finalités humaines de l'acte de bâtir.

Ce travail se propose d'apprécier certains des fruits de la croissance urbaine en Algérie en les analysant à la lumière des besoins de cette tranche de la population qui est la plus vulnérable et faible et, dans le même temps, considérée comme éminemment « précieuse » : les enfants. Le travail s'articule autour de trois grands axes : 1) un effort d'approche théorique qui, tout en tentant de dégager ce qu'il y'a de permanent dans « l'être » et les besoins de l'enfant, les restitue tels qu'ils se déploient dans des contextes sociaux et spatiaux en évolution. 2) Toujours à la lumière des besoins de l'enfant, l'analyse du processus de production du cadre bâti des observations, des portant sur portions d'espace dans la ville de Sétif et la mesure dans laquelle ils répondent aux besoins des enfants.

Par ailleurs, un des instruments d'analyse que nous avons utilisés est la comparaison avec ce qui se fait ailleurs en matière d'urbanisme répondant aux besoins des enfants.

Il se dégage de cette modeste enquête qu'un besoin primordial de l'enfant, à savoir la protection de son intégrité physique, sa sécurité, est mal pris en charge aussi bien dans le dessin de l'urbain que dans sa réalisation, ce qui laisse très peu de champ à la satisfaction des autres besoins.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier infiniment l'encadreur de ce mémoire, Docteur Djemili Abderrezak., pour m'avoir fait confiance et m'avoir guidée, conseillée et encouragée tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Mes remerciements vont particulièrement à mon Papa, c'est lui qui m'a appris et m'apprend toujours à regarder le monde avec un œil critique et une âme artistique.

Je remercie également tous les enseignants de l'institut d'architecture de Sétif, je pense spécialement à M. Derouaze, M. Zeghouane, M.Khemmal, M.Chouadra M.Guessas , pour les enseignements qu'ils m'ont apportés et qui me marqueront toute ma vie.

Je remercie mon frère Iskander, qui a été tout au long disponible pour prendre toutes les photos de ce mémoire et mademoiselle Aloui Soraya pour l'aide précieuse avec la traduction en langue arabe.

Dédicaces

Je tenais à dédier ce travail aux personnes qui me sont le plus chères, il est coutume de commencer par les parents et il ne peut être autrement, c'est grâce à eux que tout commence et grâce à eux que tout est possible. A ma Maman et à mon Papa, certainement les meilleurs parents qui soient !

A mes beaux-parents, qui croient en moi, tonton Mohamed, qui n'a cessé de m'encourager

A mon adorable sœur Selma, mon chère beau-frère Chakib et mon magnifique frère Iskander.

A la mémoire de ma tendre belle-sœur Karima, paix à son âme.

A mes copines Semoune et Amel, avec qui j'ai partagé tant de galères !

Et le meilleur pour la fin, aux deux amours de ma vie :

Mon cher et tendre époux Karim, qui me soutient dans tout ce que j'entreprends, et me pousse tous les jours à aller plus loin.

Et ma spéciale dédicace va à ma douce princesse, qui m'a donné du fil à retordre durant mon travail, ma fille de 14mois ; Yanelle.

Table des matières

Partie Introductive	1
Introduction	2
Problématique:	6
Hypothèse de travail :.....	8
Objectifs de recherche :.....	9
Méthodologie	10
Contraintes	12
PARTIE A: Apports théoriques.....	13
L’Enfant dans son environnement.....	13
Chapitre I : L’Enfant.....	14
Introduction	15
I.1 Spécificités de l’enfant	16
I.2 Les besoins de l’enfant :.....	17
I.2.1 Le jeu.....	17
I.2.2 .Les théories du jeu :	18
I.2.3 Espace de jeux	21
I.2.4 Aires de jeux :	22
I.2.5 Autres besoins :	25
I.3 L’enfant algérien :	27
I.3.1 Les jeux des enfants algériens :.....	28
Conclusion.....	29
Chapitre II : L’Espace urbain et l’enfant.....	30
Introduction	31
II.1.1 Rappel historique.....	32

II.1	Le comportement des enfants en milieu urbain	35
II.1.1	Vision	36
II.1.2	Audition.....	36
II.1.3	Synthèse sensorielle	36
II.1.4	La satisfaction des besoins	37
II.1.5	La faculté cognitive.....	37
II.1.6	Fausses images	38
II.1.7	L'influence de l'environnement.....	38
II.1.8	Panurgisme	38
II.2	L'enfant et le concept "espace"	39
II.3	Le rôle de la ville dans le développement et l'éducation de l'enfant.	41
II.4	Discontinuités spatioculturelles dans l'espace urbain.....	43
II.5	Les risques encourus en milieu urbain par les enfants	46
II.6	La signalisation routière :	50
II.6.1	Marquage routier	52
II.6.2	Feux de signalisation.....	52
II.6.3	Typologie selon la nature	53
II.7	L'urbain algérien :	56
	Conclusion :	60
Chapitre III	Données quantitatives démographiques et sociales.....	61
	Introduction	62
III.1	Données démographiques générales de l'Algérie.....	63
III.1.1	Données démographiques générales de Sétif :	65
III.2	L'enfant et la voiture :	67
	Conclusion :	72
Chapitre IV	: Expériences étrangères.....	73

Introduction	74
IV.1 Les lois et les normes urbaines au Maroc :	75
IV.2 Normes suisses sur les voies de circulation piétonnes :	81
IV.3 Les aires de jeux en France :	85
IV.3.1 Aires de jeux, lois algériennes et lois étrangères	91
IV.4 Les initiatives étrangères	92
IV.4.1 Le trottoir traversant	92
Conclusion :	94
PARTIE B : Exemples pratiques	95
Chapitre V : Étude et analyse d'un cas pratique à Sétif.....	96
V.1 Le champ d'investigation :	97
V.1.1 Argumentation du choix du site d'intervention:	100
V.1.2 Les étapes à suivre pour le côté pratique :	100
V.2 L'individuel colonial : <i>Cheminots</i>	104
V.2.1 Histoire du quartier :	104
V.2.2 Relevé d'état des lieux du quartier :	105
V.2.3 Le trajet (maison – école).....	106
V.2.4 Obstacles rencontrés au cours du trajet	107
V.2.5 Proximité immédiate du domicile:	111
V.3 L'individuel populaire : <i>Cité Yahiaoui et ruisseau d'or (Tandja)</i>	116
V.3.1 Relevé d'état du lieu du quartier :	118
V.3.2 Obstacles urbains :	121
V.4 Le collectif.....	129
V.4.1 Relevé d'état des lieux :	130
V.4.3 Obstacles :	132
V.4.4 Jouer dans le quartier :	135

V.5	Sortie d'école :	141
Chapitre VI	: Les failles dans le processus de la production du cadre bâti.....	147
	Introduction	148
VI.1	Les instruments d'urbanisme	150
VI.1.1	Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU).....	150
VI.1.2	Le plan d'occupation des sols	151
VI.2	Législations algérienne :.....	156
VI.3	Étude du processus de la production du cadre bâti	157
	Conclusion :.....	161
	Recommandations	162
	Conclusion générale	166

Liste des tableaux

Tableau 1 Evolution de la structure du jeu en fonction de l'âge	21
Tableau 2: Besoins des enfants (source : CODEJ).....	26
Tableau 3 Données démographiques générales sur l'Algérie (source ONU).....	64
Tableau 4 Classement des wilayas selon le nombre d'accidents (source CNPSR)	67
Tableau 5 Répartition des accidents par catégories (source CNPSR).....	68
Tableau 6 Répartition des accidents par âges (source CNPSR).....	69
Tableau 7 Les équipements traités dans la grille marocaine (source manuel normes maroc) .	75
Tableau 8 Critères d'insertion des équipements (source manuel normes maroc)	77
Tableau 9 Critères de l'école primaire (source manuel normes Maroc).....	78
Tableau 10 Critère des terrains de sport (source manuel normes Maroc).....	79
Tableau 11 Critère des jardins publics (source manuel normes Maroc).....	80
Tableau 12 Largeur des trottoirs selon la vitesse automobile(source Equiterre)	82
Tableau 13 Trajets maisons écoles à Cheminots (source auteur).....	106
Tableau 14 Durée et distance moyenne vers le jardin bouaroua (source auteur).....	126
Tableau 15: Récapitulatif des obstacles du trajet (source auteur).....	144
Tableau 16 récapitulatif des dangers du quartier (source auteur=	145

Liste des figures

Figure 1 Intégration spatio-culturelle de l'enfant dans l'espace urbain (source Dimitri Germanos)	45
Figure 2 Fingerpost (Source: Wikipédia).....	50
Figure 3 Pyramide des âges Algérie (source ONU 1996).....	63
Figure 4 Structure des âges de la population de Sétif (Source Wikipédia).....	65
Figure 5 Proportion de la population de moins de 9 ans (source: auteur).....	66
Figure 6 Classement des wilayas selon le nombre d'accidents (source CNPSR).....	68
Figure 7 Causes des accidents en milieu urbain (source CNPSR).....	70
Figure 8 Causes des accidents par catégories(source CNPSR).....	70
Figure 9 Rapport voiture enfants (source Auteur)	71
Figure 10 Exemple de trottoir suisse (Equiterre)	84
Figure 11 Exemple d'aire de jeu dans la ville de Nîmes (auteur inconnu)	85
Figure 12 Exemple d'aires de jeu de la ville de Nîmes (Auteur inconnu).....	85
Figure 13 Exemple d'aires de jeux dans la ville de Nanterre	86
Figure 14 Différences entre trottoir traversant, passage piéton et passage piéton en plateau (source institut Belge pour la sécurité routière)	93
Figure 15: L'individuel colonial	99
Figure 16: Le collectif	99
Figure 17 L'individuel populaire	99
Figure 18 Les espaces fréquentés par l'enfant scolarisé (source auteur).....	101
Figure 19 Le trajet maison école (source auteur).....	102
Figure 20 Emplacement des enfants dans la journée cité cheminots (image google earth)...	105
Figure 21 Exemple d'obstacles temporaires aux cheminots (source auteur).....	108
Figure 22 Idem figure 21.....	108

Figure 23 Exemple obstacles temporaires aux cheminots (source auteur)	109
Figure 24 Idem figure 23.....	109
Figure 25 Exemple obstacles constants, cheminots (source auteur)	110
Figure 26 Idem figure 25.....	111
Figure 27 Proximité immédiate d'un domicile, cheminots (source auteur).....	112
Figure 28 Enfants dans leur quartier (source auteur)	112
Figure 29 Filles jouant à proximité de leur domicile (source auteur)	113
Figure 30 Enfant jouant dans le quartier (source auteur).....	114
Figure 31 Emplacement des enfant en période de vacances (image google earth).....	115
Figure 32 Ecole quartier Yahiaoui (image google earth).....	118
Figure 33 trajet maison école, cité Yahiaoui (source auteur).....	119
Figure 34 Exemple obstacles urbains, yahiaoui (source auteur)	121
Figure 35 Exemple obstacles urbains, Yahiaoui (source auteur)	122
Figure 36 Exemple appropriation de la voie piétonne (source auteur)	123
Figure 37 Idem figure 36.....	123
Figure 38 Exemple détérioration de la voie publique, Yahiaoui (source auteur)	124
Figure 39 Exemples de dangers, yahiaoui (source auteur).....	124
Figure 40 Exemple détérioration de la voie piétonne, Yahiaoui (source auteur).....	125
Figure 41 Emplacement enfant période des vacances, Yahiaoui (image google earth).....	126
Figure 42 Exemple de la circulation automobile, Yahiaoui (source auteur).....	127
Figure 43 Exemple de la circulation automobile, Yahiaoui (source auteur).....	127
Figure 44 Exemple détérioration trottoir, Yhaiaoui (source auteur).....	128
Figure 45 Ecoles, quartiers collectifs (source auteur)	130
Figure 46 Trajet maison école, collectif (source auteur).....	131
Figure 47: Enfant jouant entre le domicile et l'école (source auteur).....	132
Figure 48 Carrefour face école Cheikh Abdou (image google earth)	133

Figure 49 Circulation dans le boulevard, (source auteur)	133
Figure 50 Idem figure 49.....	134
Figure 51 Exemple dangers, collectif (source auteur).....	135
Figure 52 Exemple dangers dans le quartier, collectif (source auteur)	136
Figure 53 Idem photo 52	136
Figure 54 Etat des aires de jeu pour enfant, collectif (source auteur).....	137
Figure 55 Idem figure 54.....	137
Figure 56 Dangers dans le quartier, collectif (source auteur)	138
Figure 57 Enfant jouant dans des ordures, collectif (source auteur).....	138
Figure 58 Enfant jouant au milieu des automobiles (source auteur).....	139
Figure 59 Enfant jouant au milieu des automobiles et ordures (source auteur).....	139
Figure 60 Surfaces accueil écoles primaire, France (source réglementation france).....	141
Figure 61 Accueil école Ben Maiza (source auteur)	142
Figure 62 Accueil école Lamouchi (source auteur)	142
Figure 63 Sortie d'école, cheminots (source auteur)	143
Figure 64 Idem figure 63.....	143

Partie Introductive

Introduction

Problématique:

Hypothèses de travail

Objectifs de recherche

Méthodologie

Contraintes

Introduction

Un enfant est un être petit, fragile et innocent que la nature confie à la société afin qu'elle l'entoure de ses soins alors qu'une ville est un objet artificiel de proportions souvent gigantesques qui naît de l'activité incessante que déploient les hommes dans leur quête de puissance matérielle. Obéissant aux grandes tendances mondiales, la population urbaine de l'Algérie est passée de 25% en 1962 à près de 80% en 2010. On peut dire, au risque de tomber dans l'image simpliste, que les enfants algériens ont été transplantés d'un cadre de vie –la campagne, le village traditionnel- marqué par les vastes espaces, la proximité avec la nature et la présence sévère mais toujours attentive de la communauté traditionnelle à un univers où, au mieux, chez les décideurs officiels, ils ne sont que chiffres exprimant des besoins standards: écoles, crèches et structures de soins. Encore faut-il dire que ces besoins sont toujours incorrectement et insuffisamment satisfaits. Qu'en est-il alors des autres besoins, moins tangibles mais tout aussi essentiels, de nos petites filles et de nos petits garçons dans cet univers massif, en grande partie nouveau que sont les agglomérations urbaines algériennes ?

Poser cette question est adresser le sens même, la finalité humaine de l'acte de bâtir nos villes, car si ces agglomérations qui dévorent nos paysages n'offrent pas aux gens qui y vivent les conditions d'une vie digne et décente, à quoi peuvent-elles bien servir ? Cette question brute, élémentaire peut-on dire, peut faire sourire un esprit accoutumé à l'idée que l'urbanisme est une discipline essentiellement technique dont la fonction principale est de donner forme maîtrisable à une croissance urbaine conçue comme incontournable.

Le concept de ville est toujours un terme mal défini, il n'existe pas de définition du terme ville dans les traités de géographie urbaine. On continue souvent à se référer à une obsolète définition, qui dit qu'une ville est une agglomération de 2000 habitants regroupés sur un espace limité. L'architecte Françoise Choay¹, a donné à la ville la définition qui suit : « Étymologiquement, le mot français « ville » vient du latin villa, désignant un établissement rural autarcique qui a souvent constitué le noyau des cités médiévales. Cette étymologie souligne l'appartenance de la ville européenne préindustrielle à la campagne. Dans le langage

¹ Alain DOUANGMANIVANH ; Une définition de la ville ; www.aroots.org ,

commun aujourd'hui une ville continue de désigner le lieu ou le support statique d'une triple communication engageant l'échange des biens, d'informations et d'affects. Elle demeure conçue comme indissociable de ce que les romains appelaient *urbs* (territoire physique de la ville) et *civitas* (communauté de citoyens qui l'habitent) ou encore comme appartenance réciproque d'une entité spatiale discrète et fixe d'une population. »

Ce que nous apprend cette définition, c'est que la ville n'est pas seulement un ensemble urbain, mais la ville est d'abord et avant tout « les personnes qui l'habitent ».

Dans ce mémoire, nous nous intéresserons aux personnes qui habitent la ville, et plus particulièrement à une catégorie considérée comme l'avenir d'une nation ; la catégorie qui a le plus besoin d'attention étant celle qui est la plus vulnérable, parce qu'elle ne peut ni réclamer ni décider pour elle-même, cette catégorie est : les enfants.

Ce que nous ne pouvons nier c'est que l'opposition entre la ville et l'enfant a toujours subsisté dans l'inconscient des gens, parce que la ville étant associée au danger, à la tentation et à l'hostilité, et que l'enfant quant à lui l'est à la nature, et à l'innocence. Cette opposition doit-elle continuer alors qu'une réalité toujours croissante que l'on ne peut ignorer, est que la ville est l'environnement naturel d'un nombre toujours croissant d'enfants ?

L'Algérie n'échappe pas à cette réalité, 80% de la population algérienne est urbaine, d'après le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Yazid Zerhouni qui avait déclaré en juin 2008 en commentant les résultats préliminaires du 5ème recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) : « Nous avons plus de 70% de la population qui réside dans les agglomérations chefs-lieux de wilaya , de daïra ou de commune et 16% dans les agglomérations secondaires, ce qui signifie que plus de 80% de la population algérienne vit dans les centres urbains », ceci veut dire que presque 28 millions d'algériens vivent en milieu urbain, dont presque 9 millions d'enfants entre 0 et 14ans.

Ce mémoire va s'intéresser aux 9 millions d'enfants qui vivent dans les villes algériennes.

Quelle vie offrent nos villes à nos enfants ? Leur offrent-elles un environnement assez sain et équilibré pour qu'ils puissent grandir et s'épanouir, et plus important encore, leur offrent elles un environnement assez sûr?

Les accidents de la circulation, sont certainement le premier danger qui guette les enfants piétons en milieu urbain, cependant le souci du manque d'espaces qui devraient leur être réservés est tout aussi alarmant. Les enfants sont marginalisés de la société, et ceci se reflète sur l'aménagement urbain de nos villes, ils ne sont pas pris en considération, ou du moins très peu dans la conception de la ville, s'il existe vraiment une conception de la ville algérienne. La spéculation foncière a fait que les espaces, en milieu urbain, soient très convoités pour un souci de gain au détriment de l'épanouissement des enfants.

Dans la ville, l'espace public a subi un rétrécissement physique et symbolique au profit d'une répartition des usages de plus en plus fragmentée. Ce qui se répercute sur les enfants des quartiers, qui ne trouvent pas d'espaces accueillants, conçus spécialement pour eux, et se cantonnent à la sphère privée, ou alors s'approprient des lieux non adaptés les conduisant à être perçus par les adultes comme porteurs de nuisances. Ce qui manque c'est de grands espaces, pour multiplier les possibilités d'action, quand ses possibilités d'action sont restreintes, les enfants vont s'en inventer d'autres, qui ne seront pas nécessairement sûrs, parce que l'activité n'aurait pas été pensée au préalable. Ceci limite la capacité d'action de l'enfant, ça limite son interaction avec son environnement, et fera que l'enfant se tourne vers des domaines où il ne va pas agir, comme la télévision, et les jeux vidéo, non pas qu'il faille les exclure mais ils ne doivent pas être les activités exclusives de l'enfant. La ville en limitant le champ d'action des enfants, limite leur capacité à penser les choses, il y a une grande corrélation entre les deux.

La ville est l'environnement le lieu de vie de beaucoup d'enfant, ceci est une réalité indéniable, et si on mettait de côté à toutes les idées reçues, sur l'opposition entre l'enfant et la ville, la ville pourrait être un atout considérable pour l'épanouissement de l'enfant, parce que c'est un lieu qui lui propose une multitude d'activités, liés au fait que les personnes sont nombreuses au même endroit. La ville est un lieu extrêmement riche en stimulation, mais pour que ces stimulations puissent bénéficier à l'enfant il faut les lui rendre accessibles. La ville peut être un univers très sollicitant et très riche pour l'enfant, les avantages en ville, c'est le nombre plus important d'enfants, les activités culturelles qu'ils ont à leur disposition, avoir accès à une multitude de choses, visuelles, à énormément de questions qui peuvent être très stimulantes. La ville peut être un univers très sollicitant et très riche pour l'enfant, les avantages en ville, c'est le nombre plus important d'enfants, les activités culturelles qu'ils ont

à leur disposition, avoir accès à une multitude de choses, visuelles, à énormément de questions qui peuvent être très stimulantes.

La ville peut-elle répondre aux besoins de l'enfant ? Des besoins qui se situent à trois niveaux ; premièrement au niveau moteur, au niveau du corps, pouvoir agir pouvoir toucher les choses pouvoir arracher de l'herbe, pousser un arbre, les enfants aiment être dans l'action, l'action qui va générer la pensée, générer l'organisation et la construction mentale. Le deuxième niveau c'est les déplacements, les enfants ont besoin de grands espaces, pour pouvoir courir se mouvoir. Le troisième niveau est le besoin de créer des liens avec d'autres enfants, des espaces adéquats pour les enfants vont générer la capacité de socialisation des enfants, en créant des règles de jeu entre eux.

Des études ont démontré que l'organisation spatiale des enfants est en avance à la campagne qu'à la ville, par le fait que les enfants avaient une plus grande mobilité à la campagne, non pas que la ville soit un univers inadéquat aux enfants, au contraire c'est un lieu qui devrait stimuler leur imaginaire, mais au jour d'aujourd'hui faut reconnaître que ça reste un univers restrictif. L'enfant découvre explore, il faut donc lui proposer un environnement urbain riche diversifié, en terme de besoins spécifiques, ce sont des espaces sécurisés, que les parents puissent tolérer, limiter les risques de tel sorte qu'ils puissent explorer ces espaces en sécurité, et finalement leur offrir des espaces spécifiques, qui sont nécessaires, travailler sur les écoles, les espaces de jeu.

Notre problème c'est notre représentation de l'enfant, il faut une représentation qui lui fasse plus confiance, et qui fasse confiance à ses potentialités, le voir comme un être en devenir qui a déjà des possibilités importantes, et donc lui fournir des occasions de grandir, de s'épanouir et de devenir un adulte sain mentalement et physiquement.

Que ce soit un avantage ou un inconvénient, c'est dans la ville que des millions d'enfants vivent, c'est alors là qu'on doit trouver des solutions, pour qu'ils vivent bien.

Problématique:

Intéressons nous maintenant à la vie quotidienne d'un enfant, et plus précisément à celle d'un écolier, parce que l'écolier malgré les appréhensions des parents se trouvera obligé de côtoyer la ville et nous trouverons que son contact à la ville se fait essentiellement lors du parcours qu'il effectue entre son école et la maison.

Ce parcours, étant généralement le premier contact que l'enfant a avec un environnement extérieur, qui lui était auparavant inconnu. Commence alors une phase de découverte, de nouveaux jeux, de socialisation et d'indépendance.

Cette étude traitera de l'espace réservé à l'enfant dans la ville algérienne, l'espace pas uniquement dans sa dimension géométrique, mais dans son sens de possibilités, de liberté et de possession...

L'espace traité, sera celui pratiqué par l'enfant dans sa vie quotidienne, espace dans lequel l'enfant passe le plus clair de son temps, espace d'apprentissage, lieu dans lequel l'enfant développe son intelligence, et sa sociabilité. Nous étudierons les espaces dans la ville qui sont réservés, ou « étudiés » pour les enfants, les espaces pratiqués par l'enfant dans sa vie quotidienne, en commençant par son quartier, lieu généralement où s'exerce les premiers jeux, dès le plus jeune âge. Les enfants jouent ils seulement dans des parkings ? Où ils seront certainement considérés comme source de nuisance de la part des adultes, ou alors des lieux leur sont exclusivement réservés ? Si oui sont-ils adaptés ou ne sont-ils finalement que des parcelles d'espaces résiduels qui seront indéniablement laissés à l'abandon ?

Nous étudierons ensuite le parcours entre la maison et l'école, ce parcours, étant généralement le premier contact que l'enfant a avec un environnement extérieur, qui lui était auparavant inconnu. Commence alors une phase de découverte, de nouveaux jeux, de socialisation et d'indépendance. Étudier ce parcours sera le moyen d'estimer en premier lieu la mobilité de l'enfant, est-il en sécurité lorsqu'il effectue ce trajet hebdomadaire ?

Pour choisir nos espaces d'intervention, nous nous sommes basés sur la diversité, pour élargir notre champ d'action. Le premier objectif de ce travail est de saisir s'il existe une adéquation

entre l'espace qu'on propose aux enfants, l'environnement construit, sa morphologie et sa forme, d'une part et son usage d'autre part.

Nous tenterons de mesurer, à l'échelle d'un espace résidentiel certains éléments spatiaux ; l'aménagement du territoire en général et les rues en particulier par rapport aux besoins spécifiques de l'enfant, l'intégration de ce jeune usager de la ville et la prise en considération de ses besoins dans l'aménagement des espaces du quotidien.

Pour résumer, nous allons regarder la ville avec des yeux d'enfants, et l'étudier avec des yeux d'experts, notre objectif sera de déterminer si la ville algérienne est faite pour accueillir les enfants, et si non, pourquoi ne l'est-elle pas ? A quel niveau se situe le problème ? Et comment faire pour qu'elle le devienne ?

Hypothèse de travail :

Afin de mener à bien notre travail, nous avons essayé de nous poser les bonnes questions afin de pouvoir y répondre adéquatement, et finalement arriver à nos objectifs. Nous avons donc commencé par :

Constater :

- En milieu urbain quelle est la place (réelle et symbolique) accordée aux espaces voués à la mobilité de l'enfant ? Au niveau de ses déplacements quotidiens, l'enfant subit-il, s'adapte-il malgré lui, ou s'approprie-t-il positivement cet environnement construit proposé? Y a-t-il toujours une adéquation satisfaisante entre l'espace en question et son usage ?

Comprendre :

- Si cela est vérifié, de quelles manières l'espace urbain et son environnement construit entretiennent et encouragent un déséquilibre et une inégalité dans les usages?

Agir :

- Comment améliorer la situation pour rendre la ville plus accessible et appropriée à tous, moins contraignante pour les enfants? Dans la perspective de pérenniser ces intégrations, quels sont les outils de gestion urbaine à envisager ?

Objectifs de recherche :

L'enfant en Algérie, comme nous ne cesserons pas de répéter, est délaissé par sa ville, par les bâtisseurs, par les décideurs, mais plus grave encore il est délaissé par les penseurs et les chercheurs aussi. Dure a été notre tâche de trouver parmi les mémoires de fin d'études, parmi les livres ou les thèses de doctorats, quelques-uns qui traitent de ce sujet.

Donc l'objectif premier de ce mémoire, est d'ouvrir la voie vers une nouvelle pensée positive envers l'enfant et sa place dans la société et dans la ville. Ce n'est pas une mission facile, d'autant plus que nous avons trouvé beaucoup de difficultés pour mener à bien notre recherche. Nous ne nous étalerons pas sur le problème qui subsiste encore dans notre pays et qui concerne le partage de données et de diffusion d'informations qui sont cruciales à la recherche.

Ce mémoire n'a pas la prétention de pouvoir améliorer les choses pour l'enfant du jour au lendemain, il est là, et nous espérons qu'il pourra avoir une influence positive sur celui ou celle qui le lira, et nous espérons surtout que le travail sera continué, et complété par de futures recherches.

Tout au long de ce mémoire nous nous sommes posés des questions, des questions qui nous aideront à mieux cerner les aspects de ce thème de l'enfant urbain.

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ➤ QUI ? | L'ENFANT |
| ➤ OÙ ? | DANS SA VILLE |
| ➤ COMMENT ? | EXEMPLE A SETIF |
| ➤ POURQUOI ? | TROUVER, LA OU LES FAILLES |
| ➤ C'EST COMMENT AILLEURS ? | EXEMPLES ÉTRANGERS |
| ➤ QUOI FAIRE ? | RECOMMANDATIONS |

Méthodologie

Notre étude se situe sur une réalité matérielle d'un côté, qui est l'espace urbain, et une réalité complexe individuelle et sociale, la pratique de cet espace.

Ces deux dimensions nécessitent une approche d'analyse qualitative du rapport de l'enfant à l'espace, nous essayerons d'intégrer le vécu de l'enfant et de considérer ces espaces vécus comme explicatifs dans l'analyse.

Afin d'intégrer la complexité des rapports que l'enfant entretient avec et dans l'espace, nous suivons les apports d'une approche psychosociale de l'espace.

Pour mettre en lumière notre questionnement, une étude de cas est proposée dans une unité de voisinage de la ville de Sétif. C'est à l'échelle des espaces résidentiels et au niveau du trajet quotidien « maison-école », essentiellement, que l'attention est portée.

Il s'agira, de prendre avec précaution les quelques conclusions découlant de cette réflexion. Nous allons aboutir sur une certaine interprétation de la réalité parmi d'autres possibles. Dans ce sens, nous préférons lors de ce travail nous contenter d'ouvrir un questionnement plutôt que d'imposer des réponses achevées. Après ce chapitre introductif et avant de proposer une conclusion, l'argumentation est structurée en deux grandes parties:

LES APPORTS THEORIQUES

De manière théorique, cette première partie portera essentiellement sur l'adéquation ou non entre l'espace urbain ou la rue tel que l'urbanisme actuel nous l'impose et sa pratique par l'enfant.

Après une parenthèse historique relative aux relations de l'enfant à l'espace-rue, nous allons tenter de mieux comprendre ce dont a besoin un enfant en général, et en milieu urbain en particulier.

Si le but est d'atteindre une certaine adéquation entre l'espace et sa pratique, s'attarder sur cette question est essentiel. Cette préoccupation est-elle pour autant prioritaire et constante dans les opérations d'aménagements ?

PASSAGE AUX TRAVAUX PRATIQUES

Empiriquement, l'objectif sera ici de prendre la mesure de l'accessibilité et de l'appropriation des rues empruntées dans le parcours maison-école.

Cette étude de cas menée à Sétif tente de saisir si adéquation - ou au contraire inadéquation - il y a, entre l'espace qu'on propose aux enfants (réflexion sur la morphologie), d'une part, et son usage (réflexion sur les déplacements et les expériences dans l'espace en question), d'autre part. Il s'agit de mesurer le poids susceptible d'être accordé à l'absence ou à la présence de certains éléments spatiaux. Comme résultat, une cartographie de l'environnement construit intégrant des éléments perçus comme contraignants est proposée.

Contraintes

Comme dans toutes recherches scientifiques, durant la nôtre, nous avons croisé pas mal de contraintes qui ont freiné l'avancée de notre travail.

Cette recherche, a pour première contrainte, le sujet d'étude lui-même, qui demande des grandes connaissances en psychologie de l'enfant et en sociologie que nous n'avons pas. Ceci nous empêche de nous approfondir dans le domaine étudié.

Une autre contrainte a fortement entravé notre travail, qui est l'inaccessibilité des documents, et des informations de notre domaine. Nous parlons ici par exemple de POS et de PDAU, qui nous ne pouvons affirmer s'ils sont inaccessibles car ils sont inexistantes ou tout simplement bénéficiant d'une surveillance qui est injustifiable. Nous souffrons donc malheureusement d'un manque de transparence qui est injustifié, et qui nous empêche de faire des recherches poussées.

Le domaine que nous avons choisi, n'est tristement pas assez étudié, nous n'avons donc pas trouvé beaucoup d'études traitant de ce domaine, pas assez de thèse de magistère, de doctorat, ni de livre.

PARTIE A: Apports théoriques

L'Enfant dans son environnement

Chapitre I : L'Enfant

Introduction

I.1 Spécificités de l'enfant

I.2 Les besoins de l'enfant

I.3 L'enfant algérien

Conclusion

Introduction

Comme son nom l'indique, ce chapitre est réservé à l'enfant. Pour cela nous avons dû étudier ce que disaient des sociologues, des psychologues, des écrivains, et des écrits se rapportant à ce thème pour pouvoir appréhender ses besoins, ses capacités, ses spécificités. Mieux le connaître est essentiel pour pouvoir mieux connaître ce qu'il lui faut et ce qui lui manque, afin de lui offrir les meilleures conditions pour son épanouissement au sein de l'environnement construit dans lequel il évolue.

“Childhood shows the man as morning shows the day” *John Milton*

L'enfance est le début de la vie comme la période cosmogonique est le début de l'univers. Nous partons ici de l'analogie voulant que l'enfance soit à la maturité ce que le printemps est à l'automne. Sous cette forme directe et explicite, l'analogie est exprimée par Rousseau(1796), qui ajoute que l'enfant est un être bouillant, vif, animé, sans souci rongeur, sans longue et pénible prévoyance; tout entier à son être actuel, et jouissant d'une plénitude de vie qui semble vouloir s'étendre hors de lui².

L'enfance c'est la période du développement de l'espèce humaine au cours de laquelle un être vit pour acquérir peu à peu le statut de l'adulte. Les enfants sont donc l'avenir de la société, de la patrie, et même de la planète, et il est donc très important et très délicat de protéger cette catégorie de personnes, tant physiquement que dans leur développement et épanouissement psychique.

Les enfants sont infatigables, ils ont besoin de se dépenser physiquement. Malheureusement l'espace en appartement est souvent géométriquement restreint, donc les parents se trouvent contraints de laisser leurs enfants jouer dehors, mais où ?

Où peuvent-ils jouer en toute sécurité, sans avoir peur des voitures, sans avoir peur de se perdre, et sans avoir peur de se blesser gravement. Nous découvrirons peut être dans notre

² Rousseau, J.J . EMILE OU DE L'EDUCATION Œuvres complètes de J.J Rousseau 1796 p.373

enquête des lieux réservés aux enfants, des lieux plus ou moins sûrs, où les besoins élémentaires de mouvement sont de manière générale satisfaits, mais faut-il encore que les enfants puissent se rendre dans ces espaces qui leur sont réservés, qu'ils puissent se rendre à l'école sans problèmes et sans aide, qu'ils puissent apprécier ce trajet en toute sécurité.

I.1 Spécificités de l'enfant

Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas exhaustifs dans ce sous-chapitre consacré aux spécificités et besoins de l'enfant. Pour des informations plus précises il faut se référer des ouvrages de psychologie de l'enfant, qui eux, traitent les sujets plus en profondeur, et desquels nous nous sommes inspirés.

Marie jose Chombart de lauwe dit : « il n'existe pas l'Enfant, mais des enfants différents, vivant dans des milieux divers ? »³

L'enfant n'est pas une entité statique à la manière d'un objet interchangeable. Aucune fixité n'est de rigueur dans l'observation de ses comportements: « L'enfant est aussi un être en construction dynamique » et « ce qui lui convenait hier peut ne plus lui convenir aujourd'hui. »⁴L'on se doit donc de tenir compte du temps et de l'espace, de l'époque et du lieu. Marie-José Chombart de Lauwe nous renseigne en disant que l'enfant est à la fois :

- Un individu en état de changement du fait de sa croissance, de ses acquisitions, marqué par son histoire personnelle, possédant des caractéristiques propres, vivant à chaque instant son présent, tout en étant aspiré vers son avenir.
- Un membre d'une classe sociale par l'appartenance à une famille insérée dans un milieu socio-économique et culturel, appartenance qui conditionne ses chances, plus ou moins grandes de réussites sociales.
- Un membre d'une catégorie sociale d'âge, qui lui impose le statut commun à tous les enfants d'une société donnée : institutions spécifiques, modèles de comportements, de rôles, de relations à l'adulte.

³ M-j Chombart de Lauwe , Un autre monde : L'enfance p.11

⁴ CALMETTES Quitterie, op. cit., p. 33.

Qu'en est-il des besoins de l'enfant, sont-ils différents de ceux de l'adulte ? Certes, les besoins primaires, ou physiologique liés à la survie sont les mêmes, mais l'enfant, étant un être en développement, a selon nous, des besoins supplémentaires, qui sont presque aussi importants que les précédents. Des besoins qui nourrissent quant à eux son esprit, et l'aident à un meilleur épanouissement, et à affronter sa future vie d'adulte. Évidemment les besoins de l'adulte, ne se limitent pas à manger et dormir, mais notre objet d'étude reste l'enfant nous ne nous attarderons point sur ceux des adultes.

I.2 Les besoins de l'enfant :

Les besoins de l'enfant sont au centre de notre problématique, et c'est dessus que nous nous appuyons pour travailler.

Ce qui sépare finalement l'enfant de l'adulte ce sont des années, mais les besoins de l'un est de l'autre sont totalement différents. La première différence sur laquelle nous insistons c'est le Jeu, un besoin inné et universel, à peine les yeux ouverts à la vie, le petit bébé cherche à jouer avec le monde qui l'entoure, et cette envie de jouer le suivra jusqu'à l'âge adulte. Nous verrons d'ailleurs dans le chapitre en question, l'importance du jeu dans le développement de l'enfant, et ce qu'il faut à l'enfant pour combler ce besoin.

Ne faisant souvent plus partie de la vie de l'adulte, ce dernier oublie que le Jeu fait partie intégrante de la vie de l'enfant et ne prend donc souvent pas en considération cet élément dans la conception urbanistique.

D'autres besoins sont aussi très importants, l'enfant qui est dans une phase d'apprentissage, a besoin pour cela d'un environnement qui stimulerait ses sens, et lui permettrait de s'éveiller. Autant de besoins et autant de réponse à donner pour pallier à cela.

I.2.1 *Le jeu*

« Article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1989

Tu as le droit au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives.

Tu as le droit de participer librement aux activités artistiques et culturelles.

Les Etats doivent protéger ce droit.

Ils encourageront toutes les initiatives, favorisant le développement de ce droit, dans des conditions d'égalité »⁵

⁵ Source : article 31 adapté pour une lecture facilitée par le Comité pour le Développement de

Nous ne pouvons parler de besoins d'enfant, sans parler de « jeu », le jeu est toujours associé à l'enfance comme l'enfance au jeu. Personne ne peut contredire que le jeu est essentiel au développement de l'enfant, étant non seulement un besoin extrêmement important, il est aussi un droit reconnu pour, sans exception, tous les enfants de la planète.

Pourquoi le jeu est-il important ? D'après Guy Azemar (1978)⁶ :

Le comportement ludique se révèle spontané.

- Il permet à l'enfant de résoudre des problèmes, des conflits qui surgissent autour de lui.
- Il est pour l'enfant une façon d'échapper aux contraintes du réel, d'adapter le réel à soi, de l'assimiler. Il est lié au plaisir d'être cause qui pourra conduire au plaisir de la création. Il est le vecteur de l'intentionnalité.
- Il pousse l'enfant, obstinément, vers l'exploration et la connaissance. Il conforte ses motivations pour l'apprentissage. Il élève son niveau de vigilance vis-à-vis des éléments d'un espace qu'il ne cesse d'élargir. Il donne aux informations qui s'en dégagent une sorte « d'embrassement » qui favorise leur programmation.
- La mémoire et l'affectivité trouvent dans le comportement ludique les meilleures conditions pour interagir.
- A travers le jeu, l'enfant fait germer et se déterminer son intentionnalité, son identité, à créer, à coopérer et à construire. Il accède, en fin de compte, aux conduites stratégiques qui sont le privilège de l'homme

1.2.2 .Les théories du jeu :

Pourquoi l'enfant joue-t-il ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est une question très pertinente, et nombreux sont les spécialistes, psychanalyste sociologue pédiatres ou autres qui se sont penchés sur la question. Il en a découlé plusieurs théories, d'après la présentation de Leif et Delay (1965) qui les ont regroupés comme suit :

l'Espace pour le Jeu (CODEJ), Association Nationale (française) agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

⁶ AZEMAR Guy, *Fonction ludique et espace moteur*, In Ouv. Col., *Approches psychopathologiques de l'espace et de sa structuration*, p. 27-49.

(a) Théorie du délassement

Le jeu se présente comme le moyen de reposer l'organisme fatigué comme de reposer l'esprit. Le jeu est perçu ici comme une activité récréatrice et restauratrice de l'énergie consommée au cours des activités que l'on pourrait qualifier de sérieuses tel que l'école. Il est considéré comme une activité marginale. Cette considération du jeu semble convenir plus au jeu adulte qu'au jeu enfantin car, pour les enfants, le jeu est une activité très sérieuse comme le confirme Montaigne dans Essais: « les jeux des enfants ne sont pas des jeux et il faut les juger comme leurs plus sérieuses actions ». En effet, dès le réveil un enfant est disposé à jouer sans interruption si son corps ou son entourage ne lui imposait pas une pause alors qu'il n'a encore effectué aucune activité lassante. Ce fait semble être la principale différence qui existe entre le jeu adulte et le jeu enfantin.

(b) Théorie du superflu d'énergie : (Schiller et Spencer)

Cette théorie veut faire comprendre que l'enfant a une énergie superflue qu'il dépense en jouant. Ne faisant rien d'autre de leur journée, étant pris en soin par les adultes, l'énergie qu'ils ont est dépensée dans le jeu.

(c) Théories de l'atavisme de STANKY HALL (1902)

Cette théorie affirme que les jeux redonnent place à des instincts devenus inutiles du fait de l'évolution. L'enfant de façon inconsciente retrouverait des préoccupations qui furent celles de ces ancêtres.

(d) Théorie de l'exercice complémentaire :

Le jeu selon LANGE, entretient en les rafraichissant les habitudes nouvellement acquises. Tel serait le sens des exercices que l'ont se donne pour fortifier une aptitude, à condition que ces exercices soient spontanés et agréables.

(e) Théorie psychanalytique :

Cette théorie ressemble à la théorie de l'énergie superflue, c'est une théorie de l'école freudienne, d'après cette théorie le jeu aiderait l'enfant à libérer les tensions qu'il pourrait avoir, de le faire échapper à la réalité des interdictions, des ordres.

(f) Théorie de Jean Piaget :

L'une des théories du jeu les plus importantes. Pour Piaget le jeu est étroitement lié au développement de l'intelligence de l'enfant. Piaget prétend que le jeu permettrait le développement psychomoteur de l'enfant grâce à deux actions importantes : les jeux d'exercice et les jeux symboliques.

- Les jeux d'exercices : Ils sont distingués par Piaget suivant trois classes,

Jeux d'exercices simples : reproduction telle qu'elle d'une conduite ordinairement adaptée à un but utilitaire mais qui après est répétée par l'enfant pour le plaisir.

Jeux des combinaisons sans but : palper et déformer la pâte à modeler sans rien construire ni représenter.

Jeux de combinaisons avec buts ludiques : s'amuser à sauter de haut en bas et de bas en haut sur un escalier en augmentant ou diminuant une marche ou plusieurs à chaque fois.

- Les jeux symboliques :

1er stade : faire semblant : l'enfant assimile la réalité par son geste, il la transforme, il en fait autre chose que ce qu'elle n'est. Il se représente les situations en les jouant.

2eme stade : combinaisons symboliques ordonnées : le jeu se caractérise par le souci de l'initiation exacte du réel.

3eme stade : déclin du symbolisme : au profit des jeux de règles.

Age en années		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Adolescent	Adulte
Type de jeu														
Taxonomie de J.CHATEAU	Jeux fonctionnels	X	X											
	Jeux d'imitation			X	X	X	X							
	Jeux de construction		X	X	X X	X	X	X	X	X	X			
	Jeux à règles arbitraires				X	X	X							
	Jeux de prouesse		X	X	X									
	Jeux collectifs de compétition				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Taxonomie de J.Piaget	Jeux d'exercice		X	X	X	X								
	Jeux symboliques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
	Jeux de règles					X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 1 Evolution de la structure du jeu en fonction de l'âge

Outre la classification précédente, on note lors du passage du jeu enfantin au jeu adulte, l'apparition et le renforcement de certaines caractéristiques tandis que d'autres s'évanouissent. De ce fait, les notions de règle, de hasard et de coopération collective apparaissent alors que le jeu perd la place privilégiée qu'il occupe initialement dans la vie enfantine, au profit du travail. Il devient une activité subsidiaire.

1.2.3 *Espace de jeux*

La dimension qui nous intéresse ici c'est celle du cadre de vie quotidienne, c'est-à-dire l'ensemble des lieux qui constituent le vécu de l'enfant.

Nous pouvons séparer les espaces de l'enfant en trois catégories :

Espaces structurés, espaces programmés, et espaces appropriés

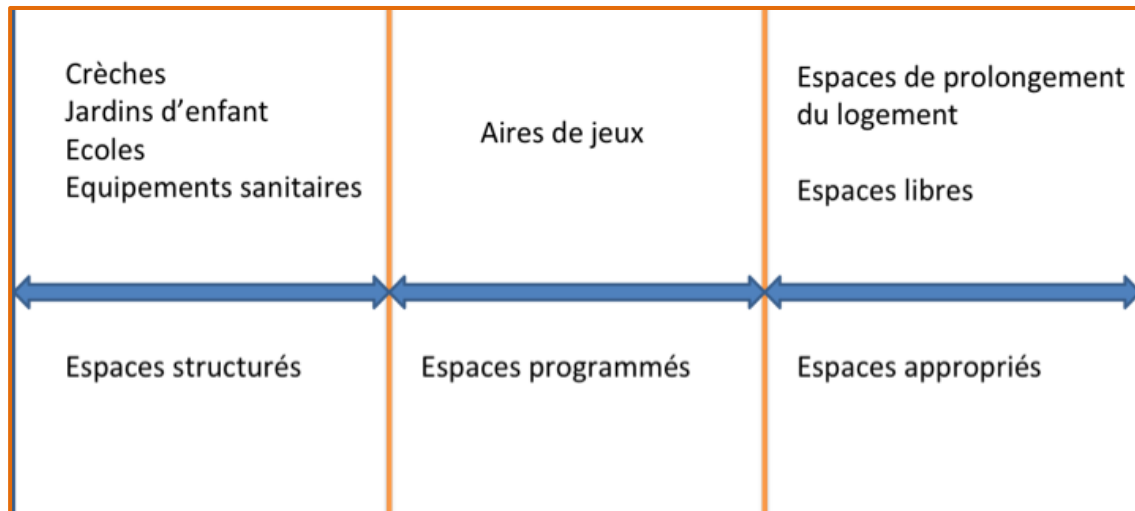


Tableau : Espaces de l'enfant

Les espaces structurés sont tous les espaces officiellement attribués à l'usage, organisés spatialement structurés et gérés pour lui, reconnus par la législation. Nous parlons ici de crèches, d'établissements scolaires etc...

Les espaces qui concernent notre étude, sont les espaces programmés, et donc les aires de jeux et les espaces appropriés, comme les espaces libres terrains vagues, ou les prolongements des domiciles.

Ce sont des espaces qui sont généralement conçus pour le jeu des enfants de tous âges, seuls ou accompagnés d'adultes. Les aires de jeu sont conçues à l'échelle d'un quartier ou d'un groupe de quartiers, pour permettre aux enfants de ces quartiers, de jouer, de s'épanouir, de lier des relations de voisinage. Les aires de jeu sont un droit ultime pour les enfants urbains, ce n'est pas un luxe d'offrir ces espaces aux enfants, mais une obligation pour les bâtisseurs.

Pour tout cela nous allons nous attarder dans le prochain point sur les aires de jeu...

1.2.4 Aires de jeux :

Nous avons vu clairement l'importance du jeu dans le développement psychomoteur de l'enfant. En milieu rural le problème d'espaces de jeu ne se posait pas, mais depuis que plus de 90% de la population mondiale est urbaine, le problème commençait vraiment à peser.

Les aires de jeu, sont donc un bout de campagne dans un monde urbain et marginal. Un petit monde de liberté pour les enfants urbains qui souffrent effroyablement de manque d'espace. Un monde de liberté peut être mais si les aires de jeu ne sont pas structurées et étudiées, elles n'accompliront pas, ou mal leur rôle. Les aires de jeu doivent répondre à des exigences qui dépendent du quartier, des aires de jeu en eux même.

(a) Exigences liées au quartier :

- En milieu rural, à cause de la densité et des coûts élevés des terrains l'établissement des aires de jeu reste une corvée pour le constructeur, alors que c'est un facteur déterminant pour la réussite d'une réalisation. Il est recommandé de ne pas dépasser un COS de 2 et seulement dans les régions à forte densité urbaine, pour pouvoir offrir des infrastructures accompagnants les habitations, et surtout d'offrir des aires de jeu suffisantes aux enfants.
- L'emplacement des aires de jeu est un élément déterminant, il faut protéger l'enfant dans ses déplacements, faire en sorte que la circulation mécanique n'entrave pas son parcours entre le domicile et les aires de jeu.

Tranche d'âge	Distances aires de jeu – maison :	Infrastructures adéquates
0-3ans	50 m	Bacs à sable, petit bassin d'eau, mobilier pour adultes
3-7ans	100-150m	Espaces toboggans balançoires et autres jeux
7-12ans	200-300m	Espaces pour jeux sportifs, pour le vélo
12-15ans	500-800m	Espaces pour jeux sportifs, et terrain d'aventures.

Tableau : Distance aire de jeu et infrastructure par tranches d'âge

(b) Exigences liées aux aires de jeu :

Les aires de jeu doivent répondre à des exigences universelles, qui sont :

- La sécurité : Éviter les matériaux trop rugueux et durs sur lesquels les enfants peuvent se blesser et privilégier les éléments naturels comme la terre, le sable, les plantes, l'eau pour inciter les enfants à la découverte.
- Pour les équipements installés, éviter les extrémités tranchantes et blessantes, favoriser les matériaux assez mous, veiller à ce que l'utilisation des jeux soit sûre et surtout à ce que ça le reste au fil du temps.
- La diversité dans les formes, les textures et les jeux, pour éviter le désintérêt et l'ennui de l'enfant au fil du temps.

· Prendre en considération le climat, du vent, de la température, de l'ensoleillement, et ainsi trouver des solutions architecturales pour offrir aux enfants un cadre de jeu agréable en tous temps ou presque.

I.2.5 *Autres besoins :*

Globalement, leurs besoins peuvent se résumer en trois points

Premièrement au niveau moteur, au niveau du corps, pouvoir agir pouvoir toucher les choses pouvoir arracher de l'herbe, pousser un arbre, les enfants aiment être dans l'action, l'action qui va générer la pensée, générer l'organisation et la construction mentale.

Le deuxième niveau c'est les déplacements, les enfants ont besoin de grands espaces, pour pouvoir courir se mouvoir.

Le troisième niveau est le besoin de créer des liens avec d'autres enfants, des espaces adéquats pour les enfants vont générer la capacité de socialisation des enfants, en créant des règles de jeu entre eux.

Les chercheurs du « Codej » comité pour le développement de l'espace pour le jeu, ont mis en place un tableau qui regroupe un grand nombre des besoins des enfants, et ils affirment que bien des besoins importants pour les enfants sont souvent oubliés ou ignorés par les adultes. La catégorie B regroupe ces besoins, nous citons par exemple :

A	B
Besoin de mouvement	Besoin de repos, de détente
Besoin de sécurité	Besoin de se mesurer au risque, d'affronter le danger
Besoin de socialisation	Besoin d'autonomie
Besoin d'imiter l'adulte, de se produire	Besoin d'exprimer la création
Besoin de fiction, d'imagination	Besoin de connaître le réel, de faire sa propre expérience
Besoin de recevoir une grande quantité d'impressions sensorielles	Besoin d'agir sur les choses

Tableau 2: Besoins des enfants (source : CODEJ)

- Le besoin de se mesurer au risque et d'affronter le danger : souvent soumis à des interdictions, ou des punitions de la part de l'adulte quand l'enfant prend des risques, l'adulte oublie que ce dernier a parfois besoin de la sensation d'affronter le risque, ou de se mesurer à lui, de voir par exemple s'il peut courir plus vite que cette remorque, ou s'il peut sauter par-dessus ce petit muret sans pour autant savoir calculer ce risque qu'il peut encourir. Le rôle de l'adulte n'étant pas de tout interdire à l'enfant, mais plutôt de lui mettre des limites ou des barrières de sécurité dans laquelle il s'épanouit tout en sécurité.
- Besoin d'autonomie : Tout en étant un être fragile, qui a besoin de protection, l'enfant est surtout « un adulte en construction », il a besoin de se construire et de construire sa personnalité. Pour cela il lui faut un minimum d'autonomie, qui lui permettra de vivre ses premières petites expériences, et d'apprendre petit à petit à s'assumer en tant que personne dans son petit monde.

I.3 L'enfant algérien :

Nous avons jugé important de consacrer à l'enfant algérien une partie, parce que dans la majeure partie de nos recherches bibliographiques, il est question de l'enfant européen et de la société et l'environnement dans lequel il évolue, mais nous ne pouvons ignorer les différences qui existent entre l'enfant algérien ou maghrébin en général, et l'enfant européen.

L'enfant, en Algérie fait partie du paysage urbain, et ceci surtout dans les quartiers populaires, où les familles ont le plus gardé les traditions ancestrales. L'enfant fait partie de son quartier. A 5 ou 6 ans sa maman commence déjà à l'envoyer chez l'épicier ou le boulanger.

En Algérie, nous pouvons assister au spectacle d'enfants à peine à quatre pattes, mais jouant déjà dehors, avec une sœur ou un frère, parfois à moitié dévêtus, mais déjà faisant leurs premiers pas dans l'univers des inconnus, du danger et de l'apprentissage, qui est la rue. Mais tous les enfants ne sortent pas jouer en dehors de la maison. Cela dépend des parents dont les attitudes, vis-à-vis de la zanka, s'échelonnent entre deux pôles extrêmes, allant de l'incitation à l'interdiction de la "fréquenter" en passant par une liberté d'accès plus ou moins surveillée.

« Dans une Algérie toujours attachée à ses valeurs arabo-musulmanes, l'éducation n'est pas considérée uniquement descendante et du ressort privilégiée de l'adulte et de l'institution sociale. L'expérience de la zanka est jugée nécessaire au développement de l'enfant qui doit y acquérir des savoirs et savoir-faire indispensables à sa vie sociale d'aujourd'hui et de demain

1.3.1 Les jeux des enfants algériens :

Deux ensembles de facteurs déterminent l'utilisation de la rue et les activités qui s'y déroulent
Des facteurs liés à l'âge et au sexe des enfants : Petits, les filles et les garçons peuvent jouer ensemble ou un petit frère accompagnera sa grande sœur avec ses copines. Dépassés un certain âge, les enfants se diviseront, pour que les garçons jouent d'un côté et les filles de l'autre.

Des facteurs liés au temps : moment de la journée, de la semaine, de l'année.

Les facteurs temporels influent sur les modalités d'appropriation. Ainsi trois tranches horaires sont à distinguer au cours d'une journée :

Celle du temps scolaire : les plus grands étant presque tous à l'école ou au lycée, les pères au travail, la zanka appartient quasi exclusivement aux enfants d'âge préscolaire (scolarité non-obligatoire et très peu développée en Algérie);

Celle d'après l'école : En Algérie, à cause des écoles surchargées, la double vacation est appliquée, ce qui fait qu'au lieu d'avoir deux sorties d'école par jour, il y en a quatre ou parfois plus. Ça augmente donc le nombre d'enfant dans les rues sur toute la journée. Les écoliers sortent entre quinze heures et dix-sept heures, et l'on doit se partager le territoire de jeu.

Celle d'après les horaires de travail : lorsque les adultes rentrent à la maison, que les voitures stationnent au parking ou sur le bord du trottoir et que la nuit commence à tomber.

Quant aux jours de vacances, les weekends end et les jours fériés, les enfants se précipitent dehors, et l'utilisation de la rue se fait par cercles concentriques proportionnels à l'âge. Plus on est âgé, plus on élargit son champ d'action et de jeu. Mais cela est modulé par le sexe, le territoire du garçon s'élargissant jusqu'à couvrir celui de l'homme adulte, et celui de la fille se rétrécissant généralement.

La nature et la localisation des activités des enfants changent en fonction de ces moments et de ce qu'ils impliquent comme groupe d'enfants présents dans la rue.

Au-delà de 6 ans, les garçons jouent en groupes unisexués à « tu l'as », à cache-cache, à la toupie, aux billes, aux cartes, aux dominos, au baby-foot (fabriqué par les enfants eux-mêmes), à la bicyclette, à la planche à roulette fabriquée également par eux, et qui se trouve

être très dangereuse puisqu'elle se pratique dans la chaussée, juxtaposée aux véhicules, et bien entendu aux différents jeux de ballon.

Les filles, assument un rôle d'animation de jeu ou d'initiation au jeu, de régulation de conflits. Les jeux sont à peu près identiques ; s à ceux des garçons, mais toutefois moins dangereux. Il faut toutefois y ajouter les comptines, les chants et danses, les jeux de poupées, les bavardages, la marelle, sauts à la corde...

Conclusion

Grace à ce chapitre nous connaissons mieux l'enfant. Ce qui était essentiel à ce mémoire, car même si l'adulte est l'avenir de l'enfant, les différences sont bien là et doivent être prises en compte.

Le point que nous devons aussi souligner, c'est l'importance du jeu dans la vie de l'enfant. C'est d'ailleurs pour cela que le besoin de jouer a été mis en tête de liste, et qu'il a été détaillé. Les autres besoins, sauf bien sûr les besoins biologiques, sont tous quasiment liés au jeu. C'est par le jeu que les enfants acquièrent de nouvelles compétences et de nouvelles expériences, qui les prépareront à leur future vie d'adultes.

Tout au long du mémoire le jeu aura une place importante, nous le verrons au fur et à mesure des chapitres, beaucoup de points sont basés dessus. Mais malheureusement et nous le verrons aussi dans les prochains chapitres, qu'avant le jeu, le besoin de sécurité prime sur tous les autres besoins. Ce qui importe d'abord avant tout c'est la préservation de la vie, nous allons malheureusement voir que la rue algérienne, et l'espace public en général en Algérie, n'essaye pas d'offrir ce droit légitime aux enfants, le droit à la sécurité.

Ce chapitre nous aura permis aussi de connaître l'enfant algérien, car c'est pour cet enfant là que ce mémoire a été fait. L'enfance est universelle, mais chaque enfant est spécifique et chaque enfant est unique. Son pays sa société et sa religion le façonne. C'est pour cela que nous avons tenté de soulever les spécificités des enfants algériens. Mise à part les spécificités liées au lieu dans lequel évolue l'enfant, il ne faut pas oublier non plus que la première différence est le nombre d'enfant en Algérie, par rapport aux pays développés et plus particulièrement européens. Ce chapitre était consacré à l'enfant isolé de son environnement, nous allons maintenant le découvrir dans sa diversité, dans son environnement.

Chapitre II : L'Espace urbain et l'enfant

II.1 Introduction

II.2 Rappel historique

II.3 Le comportement des enfants en milieu urbain

II.3 L'enfant et le concept "espace"

II.4 Le rôle de la ville dans le développement et l'éducation de l'enfant.

II.5 Discontinuités spatioculturelles dans l'espace urbain

II.6 Les risques encourus en milieu urbain par les enfants

II.7 La signalisation routière

II.8 L'urbain algérien

II.9 Conclusion

Introduction

L'espace urbain Selon L'INSEE (l'institut national de la statistique et des études économique) est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multi polarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multi polarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit mono polaire.

Toutefois ce n'est pas une tâche facile de donner une définition à l'espace urbain, parce qu'une telle définition doit tenir compte des paramètres sociaux de ses composantes urbaine et spatiale. La difficulté de définir l'espace urbain est renforcée si l'on considère que l'espace urbain est un artefact de l'urbanisation - un processus social qui décrit la manière dont les villes se développent et les sociétés deviennent plus complexes.

Alors que dans d'autres pays comme la France ou les états unis, on parle de « rurbanisation » où des citoyens s'installent à la campagne, mais gardent un mode de vie urbain, un travail en ville, et sont à la recherche d'un mode de vie plus calme et plus sûr pour eux et pour leurs enfants, et à s'éloigner de la pollution et du brouhaha de la ville. En Algérie la tendance est toujours inverse, l'exode rural est toujours d'actualité, et pose toujours problème au développement du pays.

La plupart des études psychosociologiques se rapportant à l'évaluation de l'environnement et à l'évolution des problèmes urbains nous apprennent que l'état actuel de l'habitat et les principes de développement que suivent nos villes constituent une agression constante pour l'homme, et à plus forte raison pour l'enfant dont les activités élémentaires sont fortement limités.

La ville en tant que champ de mouvement, d'action et de vécus de l'enfant et parallèlement en tant qu'environnement socioculturel constitue un facteur important dans le processus de son développement mental, affectif et social ainsi que dans le processus de son éducation.

Cependant les possibilités de mouvement et d'action de l'enfant dans la ville moderne et encore plus dans les villes algériennes, sont particulièrement limitées. La fragmentation du tissu urbain, la distinction rigide des fonctions, dictée par la conception rationaliste de la ville rentable, a éloigné l'enfant de nombreuses fonctions et activités.

Dans cette ville moderne les espaces pour les activités des enfants sont isolés et sévèrement délimités au plan fonctionnel, et pire encore dans le cas de nos villes, pratiquement inexistants.

Avant d'essayer de comprendre l'état de nos villes actuelles, il est essentiel de savoir comment l'espace urbain a évolué, et plus précisément son rapport à l'enfant, l'enfant d'adaptait-il avant ? A-t-il toujours été marginalisé ?

II.1.1 *Rappel historique*

Avant le 18ème siècle et en particulier en Europe, les enfants vivent au milieu des adultes dans la rue « espace social à la fois privé et public qui appartient aux riches et aux pauvres. C'est en particulier l'univers des enfants. »⁷. Mais le 18ème siècle marque une rupture dans les pratiques et les comportements urbains.

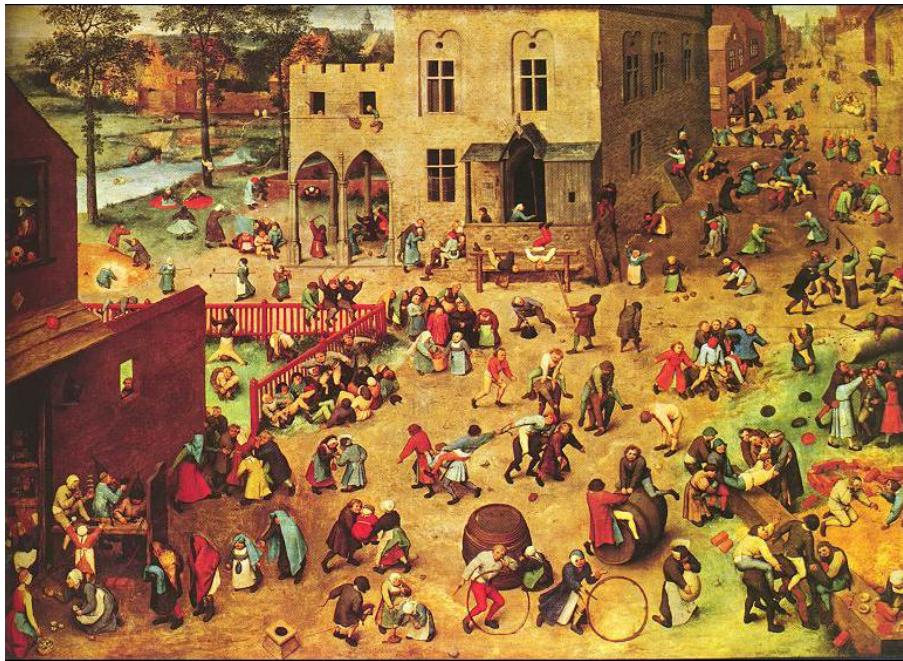


Fig. : *Les jeux d'enfants* (1559-60) , Pierre Bruegel

L'historien Philippe Ariès affirme que « dans le passé, l'enfant appartenait tout naturellement à l'espace urbain, avec ou sans ses parents. Dans un monde de petits métiers et de petites

⁷ ARIES Philippe, *Villes ancienne et urbanité de l'enfance*, cité ici par CALMETTES Quitterie, *Ecologie urbaine*, in CHEVALLIER Eric (dir.), *L'enfant et la ville*, p. 25.

aventures, il était une figure familière de la rue. Pas de rues sans enfants de tout âge et de toutes conditions. Ensuite, un long mouvement de privatisation l'a retiré peu à peu de l'espace urbain qui cessait dès lors d'être un espace de vie épaisse où le privé et le public ne se distinguaient pas, pour devenir un lieu de passage réglé par les logiques transparentes de la circulation et de la sécurité ... Cette ville où les enfants vivaient et circulaient, nous l'avons perdue ... Ce qui l'a remplacée n'est pas une autre ville, c'est la non-ville, l'anti-ville, la ville intégralement privatisée." (Ariks, 1979)

Dès le 17^{ème} siècle les classes les plus aisées placent leurs enfants en nourrice à la campagne la ville est dénigrée par les milieux les plus favorisés, car jugée nocive, « l'air y est infecté, malsain à tout le monde et plus particulièrement encore à l'enfance »⁸

Contrairement aux quartiers populaires, où la situation reste inchangée. Par ailleurs, Kaj Noschis⁹ nous rappelle que dans les grandes villes du sud de l'Europe, d'Asie d'Amérique du sud et d'Afrique, encore aujourd'hui, l'enfant est constamment dans la rue.

D'ailleurs pour parler des villes algériennes, lors de sa thèse de doctorat Mekideche¹⁰ dit : « L'enfant, en Algérie, fait partie du paysage urbain, acteur à part entière de la vie sociale de sa famille, de sa zanka, de sa Houma, son quartier. A 5-6 ans déjà, il n'éprouve aucune difficulté à se rendre chez le boulanger, l'épicier, le marchand de légumes... »

Une tendance structurelle prend toutefois place au sein de l'Europe industrialisée. Ce sont tout d'abord pour des considérations hygiénistes et moralistes que l'enfant disparaît de la rue.

Une nouvelle gestion urbaine entre dans la grande ville du 19^{ème} siècle avec toute les lois que le baron Haussmann avait établi : « Les médecins énoncent des listes et des listes de symptômes plus inquiétants les uns que les autres (délinquance, insécurité, cancer urbain, embouteillage, panne, déclin, ...) et préconisent des remèdes, souvent à dose homéopathique [...]. Ces remèdes ont un nom : urbanisme. »¹¹

⁸ MOREL M.-F., *L'enfant dans la ville (XVI^{ème} XIX^{ème} siècle)*, citée ici par CALMETTES Quitterie, *Ecologie urbaine*, in CHEVALLIER Eric (dir.), *L'enfant et la ville*, p. 25.

⁹ NOSCHIS Kaj, *L'enfant et la ville*, in Ouv. Col. , Acte de la journée du 10 mars 1999 organisée par la déléguée à l'Enfance de la Ville de Lausanne, *L'espace vital de l'enfant ou la ville et l'enfant*, p. 43.

¹⁰ Mekideche.T, *La rue _ espace de jeu en Algérie : Ezanka*, thèse de doctorat , université Paris v Sorbonne, 1985

¹¹ PAQUOT Thierry, *Villes et civilisation urbaine*, p. 15.

Au début du 20ème siècle, l'espace se fonctionnalise : habiter, circuler, avoir des loisirs, acheter et travailler, se font de plus en plus généralement dans des espaces distincts.

Pour Giairo Daghini, cela n'est pas sans conséquences : « l'enfant riche en espaces spécifiques (la crèche, l'école, le centre sportif, l'atelier de création) n'investit plus la ville et ses habitants, les voisins, les activités, et les commerçants les plus proches, les objets urbains, la rue, il en est séparé, il n'en a plus l'expérience. »¹²

Cette fonctionnalisation progressive de l'espace urbain engendre une séparation, également de plus en plus marquée, entre le « privé » et le « public » : « si chacun est seul, si chacun a son espace, alors on ne s'appuie plus sur l'autre, on ne se confronte plus que très marginalement à l'autre - l'autre dérange, et l'on ne se sent plus solidaire ni interpellé »¹³

Ce rapide retour sur l'histoire nous rappelle qu'un grand nombre d'éléments comme l'hygiénisme, la croissance des villes, la fonctionnalisation des espaces ou encore la séparation entre le public et le privé, ont contribué, tout en l'écartant de la rue, à confiner l'enfant en des lieux prédéfinis, qui dans les villes européennes sont nombreux, mais se résument chez nous aux crèches et aux écoles. Sans pour autant penser à l'espace urbain qui sépare les lieux réservés aux enfants à leur domicile.

¹² DAGHINI Giairo., cité ici par RACINE Jean-Bernard, *La ville et ses visages*, in Ouv. Col. , Acte de la journée du 10 mars 1999 organisée par la déléguée à l'Enfance de la Ville de Lausanne, *L'espace vital de l'enfant ou la ville et l'enfant*, p. 28.

¹³ NOSHIS Kaj, *op. cit.*, p. 44.

II.1 Le comportement des enfants en milieu urbain

Le comportement en milieu urbain, concerne essentiellement leur comportement face à la circulation automobile, nous parlons donc ici de leur sécurité. Il faut savoir que leur comportement diffère totalement de celui des adultes, et ne pas prendre en compte serait exposer l'enfant à de grands dangers.

Une étude¹⁴ utilisant des données sur des simulations de traversées de routes, une série de tests de performance et un questionnaire aux parents sur la perception des risques ressentis en traversant la route a été effectuée par des chercheurs australiens. Des enfants âgés de 6 à 10 ans, devaient prendre des options de décisions lors de traversées de route sur un simulateur dont on peut faire varier des paramètres comme la vitesse des véhicules, l'intervalle entre deux véhicules, etc..

La performance est évaluée en utilisant des tests de perception, cognitifs, d'attention et de mode de décision.

Les parents ont été interrogés sur l'activité physique de leurs enfants, leur connaissance de la circulation et le mode d'éducation à la circulation dont ils ont bénéficié.

Les résultats suggèrent que les enfants basent principalement leur décision de traverser sur la distance entre les véhicules (indépendamment de leur vitesse). Les petits enfants (6 à 7 ans) commettent 12 fois plus d'erreurs dans leur décision de traverser que les enfants plus âgés (8 à 10 ans). Il n'y a pas de différence liée au sexe. Les facteurs impliqués dans ces moins bons choix sont entre autres, une moins bonne perception et une moins bonne attention.

Cette étude permet de définir un nouveau moyen d'identifier les groupes à risque sans danger pour les enfants eux même du fait de la méthodologie.

L'enfant a une perception limitée de l'environnement :

(a) ¹⁴ The impacts of functional performance, behaviour and traffic exposure on road-crossing judgements of young children. Oxley JA, Congiu M, Whelan M, D'Elia A, Charlton J. Annu Proc Assoc Adv Automot Med 2007; 51: 81-96.

II.1.1 *Vision*

Un enfant ne voit pas comme un adulte, et sait mal déchiffrer l'information visuelle.

En raison de sa petite taille, un enfant ne peut pas voir au-dessus des voitures, il est également caché à la vue de l'automobiliste, qui ne le voit pas non plus.

Un enfant se projette sur autrui : il croit être vu lorsqu'il voit.

Un enfant confond « taille » et « éloignement » : une voiture lui paraît plus lointaine qu'un camion.

Un enfant ne voit que par contrastes : il lui faut en moyenne 4 secondes pour identifier si une voiture avance ou si elle est à l'arrêt. Ceci explique pourquoi très souvent il attend, hésite, puis traverse au dernier moment.

Le champ visuel d'un enfant est réduit : il voit uniquement devant lui, comme s'il portait des œillères. De sa hauteur, les signaux routiers sont hors de son champ visuel.

II.1.2 *Audition*

Un enfant n'entend pas comme un adulte, même si son ouïe est plus fine.

Un enfant détecte mal la nature et la provenance des sons. Il est, de plus, distrait par les bruits de la vie courante. Dans une ambiance sonore complexe telle que celle de la circulation, il ne parvient pas à isoler un bruit particulier ou à reconnaître un son.

L'oreille d'un enfant est sélective : il n'entend prioritairement que les bruits qui l'intéressent (l'appel d'un(e) camarade par exemple).

II.1.3 *Synthèse sensorielle*

Un enfant peut difficilement penser et réagir à plusieurs sollicitations simultanées ; encore moins dans un court instant.

Un enfant ne réalise pas que le mouvement est permanent, il découpe les scènes en images fixes et isolées, sans établir de lien entre elles ;

Il est incapable de sélectionner l'essentiel et, s'il le perçoit, il n'en interprète pas nécessairement la signification pour sa sécurité. La cause d'accident n'est pas forcément que l'enfant ne regardait pas, mais qu'il ne pouvait pas regarder mieux.

II.1.4 *La satisfaction des besoins*

Un enfant a besoin de mouvement, c'est essentiel pour son développement. Le garder dans le trottoir n'est pas mince affaire. L'enfant conquiert toujours l'espace dont il a besoin pour jouer et bouger. La rue est souvent son terrain de jeux, elle fait partie de son espace vital.

Un enfant n'a qu'une envie, c'est jouer, rejoindre ses camarades ou arriver à l'heure, au point d'oublier tout le reste : il se pose toujours au centre de toute situation... La circulation, ce n'est pas son problème !

Un enfant est un véritable volcan. On croit qu'il attend tranquillement sur le trottoir et soudain, c'est l'explosion, il s'élance sur la chaussée, contre toute attente ;

Un enfant, il adopte de lui-même l'allure du galop. Fréquemment l'adulte, avec ses grandes jambes, impose à l'enfant de « presser le pas » pour suivre son rythme, ce qui initie aussi l'habitude de la course.

La peur, la panique peut désespérer l'enfant et provoquer des réactions irrationnelles, quand bien même il aurait appris les risques encourus ;

Un enfant n'a pas de frein !

L'enfant ne peut être attentif qu'à une chose à la fois. Par exemple, s'il aperçoit une personne connue sur le trottoir d'en face, il est capable de traverser la rue pour la rejoindre sans se soucier des voitures, alors qu'en temps normal, il y fait attention. Ses actions sont impulsives et spontanées, donc difficiles à prévoir.

II.1.5 *La faculté cognitive*

Le comportement des enfants est dominé par leurs émotions. Un enfant pressé et anxieux parce qu'il est en retard sera dominé par son inquiétude, ce qui pourra lui faire ignorer une voiture qu'il a pourtant vue, mais qui le contrarie sur son chemin.

L'enfant apprécie mal les distances et les vitesses, n'est pas capable de les évaluer. Il croit qu'une voiture peut s'arrêter net, dès que l'automobiliste appuie sur le frein.

Un enfant ne craint pas la mort. Parfois il joue à être mort, puis se relève, il est de nouveau vivant. La mort n'a pas de réalité, l'enfant n'en a cure et craint davantage d'être grondé par les adultes.

II.1.6 *Fausses images*

La signification donnée aux objets et aux lieux n'est pas la même que pour les adultes.

La rue : c'est un espace où l'on peut jouer sans le contrôle des parents.

C'est un univers personnel fait d'imaginaire, d'affectivité ;

La voiture : un enfant a confiance en elle, car elle peut être comparée à un être humain (les phares sont des yeux, le radiateur est une bouche, les rétroviseurs sont des oreilles, etc.)

Le passage dit à tort « protégé » est un endroit où un enfant s'imagine qu'il ne peut rien lui arriver.

II.1.7 *L'influence de l'environnement*

Environnement sécurisant, un enfant a souvent la sensation de se trouver en sécurité lorsqu'il évolue dans un cadre familial.

Lorsqu'il est en compagnie de ses parents ou simplement d'adultes. Il imagine que rien ne peut lui arriver, qu'il est protégé. C'est également le cas s'il est proche de sa maison, de son école, etc.

II.1.8 *Panurgisme*

Un enfant imite toujours les adultes. Il pense que si d'autres traversent, il peut aussi traverser, sans penser que la situation a évolué extrêmement rapidement (quelques fractions de secondes)

Si des enfants se tiennent par la main, ils se rassurent les uns les autres et méprisent l'existence d'un danger.

II.2 L'enfant et le concept "espace"

La conquête de ce concept est lente et progressive. L'espace qui nous entoure, que nous vivons et percevons, nous le construisons. Cette construction s'opère tout au long du développement de la personnalité. L'espace est construit par l'être percevant, se mouvant, se déplaçant, de sorte qu'il existe des espaces variant selon les âges, les états, les intentions de l'être. Tout cela explique que l'acquisition de ce concept est un important objectif d'éducation. De plus, dans le travail scolaire, comme dans le jeu, l'espace est objet d'activités; dans toutes ses actions, l'enfant "travaille" sur l'espace et dans l'espace. Les champs d'exploration proposés aux enfants doivent donc s'élargir graduellement; pour l'écolier, c'est d'abord son monde familier constitué de la maison, la classe, la cour, l'école, la rue, le quartier, puis ce sera son village, sa ville et leurs abords. Ainsi, par ces explorations progressivement élaborées et programmées, se développent la précision, la finesse de perception, l'aptitude à représenter et à se représenter l'espace.

Si l'acquisition de ce concept relève d'un apprentissage long et méthodique, c'est que l'égoïsme et le syncrétisme, qui caractérisent l'enfant, font obstacle à une appréhension objective de l'espace et contrarient ainsi perception et structuration d'une telle notion.

A cause de son attitude égoïste, l'enfant a quelque peine à se situer et à situer les choses dans l'espace. Les effets de l'égoïsme sont notamment perceptibles dans les comportements suivants :

- l'enfant ne peut percevoir qu'un espace à ses propres dimensions. Cet espace sera avant tout autre, son corps, puis il s'étendra au monde extérieur, monde que l'enfant vit, transforme et reconstruit à son échelle. L'enfant tend donc à limiter l'espace pour le ramener à des dimensions qui lui soient adaptées, accessibles. Le goût des enfants à construire des cabanes, à jouer sous les tables ou dans les recoins est révélateur de cette tendance; dans la classe, l'aménagement de "coins" spéciaux y répond judicieusement;
- l'enfant perçoit l'espace tel qu'il le pense et non tel qu'il le voit (réalisme intellectuel); cela se traduit dans ses dessins qui montrent de multiples points de vue et angles de vision, de fréquents rabattements, l'absence ou la déformation de la perspective, les disproportions, la confusion dans l'estimation des dimensions et des distances;
- l'enfant éprouve de la difficulté à distinguer la droite et la gauche, à se "latéraliser".

La pensée syncrétique impliquant globalisation et confusion, il s'ensuit que, lorsqu'il perçoit l'espace, l'enfant ne peut dissocier l'objet de l'espace occupé par cet objet; pour lui, l'espace et l'objet "collent" l'un à l'autre pour ne former qu'une seule réalité. Quand on lui demande de représenter une fenêtre, l'enfant ne se contente pas de dessiner simplement un rectangle avec des croisées mais il y ajoute volets, rideaux, géraniums et même la façade entière.

Sur le plan pédagogique, les effets de l'égoïsme sont atténués lorsqu'on aide l'enfant à se décentrer, c'est-à-dire à appréhender l'espace non plus subjectivement mais dans ses dimensions et significations réelles. Les effets du syncrétisme seront amoindris lorsqu'on amènera l'écolier à percevoir, analyser et étendre graduellement le concept "espace".

L'espace réel dans lequel l'enfant vit, évolue, se double souvent d'un espace imaginaire : les accessoires et constructions de la place de jeu ne deviennent-ils pas petites maisons, châteaux-forts ou tentes d'Indiens ? Lorsqu'un enfant décrit l'espace, il convient donc toujours de distinguer la part de l'objectivité de celle de l'imagination.

Dans l'évolution des formes de la perception spatiale chez l'enfant, on observe trois étapes successives qui se complètent. Ce sont :

-le stade de l'espace vécu par le corps se mouvant, se déplaçant; cet espace agi et parcouru s'organise aussi par des expériences et repérages personnels, par des activités ludiques de construction, de transformation, par un contact "biologique" avec les choses;

- le stade de l'espace perçu par les sens; cet espace vu, senti est perceptible sans être éprouvé par le mouvement et la locomotion; l'enfant a pris comme du recul puisqu'il est capable d'appréhender l'espace, qu'il soit réel ou représenté, par le seul contact sensoriel; l'espace perçu s'ouvre à la géographie;

- le stade de l'espace conçu par l'esprit en dehors de tout recours au corps et aux sens, cet espace abstrait se conçoit mathématiquement dans la géométrie.

Dans cette évolution qui va du biologique au mental en passant par le perceptif, les enfants se familiarisent avec les espaces vécu et perçu, ce qui leur permet une approche un peu plus objective de l'espace qu'ils apprennent progressivement à représenter en trois dimensions d'abord puis en deux dimensions.

II.3 Le rôle de la ville dans le développement et l'éducation de l'enfant.

Nous savons que l'environnement joue un rôle très important dans la croissance et dans le développement de tout être humain en fonction de ses caractéristiques et de sa configuration, ces facteurs peuvent en effet favoriser ou inhiber le développement global de l'être humain. C'est la raison pour laquelle il convient d'accorder une attention particulière au processus d'interaction de l'environnement et de l'enfance.

Pour faciliter à l'enfant la découverte graduelle de son environnement, il lui faut passer par une série d'expériences, de manipulations, de déplacements et d'observations. Cette découverte de son environnement va de pair avec son propre développement physique, psycho social, intellectuel et émotif, ces facteurs faciliteront l'appropriation progressive de tout ce qui entoure l'enfant, tandis que s'établissent les bases de sa personnalité.

Nous savons par notre propre histoire que l'homme s'est toujours trouvé confronté à son environnement, dont il a tiré ses ressources, et qu'au sein de cet environnement, et de ses contraintes inhérentes, il est parvenu à s'y créer un milieu de vie.

En nous plaçant dans le monde de l'enfance, on peut voir comment, avec les différents changements socio-économiques qui interviennent, la situation et le rôle de l'enfant dans la ville sont victimes d'une profonde transformation, en effet, l'enfant ne trouve plus dans son environnement immédiat et plus éloigné ce dont il a besoin pour son développement harmonieux. En conséquence, on admettra qu'il y a des problèmes en ce qui concerne la relation de l'homme avec son environnement.

Nous allons tenter d'étudier l'intégration de l'enfant dans l'espace urbain à travers ses deux aspects : spatial et culturel, nous verrons aussi l'existence de restrictions d'utilisation de l'espace urbain par l'enfant, les discontinuités spatioculturelles et leur rôle, et l'opposition entre le fonctionnement prévu et l'utilisation effective d'un espace.

L'organisation de la vie de l'enfant dans la cité contemporaine correspond, au niveau des relations sociales, des activités et de l'emploi du temps, à des formes d'exclusion, de marginalisation ou d'isolement de l'enfant qu'on peut observer dans l'organisation de l'espace urbain. Le problème de l'intégration de l'enfant dans la ville est un problème spacioculturel et

pas seulement spatial. Il est lié au fonctionnement des institutions et aux systèmes dominants de valeurs et de modèles autour desquels s'organise la vie quotidienne dans une société donnée.

Par conséquent, il ne suffit plus d'attribuer les dysfonctionnements de la relation "enfant-espace urbain" aux seules caractéristiques de l'aménagement de l'espace. Ce qui est tout aussi important, c'est d'étudier les modalités d'utilisation de l'espace par les sujets, individus et groupes, processus développé au sein d'un vaste continuum d'éléments spacioculturels.

Ce schéma de Dimitri Germanos, résume tout à fait l'intégration de l'enfant dans l'espace urbain, montre une grande exclusion vis-à-vis de cet habitant de la ville. On remarque qu'il est exclu de la majeure partie de l'espace urbain, qui est considérée comme contradictoire à l'enfance, et l'espace qui lui est réservé, est isolé.

Voilà pourquoi nous allons parler de discontinuités spatiales dans l'espace urbain.

II.4 Discontinuités spatioculturelles dans l'espace urbain

Le lien entre deux entités spatiales - par exemple entre une école et l'espace de son quartier - est dominé par des discontinuités spatioculturelles. Ces ruptures apparaissent simultanément au niveau:

- Des éléments physiques qui séparent les deux espaces.
- Des différents systèmes de relations et d'activités développés dans chacun de ces espaces.

Ces éléments qui s'expriment dans l'espace et dans les comportements, dissocient les deux entités spatiales parce qu'ils mettent l'accent sur le caractère différent de chacune de ces entités qui les empêche de s'étendre et de s'entremêler.

D'autre part, il existe une opposition entre le mode de fonctionnement préconisé et l'utilisation réelle d'un espace donné¹⁵. Le mode de fonctionnement nous renvoie aux principes de comportement d'un "utilisateur idéal" selon les principes d'aménagement de cet espace. Or, dans le cadre de la vie quotidienne, l'utilisation d'un espace ne suit pas forcément les principes de fonctionnement préconisés; au contraire, dans la plupart des cas, le sujet y développe ses propres stratégies d'utilisation qui aboutissent souvent à une réorganisation symbolique de l'espace.

Ces deux phénomènes – discontinuités spatioculturelles et opposition entre mode de fonctionnement et utilisation réelle d'un espace - nous permettent d'analyser les dysfonctionnements de la relation "enfant-espace urbain". Nous assistons à une évolution culturelle relative à l'enfance, qui concerne la place de l'enfant dans la société, son rôle, ses droits, son éducation, etc. Ainsi, des idées radicales au début du siècle, imprègnent maintenant certaines couches sociales, et aboutissent à l'émergence de nouveaux besoins et aspirations concernant l'enfance.

Ce processus a favorisé l'apparition de nouvelles conceptions relatives à la vie quotidienne de l'enfant et à sa place dans le tissu urbain. De nouvelles tendances d'utilisation de l'espace par

¹⁵ **Dimitri Germanos** Arch. & Comport. 1 Arch. & Behav., Vol. 11, no 1, p. 55 - 61

l'enfant ont vu le jour, plus proches de sa réalité et des nécessités de son développement. Mais l'évolution des institutions n'a pas pu suivre le rythme de cette dynamique culturelle. C'est ainsi que les discontinuités spatioculturelles existantes, issues de ce que P.-H. Chombart de Lauwe (1975)¹⁶ appelle "Société institutionnalisée", créent le problème d'intégration de l'enfant dans la ville.

L'opposition entre fonctionnement préconisé et utilisation réelle d'un espace a introduit des dysfonctionnements. L'intégration sociale et culturelle constitue pour l'enfant une nécessité impérative qui passe par son besoin de participer aux activités de son entourage et d'y intervenir pour modifier – à son échelle - les données spatioculturelles de son milieu. Or, si les oppositions observées empêchent l'enfant d'accéder à ces processus, son intégration sociale et culturelle risque d'être sérieusement entravée.

Face à cet état des choses nous assistons à une dynamique de réappropriation de l'espace urbain par les jeunes. Il s'agit d'une dynamique de réintégration complexe qui passe par des pratiques et des conflits particuliers qui diffèrent selon l'âge. Parmi les acteurs impliqués dans ces phénomènes, on trouve le groupe d'enfants qui cherche des espaces pour jouer et qui, pour cette raison, occupe "sauvagement" tout territoire urbain qui lui est potentiellement accessible (larges trottoirs devant leur maison, partie de la chaussée d'une rue, pelouses, etc.); ou la bande d'adolescents qui cherche à inscrire son "espace vital" dans son quartier, un terrain indispensable à son identité et à sa cohésion interne.

¹⁶ CHOMBART DE LAUWE, P.-H. (1975), "La culture et le pouvoir" (Stock, Paris).

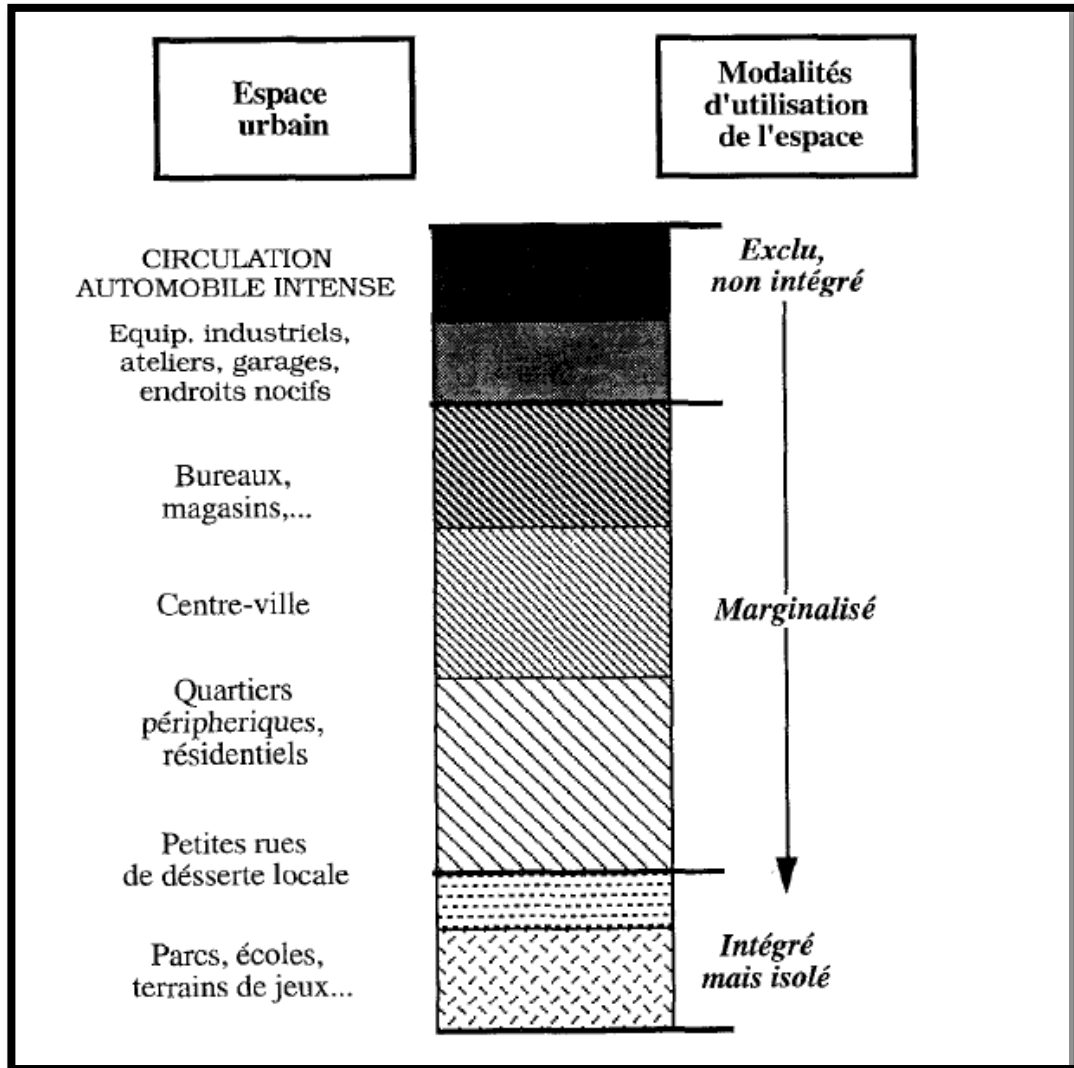


Figure 1 Intégration spatio-culturelle de l'enfant dans l'espace urbain (source Dimitri Germanos)

II.5 Les risques encourus en milieu urbain par les enfants

L'urbanisation est l'un des principaux phénomènes sociaux dont l'évolution accélérée touche à présent la planète tout entière. Et dans les pays en développement, les taux de la croissance urbaine sont particulièrement intenses. Bientôt, la majorité de la population mondiale vivra dans des environnements urbains, donc fort différents des milieux ruraux qui avaient jusqu'à présent servi de foyers à la majeure partie de la société humaine. L'urbanisation apporte des changements fondamentaux à la façon dont vivent les gens — dans le nombre de personnes qu'ils voient, dans les lieux où ils travaillent, et souvent dans la qualité de l'eau qu'ils boivent, de l'air qu'ils respirent, et des logements qu'ils occupent.

Ces changements ont de profondes répercussions, bonnes et mauvaises, sur la santé des citoyens. D'une part, l'urbanisation et le développement économique ont suscité des améliorations dramatiques en matière de santé, principalement du fait d'améliorations environnementales, mais aussi, en partie, à cause d'un meilleur accès aux services de santé. Les statistiques à cet égard montrent que dans les pays où le degré d'urbanisation est le plus élevé, les gens tendent à avoir une espérance de vie inégalée, et les enfants de moins de 5 ans tendent à afficher les plus faibles taux de mortalité. Et même à l'intérieur de ces pays, la comparaison des indicateurs entre citoyens et ruraux (mortalité infantile et niveau d'immunisation) montre qu'il y a de nets avantages à vivre à la ville.

D'autre part, l'urbanisation peut aussi avoir de nombreuses influences négatives sur la santé. Dans une bonne partie du monde, l'accroissement des populations des villes est synonyme d'aggravation de la pauvreté urbaine, tant en nombres absolus qu'en termes relatifs. De plus en plus, les villes sont en train de devenir le symbole le plus flagrant de la distribution perverse des ressources dans le monde, sur le plan matériel aussi bien que social. Ces inégalités ont de sérieux impacts sur la santé des citoyens où qu'ils soient, mais surtout dans les villes et agglomérations urbaines à rapide croissance des pays en développement.

(a) Risques sanitaires :

Ce point se penche sur ces impacts négatifs de l'urbanisation et de l'environnement urbain sur la santé, surtout en ce qui concerne le monde en développement. Des indices incontestables subordonnent la mauvaise santé à des déficiences dans l'environnement physique, notamment l'approvisionnement inadéquat en eau salubre et la carence des infrastructures sanitaires, le délabrement d'unités de logement surpeuplées, la pollution de l'air, des ordures ménagères qui ne sont pas recueillies, et des lieux de travail où le danger guette partout. Dans les villes pauvres du monde en développement, les maladies infectieuses et parasitaires provoquées par ces déficiences continuent à faire d'énormes ravages.

Il y a à présent des indices croissants quant au rôle des facteurs sociaux — aliénation, taux élevés de chômage, tensions ethniques, pauvreté urbaine, etc. — comme éléments qui influent également sur la santé. Les effets de l'environnement social urbain ne sont certainement pas indépendants des conditions matérielles; le tout est inter relié. Les structures politiques et économiques d'une ville déterminent fondamentalement la distribution et l'accessibilité des avantages sociaux, matériels et biologiques que les villes ont à offrir. Autrement dit, ce sont les groupes les plus démunis qui sont confrontés aux pires menaces à leur intégrité physique et biologique et qui ont le moins accès aux services de protection.

C'est indirectement que ces facteurs sociaux ont des répercussions sur la santé, c.-à-d. par des changements de comportement. Mais l'environnement social urbain comporte aussi des menaces directes à la santé, comme la violence et la drogue, mais aussi la dépression et autres maladies psychosociales. Ces problèmes sont en train de s'aggraver dans les villes du monde entier. En fait, dans tous les pays avancés, les menaces à l'intégrité physique ont essentiellement reculé, et ce sont plutôt des facteurs d'ordre social qui sont en train de devenir une grave menace à la santé publique.

Depuis le milieu du XIXe siècle, lorsque les améliorations en matière de canalisations urbaines (eau et égouts) ont commencé à devenir permanentes, le fardeau des maladies contagieuses s'est sans cesse allégé dans nombre de villes des pays avancés. Les principales causes de mortalité sont maintenant les maladies chroniques et dégénératives principalement maladies cardiaques et cancers qui sont reliées à des facteurs sociaux comme le régime

alimentaire, le stress et le mode de vie. Et, récemment, la violence et les accidents sont devenus des causes de plus en plus significatives de mortalité en milieu urbain.

Pour décrire ce phénomène, on parle de " transition épidémiologique " ou " transition sanitaire ". Ce phénomène, qui n'est pas exclusif aux zones urbaines mais qui s'y manifeste ordinairement d'abord et plus vite, est lié à plusieurs facteurs. L'un d'entre eux est le degré d'exposition aux facteurs de risque de morbidité, qui évolue à mesure qu'un pays s'urbanise et se développe. L'accès à des services de santé efficaces est sans aucun doute un deuxième facteur capital. Enfin, le vieillissement de la population, qui est lui-même lié aux taux de mortalité et de fécondité, est également un déterminant critique, étant donné que l'incidence des maladies chroniques et dégénératives s'accroît habituellement avec l'âge.

Les études montrent que les risques accrus auxquels s'exposent les enfants dans les villes peuvent être considérables. En effet, ils s'exposent à l'agression constante d'agents infectieux et de contaminants toxiques durant les jeux, les repas et à l'école, ou lors d'autres activités dans le quartier. Les désordres intestinaux, comme les sévères diarrhées causées par les bactéries, virus et parasites les plus divers, représentent les formes particulièrement graves de risques à la santé pour des enfants exposés à une mauvaise situation sanitaire ou à de l'eau contaminée. Selon les estimations, des 5 millions d'enfants qui meurent annuellement de maladies diarrhéiques dans le monde en développement, la majorité appartiennent à des familles urbaines pauvres.

Les infections respiratoires, qui sont au deuxième rang des causes de décès parmi les enfants pauvres dans le monde en développement, posent également un risque particulier aux enfants en milieu urbain, avec deux facteurs significatifs qui contribuent à ce risque, c.-à-d. le surpeuplement du logis et la pollution de l'air, interne aussi bien qu'externe. Le surpeuplement du logis accroît le risque d'exposition à des personnes infectées, ce qui favorise une très rapide propagation des maladies respiratoires.

(b) Accidents :

Les accidents domestiques et accidents de la voie publique sont la première cause de mortalité dès l'âge d'un an et pendant toute l'enfance (). Ces accidents peuvent survenir en milieu urbain, dans les équipements, le cadre familial et les événements ponctuant l'existence des

enfants. Le niveau social et socio-économique des familles est un facteur déterminant, plus il est bas et plus le taux de mortalité augmente. Les facteurs de risque sont l'environnement : les rues mal surveillées, une signalisation déficiente, le défaut d'aménagement d'espace de jeux.

Les facteurs culturels, comme la surveillance et le degré d'attention accordés aux enfants, influenceraient la survenue des accidents. Certains travaux démontrent que les pays qui pratiquent une politique libérale vis à vis des enfants comme le Canada et le Japon, présenteraient des taux de mortalité par accidents plus élevés que les pays dont la culture de l'éducation des enfants est plus stricte comme la France et l'Espagne. Des études menées à Alger confirment que les accidents d'enfants deviennent un problème majeur de santé publique. Dans des foyers vétustes, la promiscuité, l'habitat précaire augmentent chez les jeunes enfants le risque de chutes ou d'intoxications accidentelles. Ces traumatismes aggravés par l'absence de secours immédiats, laissent des séquelles importantes qui dans d'autres contextes auraient pu être évitées.

(c) Violence, criminalité et toxicomanie :

Ces fléaux n'épargnent pas les enfants. C'est la deuxième cause de mortalité infanto juvénile après les accidents de la circulation. Leland Ropp décrit dans ses études les tendances très inquiétantes de tensions sociales dans certaines communautés urbaines des États-Unis. Comparant les taux de mortalité et d'homicide entre les grandes villes et les zones suburbaines entre 1980 et 1988, il démontre que l'augmentation est de 50%.

Plus précisément le taux de décès par homicide a augmenté en ville de 200% pour les garçons de 10 à 14 ans.

II.6 La signalisation routière :

La signalisation routière désigne l'ensemble des signaux conventionnels implantés sur le domaine routier et destinés à assurer la sécurité des usagers de la route, soit en les informant des dangers et des prescriptions relatifs à la circulation ainsi que des éléments utiles à la prise de décisions, soit en leur indiquant les repères et équipements utiles à leurs déplacements. Elle comprend deux grands ensembles : la signalisation routière verticale, qui comprend les panneaux, les balises, les bornes et les feux tricolores et la signalisation routière horizontale, constituée des marquages au sol et des plots.

Les bornes romaines ou bornes milliaires, bien que cela n'ait probablement pas été leur première fonction, peuvent être considérées comme les premiers équipements destinés à renseigner les usagers des voies carrossées et donc comme les premiers équipements de signalisation routière.

Bien que se rapprochant des panneaux routiers, il est toutefois peu probable que ce soit leur rôle premier, leur répartition ne correspondant pas nécessairement à cette fonction. Le rôle exact des bornes milliaires a fait l'objet de discussion. Elles assuraient incontestablement un rôle de représentation du pouvoir, dont elles manifestaient l'action.

C'est en Grande-Bretagne qu'apparaissent les premiers poteaux indicateurs, sous la forme de « fingerposts ». Il s'agit de poteaux équipés de un ou plusieurs bras sur lesquels figurent les noms des directions à suivre. Ils ont été introduits dans la législation britannique en 1697 avec un acte qui autorise les magistrats à placer des poteaux indicateurs à l'intersection des routes.



Figure 2 Fingerpost (Source: Wikipédia)

Des poteaux indicateurs étaient assurément utilisés dans les autres pays dès le xviii^e siècle, mais ils ne furent légalisés que beaucoup plus tard. Ainsi en France, le premier document ancien donnant un descriptif de ces poteaux date du 15 avril 1835, il s'agit d'une circulaire fixant les dimensions des poteaux indicateurs.

La première tentative d'unification internationale eut lieu à l'occasion de la conférence diplomatique internationale de Genève du 11 octobre 1909. Quatre signaux d'obstacles sous la forme de plaques rondes, pour les distinguer des plaques rectangulaires de direction, font l'objet d'un consensus : un cassis à double bosse, une succession de virages en Z, un passage à niveau avec barrière et un croisement en X.

Mais les standard européen et américain sont fondamentalement différents, de par les formes et les couleurs des signaux, mais aussi par l'emploi d'inscriptions en langue anglaise pour le Manual alors que les panneaux européens se réfèrent presque exclusivement à des symboles. La bordure rouge dominait dans le système européen et le jaune et le noir dans le système américain.

Une conférence des Nations unies sur les transports routiers et les transports automobiles s'est tenue à Genève, d'août à septembre 1949, en présence de délégués de 28 pays. Au cours de la conférence, l'impossibilité d'aboutir à un accord sur un système uniforme et mondial de signalisation routière devint évidente.

Deux systèmes coexistent alors. Le premier est utilisé en Europe et dans beaucoup de pays asiatiques (Chine notamment) ou africains. Le second est en vigueur aux États-Unis et, avec des variantes, au Canada, au Mexique, dans certains pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, au Japon, en Indonésie, etc.

Malgré le constat d'échec de 1949, la réflexion sur un système mondial uniforme de signalisation routière ne fut pas complètement abandonnée, mais force est de reconnaître que l'idée a fait long feu : les deux systèmes perdurent toujours.

Comme à Genève en 1949, la convention de Vienne sur la signalisation routière du 7 octobre au 8 novembre 1968, qui réunissait 66 pays et de nombreuses associations, avait été organisée autour de quatre comités.

Chacun resta malheureusement sur ses positions en matière de forme de panneaux de danger (triangulaires à fond blanc en Europe, en forme de losange à fond jaune pour le continent

américain). Et même, on admit que la signalisation devait être unifiée par continent, plutôt que mondialement.

II.6.1 *Marquage routier*

Le marquage routier constitue dès l'apparition de l'automobile un équipement incontournable de la signalisation.

En 1883, un professeur de l'Université du Dakota du Sud prédit que les futures automobiles rouleraient à une très grande vitesse sur des routes dont les voies de roulement seraient séparées par des bandes blanches. Le premier marquage routier axial intervint de fait en 1911 sur une route du Michigan.

Ces lignes blanches furent utilisées aux États-Unis jusqu'en 1971 où elles furent remplacées alors par des lignes jaunes, qui sont toujours utilisées pour séparer les sens de circulation.

En Europe, la première expérimentation connue d'une ligne blanche est faite en 1921 à Sutton, à Maney Corner, suite à la plainte de plusieurs riverains sur la conduite imprudente

Au fil du développement du réseau routier et de sa signalisation, ce sont ainsi des milliers de tonnes de produits de marquage qui sont appliqués sur les routes.

II.6.2 *Feux de signalisation*

Les premiers feux de signalisation ont fait leur apparition à Londres dès 1868. Il s'agit alors d'un sémaphore artificiel constitué de bras articulés ; il était animé par la force musculaire d'un policier. Ensuite, il fut équipé de lampes de différentes couleurs destinées à améliorer leur visibilité nocturne, alimentées au gaz et allumées par le même policier. Mais le dispositif londonien eut un destin tragique. Non seulement il provoqua la panique d'un détachement de cavalerie, laquelle entraîna la mort de deux policiers, mais il connut également en 1869 une explosion qui atteindra mortellement le policier venu allumer les lampes.

Le premier feu électrique fut installé à Salt Lake City en 1912, puis on en trouve à Cleveland en 1914, à New York et Détroit en 1918, à Paris en 1923, à Berlin en 1924, à Londres en 1925.

En France, jusqu'aux années 1920, la circulation aux carrefours était réglée uniquement par les signaux manuels des gardiens de la paix. Les premiers « feux de carrefour » (de simples

feux rouges) furent mis en service à Paris en 1923 au carrefour Rivoli-Sébastopol. Ils ne comportaient qu'une couleur, le rouge.

Dans les années 1930, on ajouta un feu vert pour indiquer sans risque d'erreur que le passage était libre. Cependant, seule une sonnerie avertissait les conducteurs du changement de couleur : le feu rouge après le feu vert engendrait alors des arrêts brutaux cause de nombreux accidents.

C'est alors que le feu orange fut inventé. On abandonna ensuite le signal sonore, source de nuisance pour les riverains.

II.6.3 Typologie selon la nature

(a) Signalisation verticale

La signalisation verticale est l'ensemble des signaux conventionnels implantés verticalement sur le domaine routier et destinés à assurer la sécurité des usagers de la route, soit en les informant des dangers et des prescriptions relatifs à la circulation ainsi que des éléments utiles à la prise de décisions, soit en leur indiquant les repères et équipements utiles à leurs déplacements. Elle regroupe ainsi les signalisations par panneaux, par balisage par bornage ou par feux.

(b) Signalisation par panneaux

Placés sur le côté des routes, les panneaux de signalisation routière peuvent avoir plusieurs fonctions. Les panneaux de danger informent les usagers d'éventuels dangers qu'ils peuvent rencontrer et contribuent ainsi à rendre plus sûre la circulation routière. Les panneaux directionnels facilitent cette circulation en indiquant par exemple les directions à suivre. Les panneaux de prescription ou d'obligation indiquent ou rappellent diverses prescriptions particulières de police en vigueur localement. Les panneaux d'indication enfin donnent des informations relatives à l'usage de la route.

On distingue :

- La signalisation de police : panneaux de danger, prescription absolue, priorité, intersection et indication.
- La signalisation directionnelle : panneaux de direction, localisation et tourisme
- Les panneaux à messages variables

- Signalisation par balisage

Dans le domaine routier, une balise est un dispositif implanté pour guider les usagers ou leur signaler un risque particulier, ponctuel ou linéaire, sur un itinéraire traité de façon homogène.

- Signalisation par bornage

Les bornes routières sont destinées à indiquer les distances sur les routes. Elles sont à ce titre des équipements de signalisation.

- Signalisation par feux

Les feux de circulation routière constituent un dispositif permettant la régulation du trafic routier entre les usagers de la route, les véhicules et les piétons.

Les feux destinés aux véhicules à moteurs sont généralement de type tricolore, auxquels peuvent s'ajouter des flèches directionnelles. Ceux destinés aux piétons sont bicolores et se distinguent souvent par la reproduction d'une silhouette de piétons. Les feux tricolores pour cyclistes se distinguent par la reproduction d'une bicyclette.

En Europe, la convention européenne sur la signalisation routière (convention de Vienne sur la signalisation routière) de 1968, à laquelle se sont depuis ralliés de nombreux États, contient des dispositions qui fixent les catégories, formes et couleurs des signaux routiers, dont les signaux lumineux.

(c) Signalisation horizontale

La signalisation routière horizontale est l'ensemble des signaux conventionnels implantés horizontalement sur le domaine routier ayant pour rôle de guider l'utilisateur en donnant quatre types d'informations : la répartition des espaces de déplacement, les règles de conduite, le jalonnement et le stationnement.

Elle comprend :

Les marques routières;

Les plots.

Typologie selon les usagers

Les différents équipements de signalisation routière peuvent être regroupés selon la catégorie d'usagers.

- Signalisation routière

La signalisation routière regroupe l'ensemble des équipements implantés sur les routes. Par extension, on peut englober aussi la signalisation autoroutière si le terme route est entendu dans un sens global.

On distingue la signalisation permanente qui est implantée à demeure sur le domaine routier et la signalisation temporaire qui indique en général un danger aux usagers et qui a vocation à être enlevée lorsque le danger a été neutralisé.

- Signalisation autoroutière

La signalisation autoroutière regroupe l'ensemble des équipements destinés à être implantés sur autoroute.

- Signalisation cycliste

La signalisation cycliste regroupe l'ensemble des équipements de signalisation s'adressant principalement aux cyclistes. Les panneaux donnant une prescription de police (interdiction, obligation, annonce de danger) sont les mêmes que ceux s'appliquant aux autres catégories d'usagers, mais ont une dimension plus petite, plus adaptée à la vitesse d'avancement des cyclistes. Les panneaux de jalonnement d'un aménagement cyclable sont quant à eux spécifiques.

- Signalisation piétonne

La signalisation piétonne regroupe l'ensemble des équipements de signalisation s'adressant principalement aux piétons. Ils sont implantés sur les chemins ou espaces où la circulation des automobilistes est interdite ou au plus partagée avec une priorité aux piétons comme dans les zones de rencontre.

II.7 L'urbain algérien :

Notre étude ne pourrait pas se faire sans un chapitre sur les villes algériennes : notre lieu d'étude. Nous verrons ici comment la ville algérienne s'est constituée au fil des années, et ceci nous aidera énormément dans la partie pratique. Grâce à la compréhension de la ville algérienne, nous pourrions mieux saisir les problèmes qui s'y posent et leurs origines.

L'urbanisme en Algérie est étroitement lié à la colonisation française, et une grande partie de nos espaces est le produit de cette colonisation. D'ailleurs l'urbanisme en Algérie a été marqué par les modèles urbanistiques français, et l'est toujours.

La colonisation de l'Algérie est marquée par l'introduction du modèle occidental de tracé des villes. Le caractère militaire de la colonisation, pendant tout le 19^e siècle a donné au corps du génie militaire de l'armée d'Afrique un rôle de premier plan dans l'établissement de plans de villes.

Mais au fur et à mesure que la colonisation prenait un caractère civil, les affaires d'urbanisme et d'extension des villes suivaient le schéma adopté, à l'époque, en France métropolitaine, c'est-à-dire le plan d'alignement et des réserves.

Globalement avant 1919, l'outil principal régissant le développement des villes était, comme ailleurs le plan d'alignement et des réserves. Ce plan se contentait de fixer les alignements et les largeurs des rues nouvelles à ouvrir, les espaces publics, les réserves de terrain à faire pour les édifices publics et les monuments et enfin les servitudes, particulièrement militaires ou d'espaces verts. Cet outil permettait l'engendrement par étape de l'espace urbain, sous forme de lotissements successifs.

Après la première guerre mondiale avec la loi Cornudet(1919-1924) qui institutionnalise les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement et introduit une mutation méthodologique importante, on assiste à la naissance de la planification urbaine.

La loi sur les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension est rendue applicable à l'Algérie par le décret du 05 Janvier 1922. Alger dut dotée de son plan en 1931, elle fut ainsi l'une des premières villes de l'empire français à en avoir.

L'Algérie était le laboratoire pour les méthodes innovantes de l'urbanisme de plan. Ceci dit la brièveté de cette première expérience (entre deux guerres),son attitude modérée vis-à-vis des formes historiques de la ville et de l'application boiteuse des plans d'aménagement,

d'embellissement et d'extension, n'ont pas laissé de grandes traces sur la ville algérienne de l'époque et son caractère haussmanien. Les rues, les îlots, les espaces publics et l'alignement ne furent pas remis en cause.

Il faudra attendre l'après deuxième guerre mondiale pour que le plan d'aménagement d'embellissement et d'extension soit abandonné avec ce qu'il véhicule encore comme idées désuètes issues de l'art urbain.

Vers la fin des années 1950, de nouveaux instruments réglementaires d'urbanisme sont institués pour répondre aux exigences de la reconstruction et de la modernisation urbaines en France, rendues possible par une croissance démographique et économique importante. Le besoin d'une production massive de l'espace urbain selon des normes et des règles radicalement nouvelles, imposera des instruments qui obéissent au modèle de villes fonctionnalistes défini par la charte d'athènes, ce modèle de ville a pour principes généraux le fonctionnalisme, le zonage, le grand ensemble, l'équipement, l'open planning, la table rase et l'architecture clef en main.

Concrètement, ces instruments furent créés en 1958-59, ce qui correspond pour l'Algérie au lancement du plan de Constantine et aux tentatives de rattrapage économique et social pour contrecarrer la révolution algérienne.

Ces instruments sont le :

- Le P.U.D et son corollaire le programme général. Ils ont un caractère général et permanent (vingt ans)
- Les plans de détails élaborés par les communes sur la base des PUD
- Les plans d'urbanisation ou de restructuration pour la reconquête des centres des villes et la rénovation des quartiers défectueux.
- Le programme d'équipement urbain et le plan de modernisation et d'équipement.
- Les programmes d'urbanisme et zone à urbaniser par priorité.

Ces instruments ont marqué la fin de la présence coloniale en Algérie et ont continué et à avoir une influence importante sur les instruments d'urbanisme de l'Algérie indépendante.

Ces instruments ont eu pour effet d'introduire de grands bouleversements morphologiques sur les tissus anciens, produisant les grands ensembles.

Après l'indépendance

De 1962 à 1990, la politique nationale en matière d'urbanisme fut marquée par un grand volontarisme de la part de l'état, lequel volontarisme était rendu possible par des moyens financiers suffisants (recette des hydrocarbures) et à une ligne politique socialiste et autoritaire.

Techniquement aussi la voie était toute tracée. L'Algérie n'échappe pas après son indépendance au mythe du tout planifié, qui marqua l'urbanisme de l'après guerre jusqu'à la fin des années 1970 et fut caractérisé par la prédominance de la fonctionnalité, de la programmation d'un rythme soutenu de l'urbanisation et de l'importance du développement économique.

L'Algérie avait été bien préparée aux méthodes urbanistiques par les expériences des dernières années de la colonisation, largement perpétuées après l'indépendance. ceci dit au cours des années 60 et 70, l'intérêt quasi exclusif pour les activités productive, l'application du plan de Constantine ont eu des retombées directes et radicales sur l'aménagement de l'espace national, particulièrement les parties du territoire appelées à accueillir les activités de production massive (hydrocarbures, sidérurgie, industrie mécanique lourde..) sans qu'en contrepartie la ville algérienne se développe sur le plan qualitatif et quantitatif (production faible de l'habitat urbain)

Les villes étaient appelées à assumer des activités industrielles importantes et à drainer une forte population rurale, mais leur aménagement n'a pas été considéré comme une priorité. C'est là, que se situent en partie les dysfonctionnements et les retards de la ville algérienne en termes de qualité des espaces urbains et de difficulté satisfaire la demande en logements et en équipements.

La planification urbaine algérienne des deux premières décennies de l'indépendance était en fait une planification tout court et non une planification spatiale et urbaine. Elle était caractérisée, d'une part par des efforts d'investissement productif importants et d'autre part par une approche sectorielle de la planification.

Cette urbanisation rapide du territoire allait engendrer des problèmes de gestion insurmontables pour des centres non préparés, ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif, ni sur le plan des équipements et des infrastructures. A cela s'ajoutent des problèmes de croissance malgré tout, des villes littorales et des centres anciens relativement délaissés.

A partir de la moitié des années 70, après un retard considérable dans la production de l'habitat urbain, l'état s'est chargé de la quasi-totalité des programmes de logements sous formes de grands ensembles ou de lotissements d'auto-construction. Cette approche exclusivement programmatique du problème du logement et la négation de l'existence d'un secteur non-planifié, ne pouvait satisfaire les besoins d'une population urbaine croissante. De surcroît la démarche sectorielle de la question de l'habitat engendrait des espaces de vie désarticulés, mal équipés et constituant de véritables chantiers permanents à l'intérieur des villes.

Jusqu'au début des années 70, les autorités ont géré la situation léguée par la colonisation. Ensuite sont apparus de nouveaux instruments qui sont largement inspirés par le modèle français.

Ces instruments sont restés en vigueur jusqu'aux années 80.

Le Plan d'urbanisme directeur (P.U.D)

Des plans de modernisation urbaine. (P.M.U) Pour les villes d'une certaine importance ou à développement rapide.

Des plans communaux développement (P.C.D) Pour les villes de moindre importance.

La zone d'habitat urbain nouvelle (Z.H.U.N)

Le début des années 90, voit apparaître de nouveaux instruments et une nouvelle politique qui tendait à nationaliser les instruments d'urbanisme qui devenaient caduques.

Ces nouveaux instruments se traduisent par la loi sur l'urbanisme et l'aménagement (loi n°90-29 du 01-12-1990) qui institue un plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U) dont le rôle est prévisionnel au long terme, et un plan d'occupation des sols (P.O.S) dont le rôle est réglementaire au moyen terme, nous nous attarderons plus longuement sur ces instruments dans les chapitres suivants.

Conclusion :

Ce chapitre en particulier est très important pour cette étude. L'enfant dans son environnement est l'essence même de cette recherche.

Il a mis en lumière la vulnérabilité de l'enfant en milieu urbain. Il n'est pas seulement plus petit, ou plus distrait que l'adulte, mais ses sens sont très différents. Nous avons par exemple retenu que les enfants ne faisaient pas la différence entre un véhicule à l'arrêt et un véhicule qui s'approche d'eux au premier regard, qu'un enfant de sept ans faisait douze fois plus d'erreur d'appréciation qu'un enfant de dix ans etc... Tous ces comportements propres à l'enfant accentuent sa vulnérabilité et devraient inciter les décideurs à le prendre en considération dans tout acte urbanistique.

Ce chapitre met aussi en évidence la dualité enfant nature, l'enfant qui nous est donné par la nature, il est tout ce qu'il y a de naturel dans la vie, de pure et de fragile, est mis entre les mains de la ville, une invention humaine, fabriquée de toutes pièces un objet artificiel qui naît de l'activité incessante que déploient les hommes dans leur quête de puissance.

Dans le chapitre suivant nous allons voir à quel point la ville artificiel, peut nuire à l'enfant, et cela sera malheureusement appuyé par des données quantitatives.

Chapitre III Données quantitatives démographiques et sociales

Introduction

III.1 Données démographiques générales de l'Algérie

III.2 Données démographiques générales de Sétif

III.3 L'enfant et la voiture

III.4 Les accidents de la circulation

Conclusion

Introduction

Avant de commencer l'étude pratique, il est essentiel de connaître le pays ensuite la ville d'intervention. Nous allons donc dans ce chapitre inventorier les statistiques démographiques et sociales qui vont en plus de nous informer sur le site en question, justifier et appuyer l'importance de notre recherche.

Tout d'abord nous aborderons les données démographiques générales de l'Algérie, la population, l'âge, la répartition par âge, le nombre de naissances annuels etc. Ce mémoire s'intéressant aux enfants d'aujourd'hui, il est primordial d'en connaître la proportion.

III.1 Données démographiques générales de l'Algérie

Pour commencer, voici la pyramide des âges de l'Algérie, nous voyons clairement dessus que la population algérienne est jeune. La tranche d'âge qui domine est celle entre 10 et 24ans, suivie par celle qui nous intéresse le plus, la tranche des 0 – 10 ans.

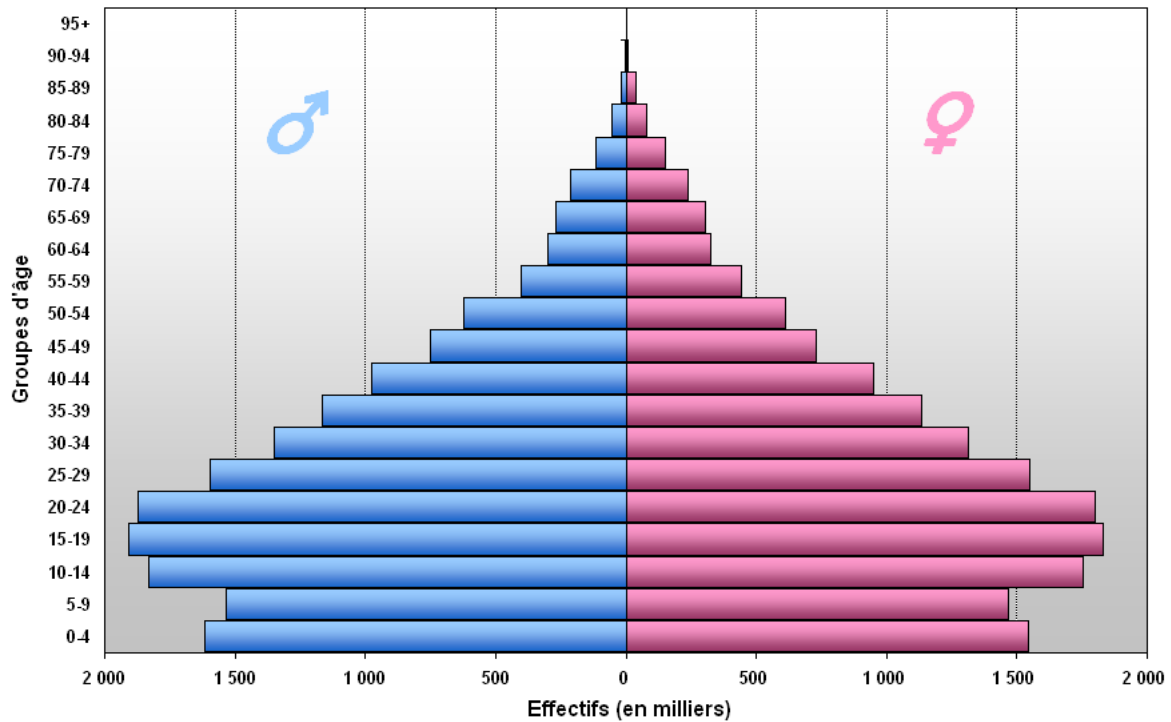


Figure 3 Pyramide des âges Algérie (source ONU 1996)

L'Algérie est un pays jeune, la catégorie la plus importante est celle des 0 à 30 ans, et dans cette tranche là ce sont les 10-24 ans qui dominent. Ce qui signifie qu'il y a 10 ans les naissances étaient plus élevées, et que ça tend maintenant à diminuer. Le Nombre de naissances reste néanmoins élevé avec presque 900 000 naissances par an.

Population	34 178 188 habitants
Densité de la population	13,8 hab/km ²
Taux de croissance de la population	1,196 %
Nombre de naissance par an	849.000 naissances
Âge médian (population totale)	26,6 ans
- Hommes	26,3 ans
- Femmes	26,8 ans
Structure par âge	
- 0-14 ans	25,4 %
- 15-64 ans	69,5 %
- 65 ans et plus	5,1 %
Rapport de masculinité (population totale)	1,02 homme/femme
- À la naissance	1,05 homme/femme
- Moins de 15 ans	1,04 homme/femme
- 15-64 ans	1,02 homme/femme
- 65 ans et plus	0,88 homme/femme
Part de la population urbaine	65 %

Tableau 3 Données démographiques générales sur l'Algérie (source ONU)

Ce tableau regroupe les informations les plus importantes, nous retiendrons :

- Population urbaine en pleine expansion, et qui était en 2006 à 65%.
- La moyenne d'âge très jeune de la population algérienne, qui tourne autour de 26 ans.
- Les naissances près d'un million de naissance par an en Algérie.
- Les 15-64 ans représente presque 70 % de la société, la tranche d'âge active, et les décideurs.

III.1.1 *Données démographiques générales de Sétif :*

Population de Sétif par âge :

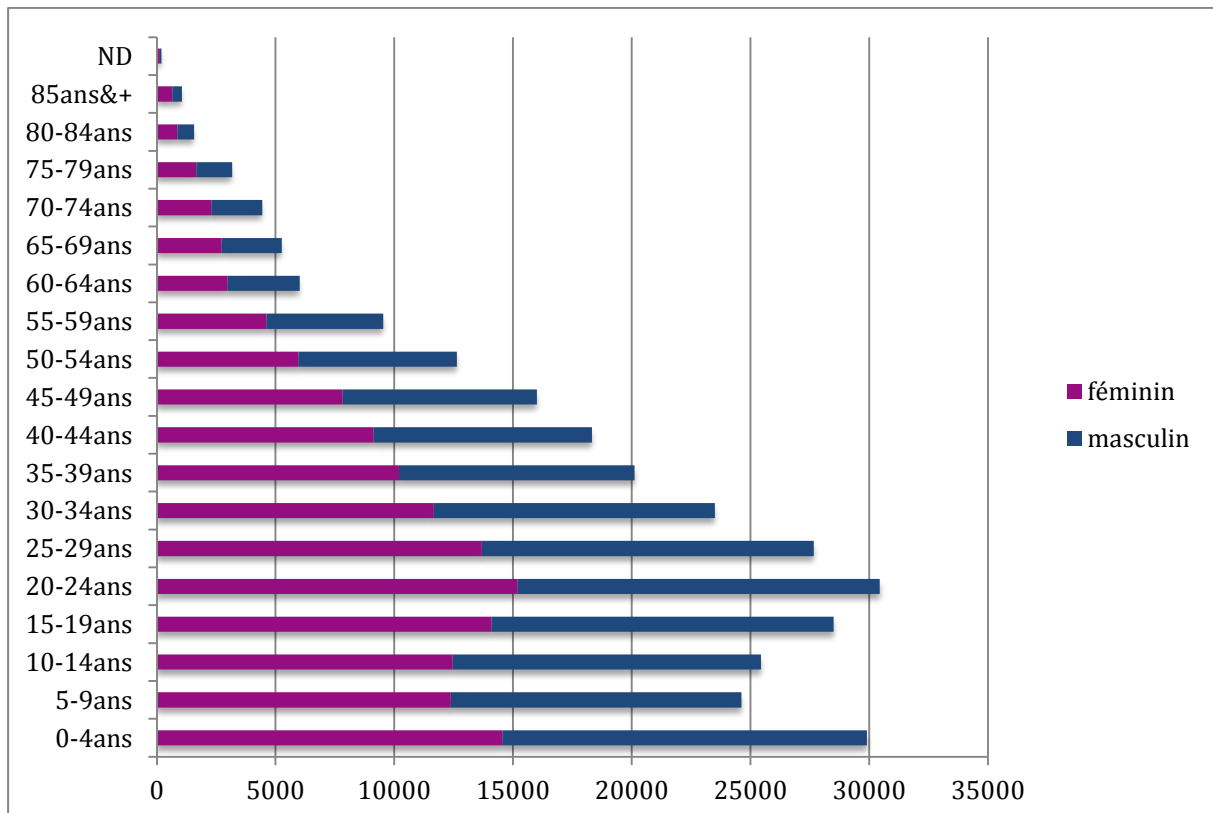


Figure 4 Structure des âges de la population de Sétif (Source Wikipédia)

À l'image du pays, la population de Sétif est une population jeune. La catégorie 20-24 ans compte plus de 30 000 habitants, suivie par la catégorie des 0-4 ans qui ne sont pas loin de la barre des 30 000.

Proportion de la population de moins de 9ans

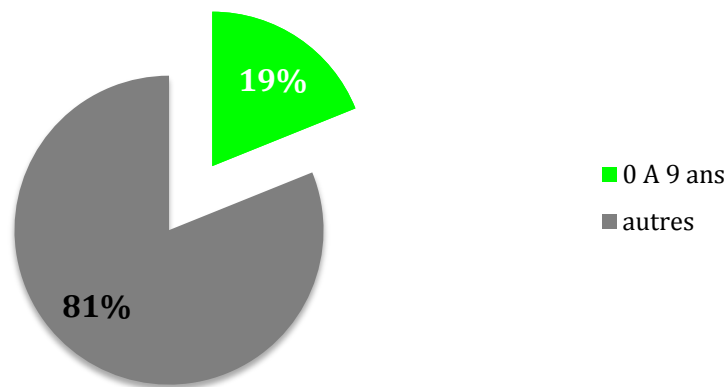


Figure 5 Proportion de la population de moins de 9 ans (source: auteur)

Près d'un cinquième de la population de Sétif a moins de 9ans, ce qui ne représente pas loin de 55000 enfants. Ces enfants côtoient ou côtoieront dans un avenir proche la ville qui est la leur ; Sétif. Ils auront à se déplacer, à aller à l'école, à jouer dans les quartiers, et à traverser des rues et des boulevards. Avec une pointe d'amertume nous allons présenter dans le prochain point les chiffres qui concernent l'enfant et la voiture en Algérie et précisément à Sétif, et ils sont des plus alarmants.

III.2 L'enfant et la voiture :

La voiture est le premier danger qui guette les enfants en milieu urbain, dans les chapitres précédents nous avons pris conscience de la vulnérabilité des enfants en milieu urbain, et surtout face au trafic routier.

(a) Les accidents de la circulation

Les accidents de la circulation, selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), tuent plus d'un million (1.000.000) de personnes dans le monde et handicapent à des degrés divers, trente-sept millions d'individus (dont cinq millions de cas d'extrême gravité).

En Algérie et malgré les efforts engagés, la situation demeure préoccupante et même critique.

Les chiffres et les statistiques montrent que la situation ne connaît aucune amélioration et mettent en cause en grande partie la responsabilité de l'homme et notamment les conducteurs, et que 88,69% des accidents ayant pour cause l'être humain sources de graves infractions.

Le nombre d'accidents a atteint durant l'année 2008 au niveau national 40481 accidents ; dont 17534 accidents en zone urbaine, soit 43.31% et 22947 accidents en zone rurale, soit 56.69%.

Les accidents ont engendré 64708 blessés et 4422 tués.

Alger occupe toujours la première place suivie de Sétif et Tlemcen, Alger et Sétif demeurent en tête du classement depuis 1995.

Classement	Wilayates	Nombre d'accident	Taux (%)
1	Alger	2441	6.03%
2	Sétif	1852	4.57%
3	Tlemcen	1491	3.68%
4	Oran	1475	3.64%
5	Constantine	1448	3.58%

Tableau 4 Classement des wilayas selon le nombre d'accidents (source CNPSR)

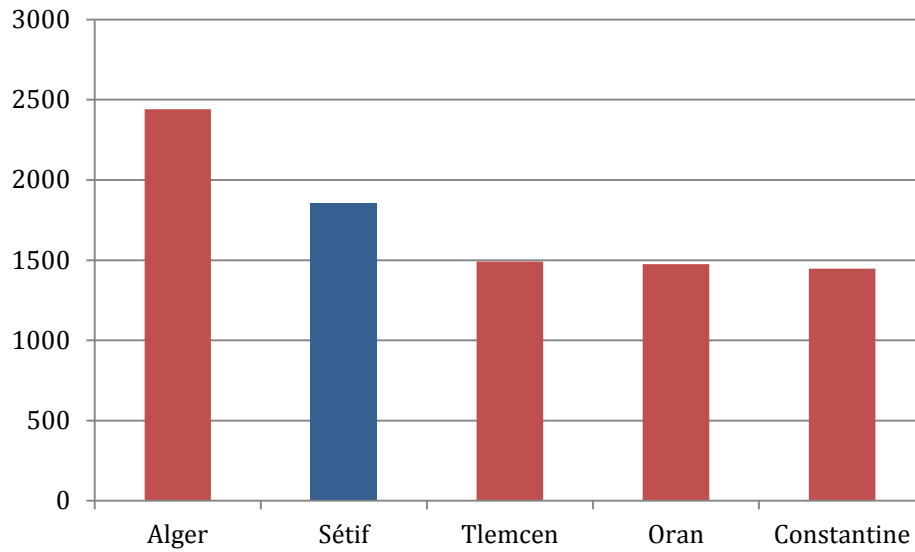


Figure 6 Classement des wilayas selon le nombre d'accidents (source CNPSR)

Répartition par catégorie

	Piétons	Passagers	conducteurs	Total
Nombre de blessés	15514	4299	4686	20499
Taux %	56.17%	20.79%	22.86%	100%
Nombre de décès	448	157	155	760
Taux %	58.95%	20.66%	20.39%	100%

Tableau 5 Répartition des accidents par catégories (source CNPSR)

Les piétons à travers ces chiffres sont la catégorie la plus touchée en milieu urbain : environ 60% des décès et des blessés.

Répartition par âge et par sexe

Catégorie	Blessés	Taux (%)	Décès	Taux %
0-14ans	5374	14.45%	178	23.42%
15-39 ans	9943	26.73%	281	36.97%
40-75ans	5182	13.93%	301	39.61%
Total	37198	100.00%	760	100.00%

Tableau 6 Répartition des accidents par âges (source CNPSR)

Le tableau fait apparaître que les blessés jeunes représentent 26.73% du total des blessés, et 23.42 % du taux des décès. Ce sont les jeunes en âge de conduire, et cette tendance peut être traduite par leur manque d'expérience dans la conduite.

La catégorie suivante, les enfants, ne pouvant être conducteurs, ils sont passagers ou piétons et représentent presque 15 % du taux des blessés en milieu urbain. Ceci traduit parfaitement la vulnérabilité de l'enfant en milieu urbain.

Les accidents mortels en milieu urbain, touchent en premier lieu les personnes âgées.

(b) Cause des accidents :

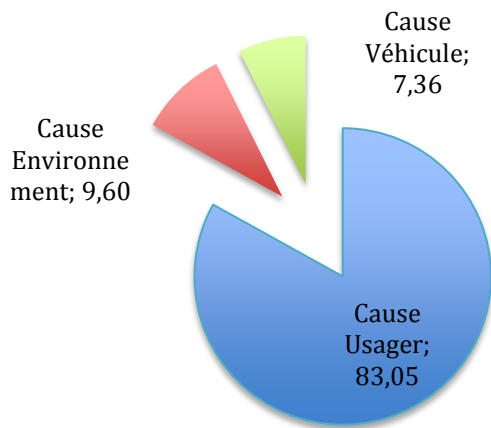


Figure 7 Causes des accidents en milieu urbain (source CNPSR)

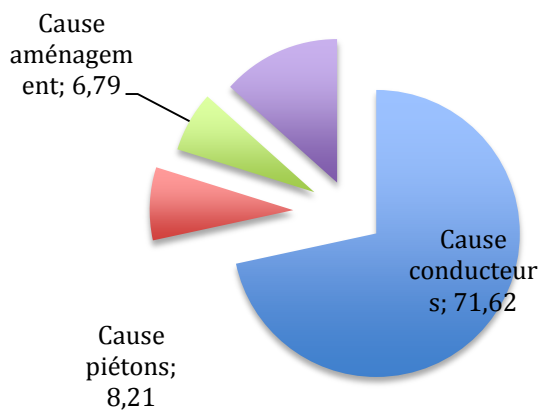


Figure 8 Causes des accidents par catégories (source CNPSR)

Les accidents d'après l'étude menée par () sont essentiellement causés par les usagers à 83%. Et c'est les conducteurs les premiers responsables avec 71% contre 8 % pour les piétons.

Dans les causes environnementales il est surtout question de facteurs climatiques, mais la composition urbaine et la signalisation défailante n'ont jamais été prises en considération.

Les chiffres que nous avons pu collecter n'apaisent pas notre frayeur, bien au contraire, quand nous trouvons que la proportion est **d'une voiture pour 6 enfants**, en ne comptant que les voitures de ville de Sétif, sans prendre en considération toute la wilaya et les visiteurs extérieurs, la proportion n'en deviendra que plus alarmante.

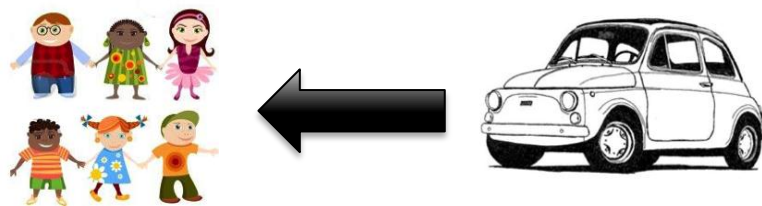


Figure 9 Rapport voiture enfants (source Auteur)

Conclusion :

Ce chapitre qui avait pour mission de rassembler des données quantitatives démographiques et sociales a renforcé la raison d'être de ce mémoire, sa raison d'exister, nous nous rendons compte que le problème étudié est de taille. Les chiffres sont alarmants, nous retiendrons par exemple que la population d'enfants sétifiens est importante, elle représente 20% de la population, ce qui n'est pas loin de 60 000 enfants, dont plus de la moitié est scolarisée.

Dans cette ville, qui est malheureusement depuis 20 ans classée première après Alger en termes d'accidents de la circulation, la proportion des voitures par rapport aux enfants est élevée, il y a une voiture pour six enfants, et ceci sans prendre en considération les voitures qui viennent de passage dans la ville.

Dans ces accidents de la circulation, ce sont les piétons qui sont les plus touchés avec environ 60% des décès, la catégorie d'âge la plus vulnérable étant les personnes âgées, suivie de près par les enfants.

En ce qui concerne les causes de ces accidents, les données recueillies n'énumèrent que les causes humaines, du piéton ou du conducteur, les causes mécaniques du véhicule, et les causes environnementales d'intempéries. A notre sens, des causes très importantes d'aménagement urbain sont omises, et il faudra sérieusement y remédier.

Chapitre IV : Expériences étrangères

Introduction

IV.1 Les lois et les normes urbaines au Maroc

IV.2 Normes suisses sur les voies de circulation piétonnes

IV.3 Les aires de jeux en France

IV.4 Les initiatives étrangères

Conclusion

Introduction

Avant de passer à la partie pratique, nous allons d'abord faire un tour d'horizons dans les autres pays. Nous choisissons de pays n'a pas été anodin, nous avons d'abord choisi un pays qui est comme le nôtre, en voie de développement, qui est notre voisin le Maroc, pour ensuite passer aux pays développés. Il s'agira ici de la France et de la Suisse.

L'intérêt de connaître la question ailleurs que dans notre pays, est de pouvoir faire la comparaison, une fois la partie pratique finie, de comparer les méthodes adoptées et les résultats obtenus.

Nous avons choisi d'étudier un volet différent dans chaque pays, ainsi avec le Maroc, nous allons voir les lois et les normes urbaines, ensuite nous passerons aux détails avec les normes des voies de circulation en Suisse, pour finir avec les aires de jeu en France.

IV.1 Les lois et les normes urbaines au Maroc¹⁷ :

Le Maroc pays limitrophe à l'Algérie, d'une population de 31 millions d'habitants. Pays considéré comme en voie de développement comme l'Algérie, donne beaucoup d'importance à l'urbanisme et à l'embellissement de leurs villes. Nous pouvons d'ailleurs remarquer l'abondance de ses lois et normes en urbanisme, et surtout accessibles à tout le monde sur internet.

Dans le contexte marocain actuel la ville est généralement le produit de lotissements de taille variable. Une nouvelle grille des normes urbaines marocaines,-dont nous allons présenter la partie nous concernant- prend en compte cette réalité et introduit le critère typologique de l'habitat en fonction de la taille du lotissement, de sa population et de sa densité en logements.

Les principaux équipements traités dans le cadre de grille sont :

	Équipements de proximité
Équipement d'enseignement	École primaire Collège Lycée
Équipement de santé	Centre de santé urbain
Équipement de jeunesse et de sport	Maison de jeune Foyer féminin Terrains de sport
Équipement religieux	Moquée de quartier Mosquée du vendredi
Espace vert et espace de jeux	Grand Jardin Petit jardin

Tableau 7 Les équipements traités dans la grille marocaine (source manuel normes maroc)

¹⁷ Manuel normes urbaines des équipements collectifs de proximité Juin2006

Les principaux critères d'insertion sont la localisation, l'accessibilité, la surface de la parcelle et le seuil de population à desservir.

Critères Equipement	Distance ou Temps de desserte		Seuil maximum de programmation	Surface minimale	Nbre de niveaux
Ecole primaire	1,5 km	20 mn	8000 hab	4000 m ²	R+2
Collège	2,25 km	30 mn	16.000 hab	9000 m ²	R+3
Lycée	2,25 km	30 mn	32.000 hab	10.000 m ²	R+3
Centre de Santé Urbain	2 km	30 mn	30.000	500 m ²	R+1
Maison de jeune	1,5 à 2,25 km	20 à 30 mn	20.000	600 m ²	R+2
Foyer féminin	1,5 à 2,25 km	20 à 30 mn	20.000	600 m ²	R+2
Mosquée de quartier	300 m	5 mn	Variable	200 m ²	R.D.C
Mosquée du vendredi	600 m	10 mn	Variable	Variable	R.D.C
Poste de police de proximité	1,5 km	20 mn	Variable	100 m ²	R.D.C
Four	750 m	10 mn	1000	100 m ²	RDC
Hamam	750 m	10 mn	1000	200 m ²	RDC
Marché couvert	+de 2,25km	+ de 30 mn	Variable	Variable	
Marché de plein air	+de 2,25km	+ de 30 mn	Variable	Variable	

Partie A : Apports Théoriques
Chapitres IV : Expériences Etrangères

Arrondissement de police	+de 2,25km	+ de 30 mn	Variable	1000 m ²	R+2
Terrain de sport	500 à 1500m	10 à 20 mn	20.000 hab	2000 m ²	
Grand jardin public	> à 750 m	> à 10 mn	Variable	6 ha	
Petit jardin public	300 à 700 m	10 mn	1000 hab	450 m ²	
Maison de service public*	1,5 à 2,25 km	20 à 30mn	Quartier/Arrondissement	600 m ²	R+1

Tableau 8 Critères d'insertion des équipements (source manuel normes maroc)

Dans les normes marocaines, une école primaire ne doit pas être éloignée à plus de 1.5km du domicile de l'enfant, ce qui est à notre avis une distance assez importante quand elle est parcourue par un enfant de 5 à 10 ans qui plus est, 4 fois par jour.

Les terrains de sport, les jardins et aires de jeux quant à eux, ne doivent pas être à plus de 1500m, ce qui fait entre 10 et 20mn de marche.

Bonnes ou mauvaises, là n'est pas la question, l'existence de loi est déjà le commencement de quelques chose, leur application est le début de l'amélioration.

Plus loin dans le document recueilli, les normes urbaines sont évoquées avec plus de précision.

Service	localisation	Accessibilité	Taille et dimensions	Seuils de programmation
Ecole primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'accès. - Sur une voie desservie par les transports publics ou à proximité immédiate. - Possibilité de regroupement en pôle d'équipements. 	<p>A pied à bicyclette ou en voiture.</p> <p>Temps d'accès maximum 20 minutes</p> <p>Distance maximale à parcourir 1,5 Km.</p>	<p>Surface de terrain : 4000 m², bâtiment à R+2 et cour de récréation.</p> <p>Possibilités d'optimisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Administration intégrée au Rez-de-chaussée ou à l'étage. -Logements intégrés en R+1 avec logement de gardien indépendant. - Possibilité de traitement en rez de jardin. 	8000 habitants.

Tableau 9 Critères de l'école primaire (source manuel normes Maroc)

La condition première pour l'école primaire est la facilité d'accès, que ce soit en voiture, en bicyclette, ou même à pieds. Le temps d'accès ne doit pas dépasser 20 mn dans tous les cas.

Quand la distance est proche de 1.5 km qui est la limite, les enfants seront contraints de prendre les transports publics, voilà pourquoi l'école doit aussi être sur une voie desservie par les transports publics.

Les prochains tableaux concernent les jardins et les terrains de sport.

Terrain de sport	Près des établissements d'enseignement et des maisons de jeunes afin de favoriser les échanges ou intégrés aux parcs et jardins.	Accessibles à pied, plus proche des écoles primaires et des maisons de jeunes Distance de marche :1500m.	La superposition du tracé de plusieurs terrains (basket, hand) peut être réalisée sur une même surface en un espace polyvalent. Surface du terrain 2000 m² incluant un terrain de base de 1000m ² et une extension possible de 1000m ² .	20.000 habitants.
-------------------------	--	---	---	-------------------

Tableau 10 Critère des terrains de sport (source manuel normes Maroc)

Grands Jardins publics	Loin des aires de verdure naturelle bien distribués dans toute la ville.	Desservent aussi bien une population de quartier que la population de la ville, les distances maximales d'implantation seront donc plus importantes que la distance de marche (750 m pour 10 minutes). L'accessibilité par transport public est une nécessité.	De taille suffisante pour accueillir des événements spéciaux. Les dimensions de l'ordre de 200m par 300m sont généralement suffisamment flexibles pour supporter des événements divers soit 6ha.	La population de la ville
-------------------------------	--	--	--	---------------------------

Petits jardins publics	Dans un rayon de marche facile (750 m) dans les zones résidentielles, et potentiellement intégrables ou juxtaposables aux institutions éducatives pour créer des aires de jeux partagés et sûrs.	Pour les petits jardins utilisés notamment par les personnes âgées, les enfants et les parents, ils doivent être situés dans un rayon de 300 à 750m de la population cible, avec un temps maximal de marche de 10 minutes.	Assez petits pour maintenir un sens d'intimité et permettre une visibilité facile (25 m). La superficie idéale est de l'ordre de 450m ² avec une largeur de 15 m et une longueur de 30m.	L'unité de voisinage.
-------------------------------	--	--	--	-----------------------

Tableau 11 Critère des jardins publics (source manuel normes Maroc)

Voilà présentées brièvement lois et normes marocaines, concernant les écoles primaires, les aires de jeux et jardins publics. Le plus important n'est pas seulement le contenu, comparé à l'Algérie déjà la différence est flagrante rien que par l'existence de ce document.

Nous allons voir de plus près des normes encore plus détaillées avec la Suisse.

IV.2 Normes suisses sur les voies de circulation piétonnes¹⁸ :



Afin de protéger les piétons et particulièrement les plus vulnérables (enfants, personne à mobilité réduite et personne non voyantes), des lois très claires et très précises ont été établies en Suisse. Nous allons aborder en détails les trottoirs.

Les trottoirs constituent un élément de liaison essentiel des réseaux piétonniers car ils permettent d'isoler le piéton des dangers de la circulation routière. Ils doivent être adaptés aux ressources de mobilité de tous et garantir une continuité de cheminement.

Largeur :

Une largeur de trottoir de 2 m permet un croisement confortable et sûr entre deux piétons, y compris ceux se déplaçant en fauteuil roulant ou avec une poussette.

Par ailleurs, cette dimension permet à une personne en fauteuil roulant d'effectuer un changement de direction à tout moment

A partir du niveau de fréquentation piétonne d'un trottoir aux heures de pointe et de la vitesse maximale autorisée sur la route qui le côtoie, il est possible de déterminer quelle devrait être sa largeur minimum:

¹⁸Un espace public pour tous guide pour une planification cohérente fiche 1 trottoir. Equiterre

Niveau de fréquentation piétonne	Vitesse maximale autorisée	Largeur minimale du trottoir
Faible	20-50 km/h	2m
	50-80 km/h	2m50
Moyen	20-50 km/h	3m
	50-80 km/h	3m50
Elevé	20-50 km/h	4m
	50-60 km/h	4m50 et plus

Tableau 12 Largeur des trottoirs selon la vitesse automobile(source Equiterre)

Deux facteurs supplémentaires sont à prendre en compte :

- La présence de commerces et de services. Selon leur niveau de fréquentation, les largeurs de trottoir indiquées plus haut doivent être augmentées de 50 cm à 1m50 afin d'absorber une circulation piétonne plus complexe ;
- La présence de places de stationnement ou d'une piste cyclable séparant le trottoir de la chaussée. Ces aménagements protègent les piétons de la circulation des véhicules et rendent le critère de la vitesse maximale autorisée non déterminant. Dans ce cas, les valeurs minimales suivantes doivent être retenues : 2 m pour un niveau de fréquentation piétonne faible, 2m50 pour un niveau moyen et 3m50 pour un niveau élevé.

Hauteur libre minimale :

Échafaudages de chantiers, panneaux de circulation, parasols ou stores, lampadaires, supports publicitaires suspendus, branches, ... ne doivent pas exposer le piéton au risque de se heurter la tête, la hauteur minimale est de 2m35 et 2m10 pour les objets suspendus ou en saillie.

Pente :

Si possible : $\leq 6\%$, 8% sur une distance de 2 m; 12% sur une distance de 50 cm.

Si la pente dépasse les 6%

- Poser une main courante.
- Offrir au piéton un cheminement alternatif accessible et sûr.
- En l'absence d'un cheminement alternatif, mettre à disposition une ligne de transport public.

Revêtement :

Caractéristiques d'un revêtement adapté :

- Dur, aplani et non glissant par tous les temps, également pour les marquages au sol.
- Poser des joints aussi étroits que possible entre les pavages ou dallage
- Éviter de planter des arbres trop près d'un cheminement.
- Choisir des essences qui s'enracinent en profondeur.
- Poser une dalle en béton à la verticale dans la fosse de plantation et/ou à la limite du trottoir.

Guidage tactile et visuel :

- Délimiter le trottoir de la chaussée avec une différence de niveau ininterrompu d'au moins 3 cm.
- Aménager une bordure de trottoir contrastée

En cas de chantier :

Lorsqu'un chantier empêche l'accès à un trottoir, offrir un cheminement provisoire accessible et sûr.

Pour l'accessibilité de tout piéton, le cheminement provisoire permettant de contourner un chantier doit :

- être sans marches ;
- avoir une largeur de 1m20 et de 1m40 aux changements de direction ;

- avoir une aire de manœuvre de 1m40 x 1m70 permettant la rotation d'un fauteuil roulant à l'entrée du cheminement et aux bifurcations ;
- être bien éclairé ;
- éviter panneaux, perches d'échafaudages et autres objets en saillie ou suspendus situés à une hauteur libre inférieure à 2m10 ; et être bien séparé de la chaussée et du chantier par une clôture solidement fixée au sol. Par ailleurs, des éléments de clôture tels que deux lattes en bois striées de rouge et blanc et posées à une hauteur de 30 et 90 cm du sol servent au guidage des personnes aveugles et malvoyantes.

Lorsque ces conditions ne peuvent pas être respectées pour une durée de plusieurs jours, les personnes habitant à proximité du chantier doivent en être informées.



Figure 10 Exemple de trottoir suisse (Equiterre)

IV.3 Les aires de jeux en France :



Figure 11 Exemple d'aire de jeu dans la ville de Nîmes (auteur inconnu)



Figure 12 Exemple d'aires de jeu de la ville de Nîmes (Auteur inconnu)



Figure 13 Exemple d'aires de jeux dans la ville de Nanterre

Selon le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996, on entend par aire collective de jeux, toute zone, y compris celle implantée dans un parc aquatique ou parc d'attraction, spécialement aménagée et équipée pour être utilisée de façon collective par des enfants, à des fins de jeux.

Sont englobées également les aires collectives de jeux situées dans l'enceinte des établissements accueillant des enfants et dont les équipements sont susceptibles d'être utilisés par ceux-ci à des fins de jeu.

(a) Choix du site

- L'accès immédiat de l'aire de jeu doit être aménagé de façon à protéger les utilisateurs et les tiers contre les risques liés à la circulation des véhicules à moteur.
- Les plantes et arbres présents sur les aires de jeux doivent être choisis, implantés et protégés de façon à ne pas occasionner d'accidents pour les enfants (empoisonnement ou blessures)
- Les équipements et les zones de sécurité qui les entourent doivent être dégagés de tout obstacle ne faisant pas partie intégrante du jeu.
- Les limites des zones présentant des risques particuliers, comme les abords des balançoires ou des tourniquets, doivent être matérialisées de manière à éviter, dans leur utilisation

normale ou raisonnablement prévisible, les heurts entre les enfants utilisant l'équipement et ceux qui ne l'utilisent pas.

- Les jeux utilisant l'eau doivent être conçus de manière à écarter tout risque de noyade ou d'infection raisonnablement prévisible.
- Les bacs à sable doivent être maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.
- Les équipements doivent être implantés de manière que les adultes puissent, en toutes circonstances, accéder à tous les endroits où les enfants sont susceptibles de se trouver.
- Les éléments des équipements doivent être installés de façon à assurer la stabilité de ces derniers et à éviter ainsi tout risque de renversement, de chute ou de déplacement inopiné.
- Lorsque cela est prévu par la notice d'installation, les équipements doivent être fixés au sol.

(b) Matériaux de revêtement et de réception

- Les zones sur lesquelles les enfants sont susceptibles de tomber, alors qu'ils utilisent les équipements, doivent être revêtues de matériaux amortissants appropriés.
- La durée de vie des matériaux amortissants utilisés doit correspondre à leur utilisation sur une aire collective de jeux, notamment pour ce qui concerne les processus d'usure et de vieillissement et les effets des variations climatiques. Les matériaux de remblai doivent être appliqués en couche suffisamment épaisse pour en permettre une bonne répartition.
- Les matériaux de revêtement de l'aire de jeux doivent satisfaire aux conditions d'hygiène et de propreté permettant d'éviter toute souillure ou contamination.

(c) Exigences de sécurité

Les aires collectives de jeux doivent être conçues, implantées, aménagées et équipées de manière à ne pas présenter de risques pour la sécurité et la santé de leurs usagers dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible.

La mise en danger d'autrui par défaut de sécurité peut être le fait aussi bien des fabricants que des exploitants. Les exploitants, souvent personnes morales collectivités territoriales, associations, sociétés sont susceptibles d'être déclarées responsables d'un accident.

La loi du 10 juillet 2000 a apporté des précisions sur la définition des délits non intentionnels. Il y a délit en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation

de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales, compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences, ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

Ainsi, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer.

(d) Les dispositions techniques applicables

Dispositions communes à tous les équipements

- Les différentes parties des équipements et leurs raccords doivent pouvoir résister aux contraintes auxquelles ils sont soumis lors de leur utilisation.

Les matériaux employés doivent avoir une durée de vie tenant compte de la spécificité des aires collectives de jeux, en particulier des processus de fatigue, de vieillissement, de corrosion et d'usure.

- Les surfaces des zones accessibles des équipements ne doivent comporter ni pointe ni arête saillante, ni bavures ou surfaces rugueuses, susceptibles d'occasionner des blessures ou des strangulations.

- Les angles et ouvertures au voisinage des zones dans lesquelles des mouvements incontrôlés du corps sont prévisibles ne doivent pas présenter de risque d'accrochage ou de coincement des parties du corps ou des vêtements.

De même, les équipements ne doivent pas comporter de parties mobiles à ouverture variable dans lesquelles certaines parties du corps peuvent se faire coincer.

- Les parties d'équipements élevées doivent être correctement protégées pour éviter le risque de chute accidentelle.

- Les éléments, mobiles ou statiques, d'équipements susceptibles d'entrer en contact avec certaines parties du corps au cours d'une utilisation raisonnablement prévisible doivent avoir des angles arrondis.
- L'émission par les équipements de substances dangereuses doit être limitée de manière à être sans effet sur les enfants ou à réduire ces effets à des proportions non dangereuses.
- Les matériaux employés pour les équipements ne doivent pas être susceptibles de provoquer de brûlures, ni par friction, ni par contact.

(e) Dispositions spécifiques à certains équipements

❖ Toboggans

- La glissière doit être conçue de telle manière que la vitesse de descente soit raisonnablement réduite en fin de trajectoire.
- Les accélérations de la vitesse du corps, résultant des variations de la courbure du toboggan, doivent être limitées, afin de ne pas provoquer d'accidents dus au rebondissement, et d'éviter que les enfants soient projetés hors de la trajectoire.
- La partie glissante du toboggan doit être d'accès facile.
- L'entrée de la glissière doit être conçue de manière à décourager toute tentative d'accès en position debout.

❖ Équipements comportant des éléments rotatifs

- Les éléments rotatifs doivent être conçus de telle manière que les risques de blessures, quand l'enfant tombe de l'élément rotatif ou le quitte, alors qu'il est en mouvement, soient réduits au minimum.
- Les espaces entre les éléments rotatifs et les structures statiques environnantes ne doivent pas permettre l'introduction de parties du corps susceptibles d'entraîner le happement de l'enfant par l'élément rotatif.

❖ Équipements comportant des éléments de balancement

Tous les éléments de balancement doivent avoir des caractéristiques appropriées d'amortissement des chocs afin d'éviter toute lésion irréversible si l'un de ces éléments heurte un enfant

(f) Maintenance

Il ne suffit pas que les aires collectives de jeux soient conformes, encore faut-il qu'elles le restent.

- Les exploitants ou gestionnaires doivent élaborer un plan d'entretien de l'aire de jeux et un plan de maintenance des équipements qui y sont implantés et respecter ces plans. Ces derniers doivent mentionner le nom ou la raison sociale du ou des organismes chargés de les exécuter, ainsi que la nature et la périodicité des contrôles à effectuer.
- Les exploitants ou gestionnaires doivent organiser l'inspection régulière de l'aire de jeux et de ses équipements pour en vérifier l'état et pour déterminer les actions de réparation et d'entretien qui doivent être entreprises. La nature et la fréquence des inspections doivent être fonction, notamment, des instructions du fabricant, du degré de fréquentation de l'aire de jeux et des conditions climatiques.
- L'accès aux équipements qui ne répondent plus aux exigences de sécurité légales ou réglementaires doit être interdit.
- Les plans, ainsi qu'un registre comportant, pour chaque site, la date et le résultat des contrôles effectués, seront tenus à la disposition des agents de contrôle, habilités à cet effet par l'article L. 222-1 du Code de la consommation.

L'exploitant ou le gestionnaire de l'aire collective de jeux tient à la disposition des agents chargés du contrôle un dossier comprenant :

- un plan faisant apparaître la situation et la structure générale de l'aire de jeux, ainsi que l'implantation des équipements ; les plans d'entretien et de maintenance ; les documents attestant que les interventions correspondant à l'entretien et à l'inspection régulière de l'aire de jeux et de ses équipements sont bien effectuées ; les documents indiquant le nom ou la raison sociale, ainsi que l'adresse des fournisseurs de tous les équipements installés sur l'aire ; les notices d'emploi et d'entretien accompagnant les équipements ; le dossier de base de l'ensemble de l'installation, comprenant notamment les notices de montage et les rapports de réception des installations sur le site ; les documents exigés par le décret du 10 août 1994, justifiant la conformité aux exigences de sécurité des équipements fabriqués et installés sur l'aire de jeux après le 1^{er} janvier 1995

IV.3.1 Aires de jeux, lois algériennes et lois étrangères

Aires de jeu	lois étrangères	lois algériennes
Début de la préoccupation pour les aires de jeu	années 60	Année 80
Surfaces réglementaires	13m ² / domicile...France 400m ² /50 domicile...G. Bretagne	4,5m ² / domicile
Entités officielles	Office de développement des espaces de jeu en France. Siège national pour le jeu des enfants	y'en a pas
Normes de sécurité	Des normes ont été établies pour la sécurité des enfants et des utilisateurs: Normes de sécurité AFNOR France. Normes de sécurité de l'institut	Y'en a pas
Définition des responsabilités: réalisation, financement et entretien	Définition d'entité différente pour chaque étape	Le souci se trouve souvent avec l'entretien

IV.4 Les initiatives étrangères

IV.4.1 *Le trottoir traversant*

Nous allons présenter un exemple très intéressant qui a attiré notre attention, une belle façon de rendre la ballade des urbains agréable et sûr, le trottoir traversant.

Un trottoir traversant est une manière d'aménager certains carrefours où ce n'est pas la voie de circulation générale mais le trottoir qui est continu. Ce type d'aménagement est inscrit au code de la route belge depuis janvier 2004 (dispositions "code de la rue" destinées à pacifier la circulation en milieu urbain et à favoriser les usagers fragiles).

Habituellement en ville au niveau d'un croisement, le trottoir s'arrête et les piétons doivent s'introduire sur l'espace des voitures afin de traverser. La séparation est visuelle, bien sûr, et également très marquée physiquement par la bordure de trottoir qui marque la limite du trottoir.

Dans un carrefour à trottoir traversant, la situation est inversée. C'est le trottoir qui est continu : il n'y a pas de discontinuité visuelle ou physique pour les piétons. Cela peut se manifester par un trottoir qui s'abaisse en pente douce au niveau du croisement, auquel cas les automobilistes auront à franchir un rebord de trottoir de hauteur inférieure à un rebord de trottoir habituel ; ou bien un trottoir dont la hauteur reste constante, et dans ce cas les automobilistes auront à franchir un aménagement de même sorte qu'un ralentisseur habituel de type dos d'âne.

Le concept du trottoir traversant est l'aboutissement d'une réflexion tendant à améliorer le confort et la sécurité du piéton en ville. Comme la perte de priorité d'un automobiliste lorsqu'il tourne est matérialisée par le franchissement du trottoir, il aura tendance à ralentir plus franchement. Ainsi les piétons sont plus en sécurité. Ce ralentissement quasi obligatoire protège également les cyclistes contre d'éventuelles queues de poisson de la part des automobilistes tournant à droite.

Le trottoir traversant a aussi des effets visuels et psychologiques. En augmentant visuellement la surface de ville dévolue aux piétons, et en montrant clairement que ce sont eux qui sont prioritaires aux croisements, le trottoir traversant établit la circulation piétonne comme le mode de transport privilégié en ville.

Trottoir traversant	Passage piéton	Passage piéton sur plateau
		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif construit muni de bordures situé dans la continuité du trottoir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lignes blanches tracées sur la chaussée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lignes blanches tracées sur un plateau muni de rampes.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aménagement induit un ralentissement forcé des véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'usager doit redoubler de prudence lors du franchissement du passage piéton. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aménagement induit un ralentissement forcé des véhicules.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cheminement du piéton n'est pas interrompu, et ce dernier a la priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cheminement du piéton n'est pas interrompu et ce dernier a la priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cheminement du piéton n'est pas interrompu et le piéton a la priorité.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les jeux d'enfants, ainsi que l'arrêt des piétons, sont possibles, comme sur tous les trottoirs, à condition de ne pas gêner la circulation des véhicules de manière non justifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les jeux d'enfants et l'arrêt des piétons ne sont pas autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les jeux d'enfants et l'arrêt des piétons ne sont pas autorisés.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure visibilité des piétons du fait de la surélévation. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure visibilité des piétons du fait de la surélévation.

Figure 14 Différences entre trottoir traversant, passage piéton et passage piéton en plateau (source institut Belge pour la sécurité routière)

Conclusion :

L'importance de ce chapitre est de pouvoir faire la comparaison avec d'autres pays. Le choix de ces pays n'a pas été fortuit, nous avons choisi un pays voisin, qui comme le nôtre est en voie de développement, avec aussi une société très ressemblante à la nôtre. Nous avons choisi aussi la France, un pays européen auquel nous nous référons dans tous les domaines.

Ce qui ressort de cette étude qui est beaucoup plus un tour d'horizon qu'une étude, est que dans tous les pays que nous avons pu voir, les lois, les normes et les directives urbanistiques ne manquent pas et sont surtout accessibles à tous sur internet.

Pour pouvoir avoir une idée de la façon de faire ailleurs, nous avons étudié une partie différente de chaque pays, car il est impossible pour nous d'évoquer tous les règlements et les lois de ces pays, nous avons donc vu au Maroc les lois et les normes, en France les lois sur les aires de jeux, et en suisse plus de détails avec les règles d'aménagement des voies de circulations piétonnes.

Ce que nous retenons de ce chapitre est très important, nous retenons d'abord une grande différence qui est l'existence des lois, et la facilité avec laquelle nous avons réussi à nous les procurer, en comparaison avec l'Algérie, qui souffre d'un manque énorme dans ce domaine, et d'une inaccessibilité des rares lois qui existent.

PARTIE B : Exemples pratiques

Chapitre V : Étude et analyse d'un cas pratique **à Sétif**

V.1 Le champ d'investigation

V.2 L'individuel colonial

V.3 L'individuel populaire

V.4 Le collectif

V.5 Sortie d'école

Conclusion

V.1 Le champ d'investigation :

Notre étude pratique commence par le choix du champ d'investigation. Un concept très intéressant nous a aidés dans ce choix, « l'unité de voisinage ». Un concept qui a été étudié au début des années 30, et auquel plusieurs définitions ont été données. Il a été utilisé d'abord pour les banlieues américaines où il est décrit comme un ensemble d'habitations groupées autour d'une école primaire et formant l'unité de base du développement de ces banlieues. D'autres définitions se sont ajoutées à la première :

- Keller (1968) le définit comme une place avec des frontières physiques et symboliques.
- Morris et Hess (1975) identifient l'unité de voisinage comme étant un endroit et des gens qui limitent une aire avec le bon sens et qui peut facilement être traversée à pied.
- Golab (1982) le voit comme une entité physique ou géographique avec des limites spécifiques.

D'autres auteurs adoptent une définition plus sociale de l'unité de voisinage comme :

- Hallman's (1984) le considère comme un territoire limité à l'intérieur d'une région urbaine où des gens habitent et interagissent socialement.
- Waren (1981) parle d'une organisation sociale de gens qui résident dans une aire restreinte.
- Et Schoenberg (1979) associe plutôt l'unité de voisinage à la présence de frontières reconnues.

Nous pouvons donc constater qu'il n'y a pas de définition unique de l'unité de voisinage. De plus, des concepts comme celui de quartier ou de communauté locale s'apparentent à celui que l'on pourrait donner à l'unité de voisinage, sans que la différence entre elles ne soit clairement établie. Certains auteurs vont jusqu'à se demander si ce type de regroupement a encore sa place dans un monde de plus en plus globalisé (Forrest et Kearns, 2000). Il va sans dire que pour rendre un tel concept opérationnel, il est nécessaire de bien rendre compte de ce qu'il représente dans le cadre de notre étude. Pour notre étude, nous considérons l'unité de voisinage comme étant non seulement une aire, un lieu de vie, mais aussi les personnes qui y

vivent, qui partagent l'espace public et les équipements qui la composent, et plus particulièrement l'école primaire, parce que ses usagers -les enfants- sont incapables de faire de longues distances pour y parvenir, et doivent se déplacer à pieds.

Pour choisir notre unité de voisinage, ou plutôt nos unités de voisinage, nous avons utilisé comme premier outil de localisation la carte de la ville de Sétif. Notre premier objectif était d'avoir une diversité dans le tissu urbain, notre recherche s'est donc orientée dans ce sens en premier lieu. Il fallait donc faire ressortir les tissus existants dans la ville de Sétif. Pour enrichir notre recherche, nous devons trouver un lieu où se croisaient différents types d'habitats, le spontané et le planifié, l'individuel et le collectif.

Pour ce faire, et sans oublier que l'objet premier de notre recherche était l'enfant, et tout particulièrement l'enfant scolarisé, nous devons prendre en considération les écoles primaires ! Et donc un repérage des écoles primaires s'imposait, et de là l'unité de voisinage devenait plus claire et plus concrète.

Notre choix s'est dirigé vers une école en particulier, elle avait en elle seule plus de 50 ans d'histoire, l'une des premières écoles de la ville de Sétif, ancienne maternelle, c'est maintenant l'école cheikh abdou. Le site que nous avons choisi, d'une surface approchant les 200 Ha, accueille une dizaine d'autres écoles primaires.

Le site se trouve à un croisement intéressant de quartiers mythiques de Sétif, comme Tandja, ruisseau d'or, ou encore « cheminots », l'unité de voisinage comporte aussi le jardin Bouaroua où se trouvait l'ancienne fontaine Bouaroua, de nouvelles constructions faisant partie du nouveau programme du « million de logement », et du collectif datant du plan de Constantine.

Nous pouvons donc dire que l'unité de voisinage choisie, nous offre une richesse dans les formes urbaines, où elle regroupe différents modèles d'habitats collectifs, modèles des années 60 (les 150 logt ou....) et des modèles beaucoup plus récents (toujours en constructions), de l'habitat individuel colonial et post indépendance, et de l'habitat spontané. Grâce au jardin, aux routes très fréquentées et à la présence de plusieurs équipements, cette unité de voisinage offre aussi une diversité dans l'espace public.



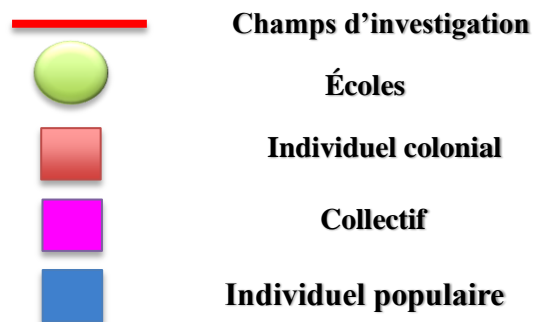
Figure 15: L'individuel colonial



Figure 16: Le collectif



Figure 17 L'individuel populaire



V.1.1 Argumentation du choix du site d'intervention:

- Diversité dans les formes urbaines : Le site choisi d'environ 200 ha abrite des quartiers mythiques ou une partie de ces quartiers, nous citons Tandja et ruisseau d'or avec leurs rues et ruelles sinueuses, leurs constructions spontanées individuelles, nous citons aussi cheminots, quartier plus structuré avec des maisons individuelles et des rues bordées d'arbres, sans oublier le collectif, dans différentes formes.
- Miroir de l'histoire de la ville algérienne, avec des quartiers coloniaux datant de plus de 50 ans, comme « cheminots » ou le spontané de Tandja et Ruisseau d'or, du collectif datant du plan de Constantine, du collectif nouveau encore en construction.
- Présence d'une dizaine d'écoles, des écoles construites par les colons comme cheikh abdou et Khababa, et des écoles beaucoup plus récentes.
- Présence de jardins.

V.1.2 Les étapes à suivre pour le côté pratique :

Pour étudier l'enfant dans l'espace urbain, nous allons le suivre dans son quotidien, et durant toute l'année scolaire et les vacances.

Nous allons à l'aide d'une carte, dans les différents quartiers, localiser l'enfant au cours d'une journée d'école, ensuite au cours d'une journée de vacances. Ça nous permettra de connaître les différents espaces côtoyés par l'enfant, et le taux de fréquentation de ces espaces.

Ces derniers seront nos sujets d'étude, et nous essayerons de les décortiquer afin de voir s'ils répondent aux besoins des enfants, besoins cités et explicités dans les chapitres précédents.

Si nous avons procédé à ce découpage temporel, c'est pour bien faire ressortir les différents besoins de l'enfant, et les suivre tout au long de son quotidien : nous parlerons ainsi de Jeu et

d'épanouissement pendant la période de vacances, de sécurité et déplacement pendant la période d'école.

En vérité les besoins de l'enfant se chevauchent dans le temps et dans l'espace, de ce fait, nous trouverons un enfant qui joue dans le chemin de l'école et pas forcément dans un espace prévu à cet effet.

Nous pouvons donc dire que le choix de ce découpage dans la journée et dans l'année, nous aide à saisir tous les déplacements, et l'occupation spatiale de l'enfant dans la ville.

Pour bien illustrer notre démarche, voici ce schéma récapitulatif :

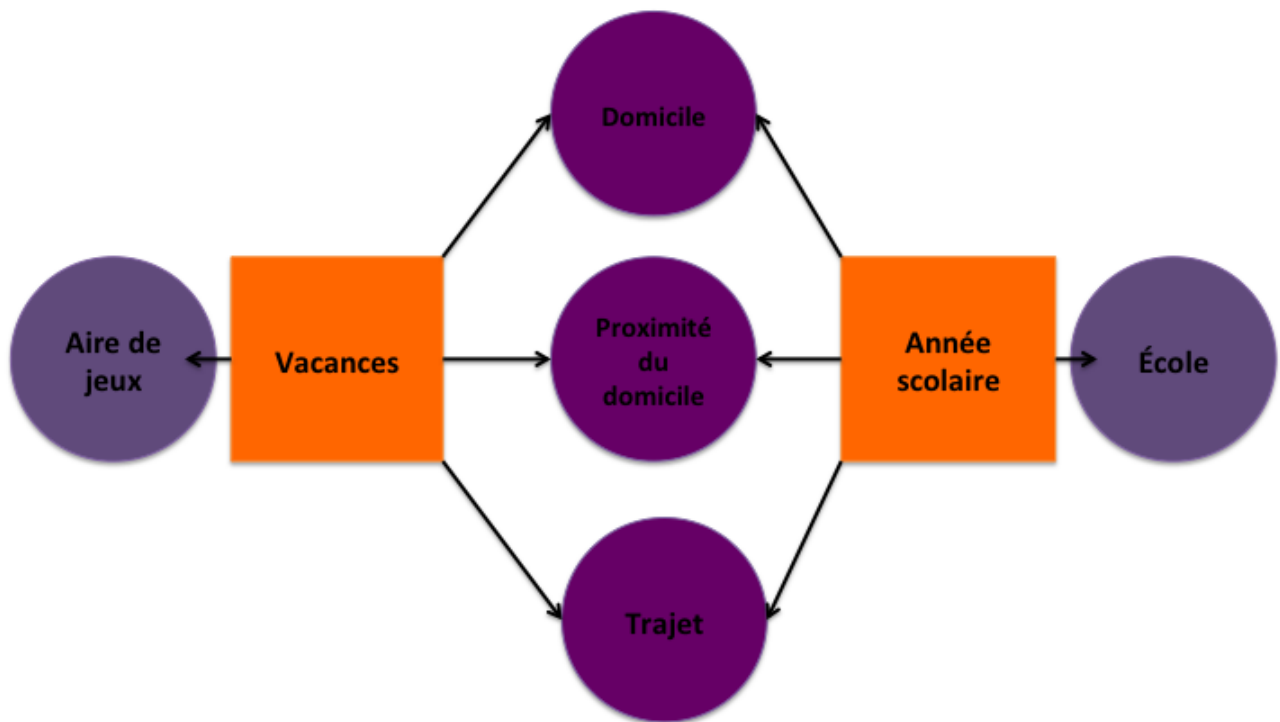


Figure 18 Les espaces fréquentés par l'enfant scolarisé (source auteur)

Dans le schéma, l'enfant est au centre de tout, c'est à partir de là que toute réflexion commence. Dans notre monde moderne son temps, à partir de 6ans, est réparti entre deux

périodes, l'année scolaire, qui s'étale sur 200 jours par an et les vacances, jours fériés et weekends.

Nous avons découpé son année de cette manière parce que c'est la meilleure manière de cerner tous les espaces qu'il fréquente.

Au cours de l'année scolaire, la vie de l'enfant s'articule autour de deux espaces essentiels, l'école et la maison. Et dans cette période, commencera pour lui dans la plupart des cas, sa relation avec l'espace urbain.

Comme indiqué sur le schéma, la partie étudiée est bien distincte, ce qui entoure l'école et la maison, et donc en premier le quartier, ensuite la sortie d'école, et finalement le trajet entre la maison et l'école. Pour la plupart des cas étudiés dans notre recherche, le trajet en question se limite à étudier le quartier, l'école primaire s'y trouvant.

Le découpage effectué dans le temps et dans l'espace nous aide surtout à faciliter le travail, mais finalement cette recherche a pour but de faire ressortir les dangers que les enfants rencontrent au cours de la journée et de leur vie d'enfant.

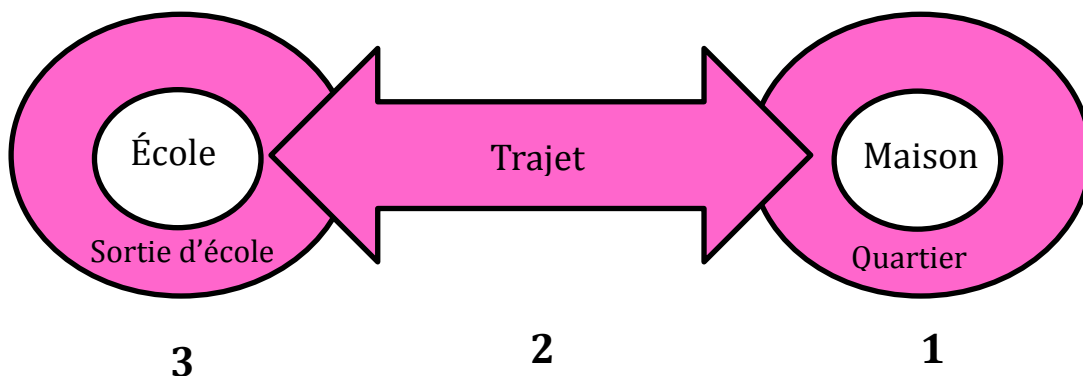


Figure 19 Le trajet maison école (source auteur)

Une fois la première partie, qui se déroule durant l'année scolaire finie, nous nous intéresserons aux vacances et aux jours fériés, un paramètre très important rentrera en considération, le JEU. Faisant partie intégrante de la vie d'un enfant, il prend toute son importance pendant cette période, et devient son occupation permanente. En plus des espaces mentionnés en première partie, un autre sera étudié dans la seconde ; les aires de jeu et les jardins. Ceci ne veut pas dire que les jardins et aires de jeu ne sont fréquentés par les enfants

que dans la période des vacances, mais c'est à ce moment-là, que l'utilisation de ces espaces prend tout son sens.

Objectifs :

- **Le quartier** : Nous mettrons en relief quelques « obstacles » urbains que les enfants rencontrent en jouant ou en se déplaçant ; des points hauts non protégés, des escaliers sans garde-fou, des trottoirs absents ou occupés clandestinement par d'autres. Une pratique sera aussi mentionnée, jouer devant le pas de la porte, pratique très pratiquée en Algérie même dans les quartiers qui ne s'y prêtent pas.

- **L'école** : ce qui nous intéresse c'est la sortie de l'école, et ceci est un point extrêmement important et malheureusement négligé. L'espace réservé aux enfants devant le portail de l'école, par rapport au nombre d'élèves, est suffisant pour accueillir les amusements des écoliers qui sortiront en masse. La sortie de l'école étant un moment privilégié, l'espace qui y sera réservé doit être étudié en ne considérant pas les enfants comme des adultes, en les imaginant debout et organisés, les enfants profitent de ce moment pour se précipiter sur la sortie en courant, ou pour jouer avec les camarades de classe ou juste pour discuter.

V.2 L'individuel colonial : *Cheminots*

v.2.1 *Histoire du quartier :*

La cité des cheminots construite pendant la colonisation française, après l'avènement du chemin de fer, vers 1925. Caractérisée par un tissu en damier composé de maisons en tuiles entourées de jardins, résidences de la petite et moyenne bourgeoisie, s'étalant au bord de la RN 5 vers Constantine.

La cité est bâtie suivant une structure en damier, avec des ilots de 60×40 mètres et de 60×40 mètres, dont l'un a été aménagé en jardin public, les ilots sont séparés par des rues de 7 à 10 m de largeur.

Les largeurs des trottoirs sont régulières mais différentes de rue en rue par rapport à l'importance de celle-ci. Ça varie entre 7m pour les trottoirs de la rue de Constantine (rue principale) jusqu'à moins d'1m pour les ruelles des ilots intérieurs. Les trottoirs sont bordés d'arbres, qui ont été pour la plupart abattus.

La cité a subi de grands changements, beaucoup de maisons ont été détruites et reconstruites entièrement, ou ont subi des transformations plus ou moins importantes.

Les transformations des maisons en elle-même ne concernent pas directement notre étude, mais dans quelques cas les transformations débordent sur l'espace public, les trottoirs peuvent être ainsi détruits, appropriés partiellement ou intégralement illégalement.

v.2.2 Relevé d'état des lieux du quartier :

(a) Année scolaire (environ 200 jours par an) :

Pendant les heures d'école :

Emplacement des enfants dans la journée :



Figure 20 Emplacement des enfants dans la journée cité cheminots (image google earth)

Dans les heures d'école, l'enfant est en principe dans une structure « adaptée », protégé, par un personnel formé à cet effet.

Notre étude commencera à partir du moment où l'enfant va en sortir, moment très important et pas souvent facile à gérer.

V.2.3 *Le trajet (maison – école)*

Distance et durée (école < > maison)	Nbr rues à traverser	Rues très fréquentées	Rues moyennement fréquentées
(950m-180m) (8 à 30minutes)	(2-12)	2	12
Noms des rues et boulevards		Boulevard port said Rue Mansouri Khier	Rue Keskas Rue saket sidi youcef Rue Mabrouk Dekhili Rue Laffi Rue 20aout 1955 Rue Hanniche Ammar Rue Saul Rue Daich Saad Rue Touhami Salah Rue halfaya Abdelkader Rue Hadna

Tableau 13 Trajets maisons écoles à Cheminots (source auteur)

Dans ce quartier d'habitation individuel, le nombre de rues très fréquentées est limité, les autres rues listées ci dessous, moins pratiquées, mais avec un trafic toujours présents, sont plus nombreuses.

Ce genre de situations crée chez les parents et les enfants un sentiment de sécurité, un sentiment qui est très dangereux puisque la vigilance diminue considérablement ce qui entraîne un nombre d'accident non négligeable, comme nous l'avons vu précédemment.

Le quartier des cheminots est relativement calme, quartier à la base résidentiel, a su gardé partiellement ce statut, mais la proximité au centre ville bruyant a fait naître des commerces et activités qui attirent les usagers et par conséquent les voitures.

V.2.4 Obstacles rencontrés au cours du trajet

Nous avons effectué nous-même ces trajets afin de relever les obstacles que doivent franchir quotidiennement les enfants. A première vue ils pourront paraître anodins parce que nous nous sommes habitués à les rencontrer et à les enjamber nous les adultes, mais si on les regarde avec des yeux d'enfant, qu'on les traverse avec un corps d'enfant et un comportement d'enfant, nous verrons qu'ils peuvent être très dangereux. Bien sur la liste n'est pas exhaustive, mais les plus importants sont mentionnés ci-dessous et illustrés avec des photos. Nous avons classé ces obstacles en catégories, ceux qui sont constants et ceux qui sont limités dans le temps.

Obstacles limités dans le temps

Nous voyons clairement sur la fig la voiture qui s'empare de plus de la moitié du trottoir(1), ce qui obligera les passants à marcher sur la rue, ou à la traverser pour aller de l'autre côté du trottoir.

L'enfant qui est de petite taille, ne verra pas à travers cette voiture qui bloquera son passage, et l'obligera donc à descendre sur la chaussée avant de pouvoir savoir si la voie est libre au passage ou non.

Appropriation abusive des aires de circulations par les riverains, en faisant déborder des travaux sur le trottoir (3), ce qui condamne entièrement l'utilisation de cette voie toute la durée des travaux, une durée indéterminée.



Figure 21 Exemple d'obstacles temporaires aux cheminots (source auteur)



Figure 22 Idem figure 21



Figure 23 Exemple obstacles temporaires aux cheminots (source auteur)



Figure 24 Idem figure 23

Obstacles constants

L'indue occupation des aires de circulation pour piéton par la plantation d'arbres sur le trottoir (2), avec des aménagements hors normes.

Ces aménagements, comme la voiture garée sur le trottoir, embouteillent la circulation des petits piétons qui pourront essayer de s'en éloigner. Comme ils peuvent être aussi être des dangers en eux même ; vu qu'ils n'ont été étudié par aucun professionnel, les enfants en perpétuelle quête d'aventure, essayeront de les escalader, de les enjamber, et pourront donc se blesser.

Détérioration des trottoirs (4), ce qui incite les utilisateurs à marcher sur la chaussée, et surtout les enfants qui n'ont pas une bonne appréciation du danger, et imiteront les adultes.



Figure 25 Exemple obstacles constants, cheminots (source auteur)



Figure 26 Idem figure 25

V.2.5 Proximité immédiate du domicile:

Espace généralement utilisé pendant les jours scolaire parce qu'immédiatement accessible pour jouer, et à cause du temps limité de la journée, déjà occupée par l'école, et qui empêche les enfants de partir plus loin afin de jouer. C'est généralement les filles et les garçons en bas âge qui utilisent le plus cet espace.

C'est donc un espace de rencontre entre voisins, ce qui veut dire que les enfants vont malgré tout traverser quelques rues pour partir à la rencontre les uns des autres.

Un point est très important dans ce cas et qu'il ne faut pas négliger, c'est que le pas de la porte, vu la proximité avec la maison, offre aux enfants, et même aux parents une sensation de sécurité, qui n'est toujours pas justifiée.

Dans ce cas, jouer dans le quartier, signifie jouer dans les trottoirs de l'entrée de la maison comme il est indiqué dans la photo ci-dessous.



Figure 27 Proximité immédiate d'un domicile, cheminots (source auteur)



Figure 28 Enfants dans leur quartier (source auteur)



Figure 29 Filles jouant à proximité de leur domicile (source auteur)

Jouer dans le quartier des cheminots signifie :

- Jouer sur des trottoir qui sont pour la plupart étroits et déteriorés
- Traverser une ou plusieurs ruelles et souvent en groupe ce qui atténue considérablement la vigilance des enfants.
- Jouer sur la chaussée au ballon, à la marelle ou autre jeu, et faire face aux voitures qui passent.



Figure 30 Enfant jouant dans le quartier (source auteur)

(b) Vacances et week end (environs 160 jours par an)

Emplacement de l'enfant dans la journée :



Figure 31 Emplacement des enfant en période de vacances (image google earth)

Pendant les vacances, le jeu et les activités sportives sont au programme , et donc généralement l'enfant peut se trouver chez lui, ou jouer dans les aires de jeu et les jardins du quartier. Le quartier en question dispose d'un jardin.

Dans ce quartier en damier, le jardin est implanté tel un îlot, faisant (60x38m).

Le jardin ne dispose d'aucun jeu ou attraction pour enfant, il ne contient que quelques bancs. Tout ce que ce jardin offre, c'est un lieu à l'abri des voitures.

V.3 L'individuel populaire : Cité Yahiaoui et ruisseau d'or (Tandja)

Les algériens à la recherche de boulot en ville, se dirigeaient vers la ferme Yahiaoui où ils achetaient des parcelles de terre, sur lesquelles ils construisaient une pièce et la desserte se ferait d'une façon ou d'une autre. Peu à peu le quartier prenait forme, d'une parcelle, un pâté, un îlot, un district.

A cause de l'afflux incessant de la population vers la ville, les héritiers yahiaoui s'adonnent à la spéculation foncière, ils se mirent à vendre les parcelles anarchiquement, ce qui créa un chaos urbain sans précédent. Des ruelles sinueuses, des impasses irréfléchies, des alignements improvisés : les coutumes et les conceptions du douar d'origine, firent reproduites en milieu urbain.

Très vite les autorités dans le souci de contenir cette extension et par crainte de son déferlement, ils ont procédé à son enclavement par l'entremise de dispositifs militaires et autres.

Renforcement du poste de garde (ancien parc à fourrage) à l'Ouest.

Clôture grillagée d'un vaste terrain au sein duquel se trouve l'observatoire à l'Ouest.

Extension de la garde mobile (future brigade du dark el watani) de part et d'autre du CW117 vers sillège et sa fermeture (juste avant c'était une voie faisant jonction du faubourg de la gare et le site de Tandja) au sud.

Construction de l'école maternelle (future école Cheik Abdou) en 1956 au sud.

Préexistence de deux cimetières mitoyens : musulman et israélite au sud

La cité Yahiaoui, d'une surface avoisinant les 60 ha, fait partie des quartiers les plus peuplés de Sétif. Ayant été créé pour et par les agriculteurs et maçons qui affluaient à la recherche de travail en ville. Sans plan d'ensemble, ni réglementation ceci engendra des tas de béton

entassés des ruelles sinueuses et obscures, des bâtisses sans charmes, et une verdure quasi inexistante.

Beaucoup de Sétifiens diront que Tandja est l'image de Sétif, y en a qui iront même jusqu'à dire que c'est un chef d'œuvre à sauvegarder, mais ceci à notre avis, est surtout dû à un attachement romantique et nostalgique à l'égard d'un quartier dans lequel une bonne partie de sétifiens ont grandi et se sont forgés. Mais nous ne pouvons-nous approfondir sur ce sujet, qui nécessite à lui seul une étude psycho sociologique.

A notre avis, ce quartier est certainement le plus intéressant de cette étude, construit sans lois ni règlements urbanistiques, on assiste aux conséquences de la spéculation foncière dans sa pratique la plus large, sur les utilisateurs les plus vulnérables.

Maintenant qu'on en connaît plus sur le quartier et sur sa genèse, qu'en est-il de la vie quotidienne des enfants dans ce quartier, et de la pratique de l'espace par ces derniers ?

V.3.1 *Relevé d'état du lieu du quartier :*

(a) Pendant l'année scolaire :

(b) Heures d'école :



Figure 32 Ecole quartier Yahiaoui (image google earth)

(c) Trajet maison école

Distance et durée (école > maison)	Nbr rues à traverser	Rues très fréquentées	Rues moyennement fréquentées
(100m à 1500m) (5 à 35min à pied)	(2 à 20)	7	21
Noms des rues et boulevards		Boulevard port said Avenue Chiah Avenue Kalout Yahia Avenue Zaabat Ramdan Boulevard Douar Boulevard Zaadi Avenue 24 avril	Rue bouzid Saiah Rue Merazik khelifa Rue Cherroune Ammar Rue Cherea Med Rue Merrouche Rue Bekar Rue Kharmas med Rue Bentriou Rue arab Mabrouk Rue nadji elhak Rue Hedna Rue Boucie Mohamed Rue Bourouba Rue Boutaza hamid Rue Amrani Rue Atoui Rue Bagbag

Figure 33 trajet maison école, cité Yahiaoui (source auteur)

Contrairement au précédent cas, le quartier populaire qu'est Yahiaoui est devenu depuis des années un carrefour incontournable pour les commerçants et les clients. Toutes les activités confondues, de l'alimentation à l'habillement etc.

Ceci attire donc un nombre extraordinaire de personnes, ce qui engendre des embouteillages, puisque les rues n'ont pas été créées pour accueillir plus que les personnes qui y habitent.

Les enfants souffrent beaucoup de ce phénomène, les rues désertes étaient leur propriété, maintenant le simple déplacement vers l'école devient un moment d'angoisse et de stress pour enfant et parents.

Regardons maintenant ce que les enfants peuvent rencontrer sur le chemin en allant à l'école

V.3.2 *Obstacles urbains :*

Ce quartier doit être le parfait exemple du résultat de l'absence totale de règles et de lois, ça se reflète parfaitement sur l'espace public. En parcourant le quartier, nous avons fait ressortir quelques obstacles susceptibles d'être dangereux aux jeux et aux déplacements des enfants.

Obstacles limités dans le temps

Comme on l'a vu précédemment, en cas de travaux dans une maison ou un commerce, le trottoir est d'office condamné et il arrive même que deux trottoir en face soit occupés simultanément , ce qui rend la circulation très difficile pour les piétons, et encore plus pour les enfants.



Figure 34 Exemple obstacles urbains, yahiaoui (source auteur)

Installation abusive de stands commerçants sur les voies de circulation piétonne, et appropriation de cette parcelle de trottoir par le commerçant. Voilà qui enverra les enfants sur la chaussée. Fig 35



Figure 35 Exemple obstacles urbains, Yahiaoui (source auteur)

Obstacles constants :

- Le trottoir qui est supposé appartenir à tout le monde, devient propriété privée, et il perd complètement sa fonction première, permettre aux piétons de circuler, comme on le voit sur la figure ..., où on voit la création d'un obstacle en dur qui oblige les piétons à emprunter la chaussée. Dans la 2 eme photo, le trottoir devient espace pour les commerces, qui y ont implanté des escaliers, la circulation se fait donc dans leur direction et est rendu difficile dans le sens du trottoir vu que les escaliers prennent toute la largeur du trottoir.
- L'état de détérioration avancée dans lequel la majorité écrasante des trottoirs se trouvent. Ce qui rend ces trottoirs difficiles à pratiquer.
- Présence d'obstacles dans un espace public qui peuvent être extrêmement dangereuses pour les enfants, nous citons ici les barres d'attente non protégées.



Figure 36 Exemple appropriation de la voie piétonne (source auteur)



Figure 37 Idem figure 36



Figure 38 Exemple détérioration de la voie publique, Yahiaoui (source auteur)



Figure 39 Exemples de dangers, yahiaoui (source auteur)



Figure 40 Exemple détérioration de la voie piétonne, Yahiaoui (source auteur)

(a) Pendant les vacances et les jours fériés :



Figure 41 Emplacement enfant période des vacances, Yahiaoui (image google earth)

Pendant les jours fériés et les vacances, les enfants ont tout le temps de se consacrer à leur activité préférée : Le jeu.

Dans ce quartier, les enfants ont deux possibilités, jouer dans leur quartier, devant leur maison, ou se déplacer au jardin de Bouaroua comme indiqué dans la photo ci-dessus.

Distance(moyenne) Maison jardin	Durée (moyenne) du trajet	Nombre de routes à traverser (en moyenne)
1,5km	27 minutes	12

Tableau 14 Durée et distance moyenne vers le jardin bouaroua (source auteur)

Dans un espace urbain régit sans loi ni règles, jouer dans le quartier signifie côtoyer de très près voitures, camions, moto, ordures et dangers en tous genres.



Figure 42 Exemple de la circulation automobile, Yahiaoui (source auteur)



Figure 43 Exemple de la circulation automobile, Yahiaoui (source auteur)

Jouer dans le quartier ou à proximité de la maison signifie:

Jouer dans un environnement où les véhicules et les camions ont la priorité, et le droit de circuler de stationner là où bon leur semble, et ceci au dépend des piétons et particulièrement des enfants qui chercheront un endroit pour jouer.

Jouer sur des trottoirs mal bâtis, dangereux, complètement détériorés.

Essayer de trouver une partie de chaussée libre qui se transformera en terrain de football ou autre, mais pour cela il faudra pour quelques-uns de toutes manière se déplacer dans le quartier, traverser des rues et des dangers.

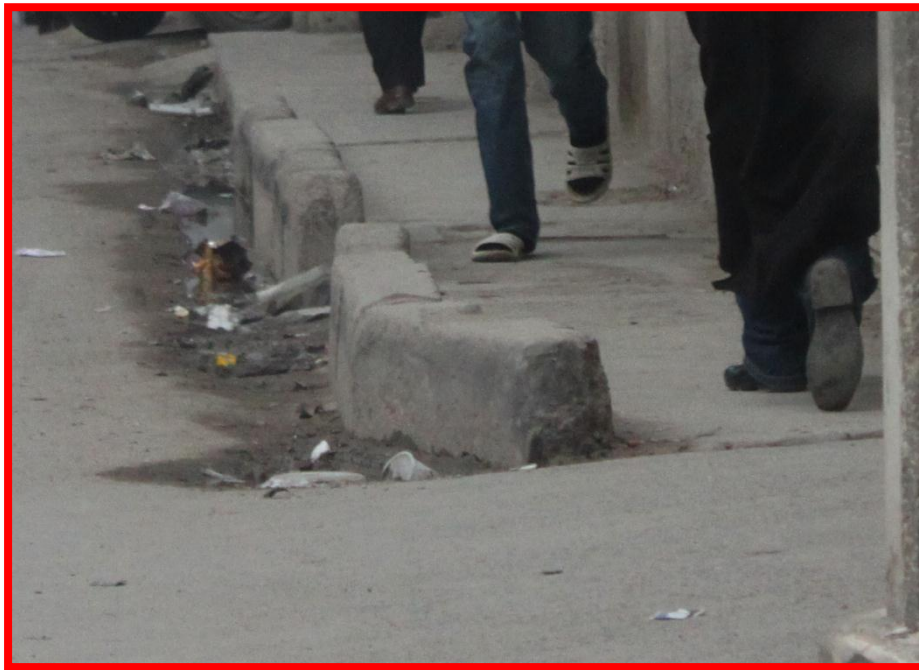


Figure 44 Exemple détérioration trottoir, Yhaiaoui (source auteur)

V.4 Le collectif

Les logements collectifs

Jusqu'au début des années 70, la politique de construction des logements dans les pays en voie de développement et même dans certains pays occidentaux, répondait à des préoccupations de caractères essentiellement quantitatif et économique. Elle visait avant tout à résorber la pénurie et à réduire les coûts des logements sociaux en particulier par le développement des procédés d'industrialisation communément connus sous l'appellation habitat ou logements collectifs.

Les logements collectifs concernés par cette étude, datent relativement tous de la même période post coloniale. Dans un souci de relogement rapide, à la suite de l'exode rural en masse.

Nous avons donc les 230 logements à Cenestal (1968) et les 150 logements Cité Bouaroua (1969)



v.4.1 Relevé d'état des lieux :

(a) Année scolaire :

(b) Pendant les heures d'école :

Emplacement des enfants dans la journée :



Figure 45 Ecoles, quartiers collectifs (source auteur)

(c) Trajet maison école

Distance et durée (école > maison)	Nbr rues à traverser	Rues très fréquentées	Rues moyennement fréquentées
(100 à 200m) (5 à 10 min à pied)	(1 à 2)	4	0
Noms des rues et boulevards		Avenue 24 Février Boulevard port Said Rue Mansouri Khier	

Figure 46 Trajet maison école, collectif (source auteur)

V.4.3 *Obstacles* :

Le trajet maison école :

Dans notre cas, comme indiqué dans le tableau les petits écoliers n'ont pas beaucoup de rues à traverser entre l'école et la maison et la distance reste gérable, néanmoins, cela ne les empêche pas de trouver des obstacles sur leurs chemins.



Figure 47: Enfant jouant entre le domicile et l'école (source auteur)

Dans leur trajet, les écoliers qui vont à l'école cheikh abdou, ou l'école Ben Yahia et qui se dirigeront vers le sud (cité des 150 logt) auront à traverser un carrefour très stratégique et très encombré, le carrefour de Bouaroua.



Figure 48 Carrefour face école Cheikh Abdou (image google earth)



Figure 49 Circulation dans le boulevard, (source auteur)



Figure 50 Idem figure 49

V.4.4 Jouer dans le quartier :

Le problème qui s'est toujours posé dans les logements collectifs, est l'aménagement extérieur et l'utilisation de l'espace résiduel créé par les constructions. Les logements collectifs étudiés ne sont pas épargnés, bien au contraire.

Voilà une liste de dangers relevés sur le terrain :



Figure 51 Exemple dangers, collectif (source auteur)

Comme clairement indiqué dans la photo ci-dessous, à cause d'une différence de niveaux, un vrai précipice a été créé, un précipice de plus de 3 mètres, qui plus n'est même pas protégé. Ce précipice sépare entre deux cours, où des voitures stationnent et où des enfants jouent.



Figure 52 Exemple dangers dans le quartier, collectif (source auteur)



Figure 53 Idem photo 52

Sur les figures 52 et 53, nous mettons l'accent sur les aménagements inadéquats utilisés dans des lieux fréquentés quotidiennement par des enfants. Ce sont des barres de fer coupées à vif, ce qui les rend très tranchantes. Elles sont en plus dans un piteux état.



Figure 54 Etat des aires de jeu pour enfant, collectif (source auteur)



Figure 55 Idem figure 54

Sur ces deux photos, nous voyons avec peine les restes de ce qui a été autrefois des jeux pour enfants, il n'en reste que la structure, qui dans cet état au lieu d'apporter du bonheur peut être dangereuse, en essayant d'escalader les enfants pourront tomber sur un sol non traité et rocailleux.



Figure 56 Dangers dans le quartier, collectif (source auteur)



Figure 57 Enfant jouant dans des ordures, collectif (source auteur)



Figure 58 Enfant jouant au milieu des automobiles (source auteur)

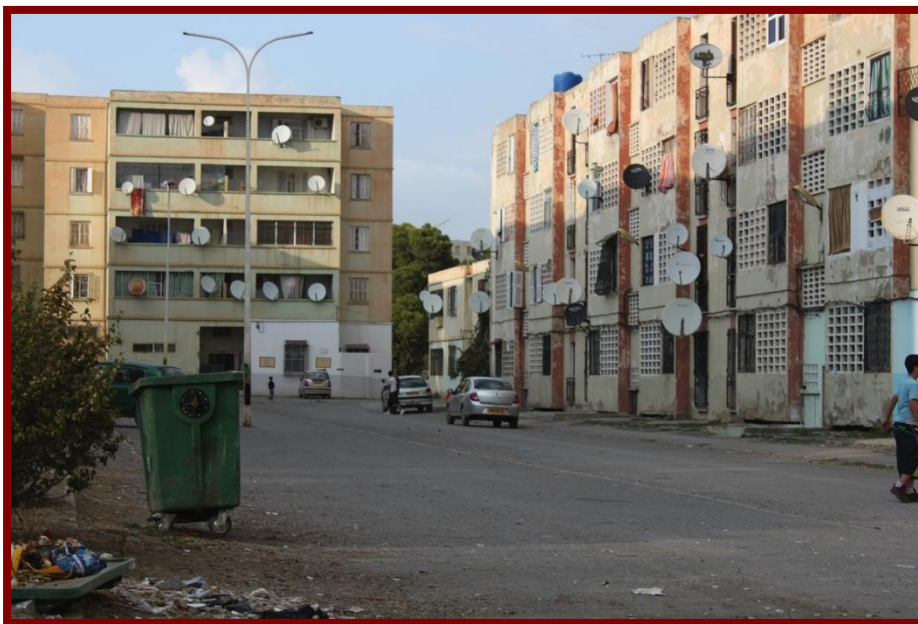


Figure 59 Enfant jouant au milieu des automobiles et ordures (source auteur)

Jouer dans un quartier de logement collectif, c'est jouer dans un sol non traité, laissé à l'abandon, plein de cailloux. C'est partager son espace avec les voitures en stationnement qui

d'ailleurs ont la priorité, partager son espace avec des ordures que les enfants insouciantes ne se retiennent pas d'y toucher comme on le voit dans la figure

V.5 Sortie d'école :

La sortie d'école est un moment si privilégié, si spécial pour les enfants. C'est le moment où tous ensemble ils sortiront de l'école et retrouveront la liberté.

Fougueux et pressés ils s'élanceront vers la sortie sans considérer ce qui les entoure.

Voilà pourquoi nous avons consacré à ce moment si particulier un point à part, l'étude de cet espace mettra en évidence la faiblesse de la conception urbaine.

A la sortie d'école, les élèves se retrouveront tous ensemble réunis (ou pour les écoles qui font la double vacation la moitié des élèves ce qui n'est pas négligeable) il leur faut un espace pour contenir cette foule d'écoliers courant dans tous les sens.

Regardons maintenant dans les écoles de notre quartier et voyons si les conditions sont réunies pour offrir aux enfants à leur sortie un espace sûr et accueillant.

Avant de passer à notre site, n'ayant pas trouvé de normes algériennes dans ce domaine, nous allons faire un petit tour en France pour voir comment les écoles sont faites, et plus particulièrement leurs espaces extérieurs.

Surfaces indicatives pour l'école primaire

Nombre de classe	3	4	5	6	7	8
Entrée et accueil (M2)	30	30	30	40	40	40

Figure 60 Surfaces accueil écoles primaire, France (source réglementation france)

Pour huit classes, qui par rapport aux écoles algériennes surchargées, est un chiffre très petit, l'espace d'accueil doit être de minimum 40m².



Figure 61 Accueil école Ben Maiza (source auteur)

Regardons maintenant le cas de nos écoles.



Figure 62 Accueil école Lamouchi (source auteur)

Contrastant avec les normes françaises exposées plus haut, nous constatons qu'à Sétif un très grand nombre d'écoles accueillant plus de 500 élèves, dispose d'un espace d'accueil qui se réduit à un trottoir de 1,5m de largeur, donnant ensuite directement sur une voie motorisée.



Figure 63 Sortie d'école, cheminots (source auteur)

Après avoir fait ce petit tour dans les quartiers du site choisi, le résultat est des plus préoccupants. Pour l'enfant, faire le trajet entre l'école et la maison, ou entre la maison et les jardins, ou simplement jouer dans son quartier peut s'avérer très dangereux pour les enfants.



Figure 64 Idem figure 63

Dans ces tableaux nous avons rassemblé les dangers que les enfants doivent affronter quotidiennement dans leur trajet :

Type d'obstacle (Trajet)		Suggestion
Obstacles constants	Plantation d'arbre sur le trottoir Détérioration des trottoirs Appropriation des commerces des voies de circulation piétonne	Réappropriation des trottoirs, voies publiques, et de l'espace urbain en général par les pouvoirs publics, pour mettre fin à cette anarchie si dangereuse pour les piétons et en particulier les enfants. Réhabilitation des trottoirs en utilisant les matériaux, les dimensions et les normes adéquats.
Obstacles limités dans le temps	Stationnement illégal des voitures sur les voies de circulation piétonne. Travaux empiétant sur les trottoirs	Restitution des voies de circulation piétonnes à qui de droit, en détruisant les constructions illicites. Pour les dangers ponctuels, il s'agit de répondre au cas par cas, mais le plus important et de ne pas laisser les choses se faire.

Tableau 15: Récapitulatif des obstacles du trajet (source auteur)

Type d'obstacles (quartier)	Suggestion
<p>Superposition des espaces de jeux pour enfants avec le stationnement des véhicules.</p> <p>Superposition des espaces pour enfants avec l'espace de dépôt des ordures.</p> <p>Détérioration avancée des jeux pour enfants.</p> <p>Matériaux, revêtements de sols, rugueux dangereux.</p> <p>Existence d'éléments susceptibles d'être extrêmement dangereux au sein même du quartier, comme des barrières abandonnées, rouillées et tranchantes, des précipices hauts et non protégés, etc ...</p>	<p>Réétudier les éléments qui peuvent être dangereux pour les utilisateurs, et faire en sorte de les réhabiliter pour la sécurité de tous.</p> <p>Création d'espaces de jeux sûrs pour les enfants et pas loin du domicile pour qu'ils puissent accueillir même les tous petits.</p> <p>Pour ce faire il faudra introduire cela dans le programme de toutes les futures constructions.</p>

Tableau 16 récapitulatif des dangers du quartier (source auteur=

Conclusion :

Ce chapitre nous a permis de voir des exemples de dangers que les enfants doivent affronter quotidiennement, dans leur jeu ou dans leurs déplacements. Bien sur la liste dressée dans ce chapitre n'est pas exhaustive, elle n'est là que pour illustrer ce que nous avançons dans ce mémoire.

Bien que les exemples choisis dans cette étude ne soient que des illustrations, il faut souligner quand même que les quartiers sélectionnés sont très représentatifs, se trouvant à un endroit stratégique, au cœur de Sétif.

Malheureusement malgré l'importance et la place occupée par ces quartiers, les enfants n'ont pas la place qu'ils devraient avoir, ni l'espace qu'ils ont le droit d'occuper dans l'espace public.

Nous avons dans les chapitres précédents, insisté sur le besoin qu'ont les enfants, de jouer, de s'amuser, la question que nous devons nous poser maintenant, c'est si ce besoin est comblé ? D'après nous, la réponse est que même si les enfants peuvent s'amuser de tout et de n'importe quoi, et que n'importe quel lieu et n'importe quelle situation peut être retournée par un enfant en jeu, les espaces que nos quartiers mettent à la disposition des enfants, n'offrent même pas aux enfants la sécurité nécessaire au tout premier besoin, qui est la sauvegarde de la vie.

Même si nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que les enfants sont malheureux en Algérie -il faudrait pour cela des études approfondies et pluridisciplinaires – nous pouvons dire que les autres besoins énumérés dans les chapitres précédents hormis le jeu, sont difficiles à combler dans la situation actuelle des quartiers. A moins de leur offrir des espaces sûrs où ils peuvent se rencontrer, le besoin qu'ils ont de se sociabiliser les uns avec les autres ne pourra s'accomplir, à moins de leur offrir des espaces étudiés ils ne pourront pas connaître de nouvelles expériences et de nouvelles sensations. Donc le premier rôle des adultes est d'offrir des espaces sûrs aux enfants pour qu'ils puissent s'épanouir, pour que les parents n'empêchent pas leurs enfants d'aller découvrir le monde par eux même. Pour essayer de trouver les solutions et essayer de remédier aux problèmes nous allons essayer de trouver les causes dans le prochain chapitre.

Chapitre VI : Les failles dans le processus de la production du cadre bâti

Introduction

VI-1 Les instruments d'urbanisme

VI.2 Législation algérienne

VI.3 Etude du processus de production du cadre bâti

Conclusion

Introduction

Descartes parle de la conception de la ville dans son livre où il explique qu'une ville doit émaner d'une seule main, d'une seule idée, d'une seule vision plutôt que de voir plusieurs concepteurs et plusieurs visions s'entrechoquer « ... *et souvent il n'y a pas tant de perfection dans les ouvrages composés de plusieurs pièces, et faits de la main de divers maîtres, qu'en ceux auxquels un seul a travaillé. Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommo-der, en faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins. Ainsi ces anciennes cités, qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues, par succession de temps, de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées, au prix de ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine, qu'encore que, considérant leurs édifices chacun à part, on y trouve souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres ; toutefois, à voir comme ils sont arrangés, ici un grand, là un petit, et comme ils rendent les rues courbées et inégales, on dirait que c'est plutôt la fortune, que la volonté de quelques hommes usant de raison, qui les a ainsi disposés* »¹⁹

En Algérie, la ville se construit presque « naturellement » si nous osons dire, elle essaye de répondre aux besoins de logement, de travail, et pour ce faire, les actes urbanistiques se font ponctuellement et individuellement les uns des autres, ce qui manque réellement c'est une vision d'ensemble qui régit une ville, une ville capable d'offrir tout le confort et l'épanouissement à ces habitants.

L'enfant algérien est délaissé par sa propre ville, les chapitres précédents nous l'ont malheureusement clairement démontré. La ville est dangereuse pour lui, un simple déplacement entre la maison et l'école, les jardins publics, ou aires de jeux ou encore plus grave dans son quartier, peut présenter de nombreux risques.

Il est incontestable que l'enfant est mis à l'écart, cet être qui consomme sans produire, peut-être est-ce là son plus grand tort !

Dans ce chapitre nous essayerons de comprendre la cause et surtout les responsables de ce grave problème qui touche les piétons en général, et les enfants urbains en particulier.

¹⁹ *Discours de la méthode, René Descartes, 1637 p*

Avant d'essayer de répondre à cela nous allons d'abord comprendre le processus de production du cadre bâti en milieu urbain. Nous avons vu dans les chapitres précédents l'évolution de l'urbanisme en Algérie et dans ce chapitre, nous nous attarderons sur les instruments en vigueur, et sur les acteurs de cette chaîne de production.

Nous rechercherons ensuite la faille, dans ce processus, et le responsable ou les responsables.

Nous avons parlé des instruments d'urbanisme en vigueur depuis 1991 en Algérie. C'est ces instruments qui sont supposés définir les règles d'urbanisme, pour le bien de la communauté et le bon développement de la ville.

Les instruments d'urbanisme, dont il s'agit dans ce chapitre sont les plans d'urbanisme proprement dit, c'est-à-dire ceux qui concernent l'échelle de la partie de ville, de la ville ou de l'agglomération. Dans l'environnement juridique Algérien d'aujourd'hui, ce sont le Plan d'Occupation de Sols (P.O.S) et la Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U), tels que définis par la loi : n°91-29-177 et n°91-29-178, du 28 mai 1991.

VI.1 Les instruments d'urbanisme

VI.1.1 Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU)

Est un plan directeur au sens classique du terme. Il est à la fois : un guide de gestion et de prévision pour les décideurs locaux (la commune), un programme d'équipement et d'infrastructures, pour la ville ou l'agglomération, et un zonage du territoire communal.

Le PDAU est un instrument intercommunal, il concerne l'échelle de la ville ou de l'agglomération, c'est aussi un instrument au long terme (15-20 ans) qui est initié par l'assemblée populaire communale (A.P.C)

Le PDAU a pour objectifs :

La rationalisation de l'utilisation des espaces urbains et périurbains.

Une mise en place d'une urbanisation protectrice des sites naturels, culturels et préventive pour la population contre les risques naturels.

La prévision de l'urbanisation future et de ses règles.

(a) Mécanismes de prévision :

Le PDAU détermine des entités urbaines, et prévoit leur évolution dans le temps, fixe les emplacements des projets d'intérêt général et d'utilité publique, détermine les limites des futures POS. Les différents types de secteurs sont :

Les secteurs urbanisés U : ce sont des secteurs déjà urbanisés. Dans ce cas le PDAU ne prévoit pas d'urbanisation, mais plutôt dans le cas où la situation l'exige, des transformations des caractères du tissu, sous forme de densification, de rénovation, de restructuration, de restauration et de réhabilitation.

Les secteurs à urbaniser AU : ce sont des secteurs appelés à connaître une forte urbanisation dans des délais plus ou moins longs mais ne dépassant pas dix ans.

Les secteurs d'urbanisation future UF : ce sont des secteurs appelés à connaître une urbanisation à long terme.

Les secteurs non urbanisables NU : Ce sont des secteurs du territoire urbain qui ne sont pas destinés à l'urbanisation à cause de contraintes particulières, zones protégées, zones à risques

Réservation de terrains pour certains projets et zones spéciales.

L'élaboration du PDAU se fait après un long processus en trois phases, la mise en place, la concertation et enfin une phase d'approbation et d'application. Mais il peut être révisé en cas de besoin.

VI.1.2 Le plan d'occupation des sols

Le POS est un instrument réglementaire de gestion urbaine et communale. Contrairement au PDAU, qui est un plan directeur, le POS est un plan de détail, dont les documents graphiques sont établis, selon leur nature au 1/2000^e, 1/1000^e ou 1/500^e.

Le POS est l'instrument qui nous intéresse le plus dans notre travail, parce que c'est l'instrument d'urbanisme réglementaire, c'est un vrai cahier des charges pour les constructeurs, et une référence réglementaire pour les pouvoirs publics locaux.

Le P.O.S a pour objectif de réglementer la multitude d'actes d'urbanisation individuels : construction, lotissement et démolition, et de les rendre conforme aux objectifs et orientation du projet communal contenu dans le P.D.A.U.

Un P.O.S est à la fois règlement et plan :

Le règlement est une partie écrite du dossier du POS se composant de trois éléments : rapport de présentation, règlement du POS proprement dit et des servitudes légales.

Il précise :

- La forme urbaine et les droits de construction et d'usage des sols ;
- La nature et l'importance de la construction ;
- Les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions ;
- Les espaces publics, les installations d'intérêt général, les voiries et les réseaux divers ;
- Les servitudes ;
- Les zones, sites, monuments historiques et terres agricoles à protéger.

(a) Le contenu des études

Le plan d'occupation des sols fixe l'échelle des documents et les prescriptions réglementaires de façon détaillée, de telle sorte que les demandes de permis de construire peuvent être traitées sur dossier.

Il est constitué d'un règlement et de documents graphiques.

Le règlement comprend une note de présentation et des règles.

La note de présentation doit contenir la justification du POS par rapport au PDAU et le programme retenu.

Le dossier doit comprendre la carte des contraintes géotechniques accompagnée d'un rapport.

Les règles doivent être fixées pour chaque zone homogène en tenant compte des dispositions particulières à certaines parties du territoire (littoral, terres agricoles, sites historiques et culturels, etc.).

Les prescriptions spécifiques (type de construction autorisé, implantation autorisée, surface constructible, COS, etc.) seront indiquées sur les plans pour chaque parcelle.

Les documents graphiques sont constitués de :

Plan de situation à l'échelle 1/2000^e ou 1/5000^e ;

Une ou plusieurs perspectives ou axonométries illustrant les formes urbaines et architecturales souhaitées ;

Une série de plans au 1/500 ou 1/1000 parmi lesquels :

Le plan topographique ;

La carte des contraintes géotechniques ;

Le plan de l'existant (bâti, VRD, voirie, servitudes) ;

Le plan de composition urbaine contenant toutes les prescriptions réglementaires ;

Le plan d'aménagement général précisant :

La délimitation des zones réglementaires homogènes ;

Les équipements et ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique ; La voirie et les réseaux divers à la charge de l'Etat et des collectivités locales ; Les espaces à préserver, à protéger.

(b) La révision du POS :

Les POS peuvent être révisés si :

Le projet urbain ou les constructions prévues n'ont été réalisées qu'au tiers (1/3) seulement du volume de construction autorisé ;

Le cadre bâti existant est en ruine, nécessite un renouvellement ou a subi des détériorations causées par des phénomènes naturels;

La majorité des propriétaires le demande passé un délai de cinq (05) ans après son approbation ;

La nécessité de création d'un projet d'intérêt national le requiert.

Leurs révisions sont approuvées dans les mêmes conditions et formes que celles prévues pour leur élaboration.

(c) Procédures administratives d'établissement et d'approbation du POS :

- **Initiation :** Président(s) de(s) l'Assemblée(s) Populaire(s) Communale(s) concernée(s) ;

- **Prescription :**

Délibération APC concernée(s) ;

Affichage durant un (01) mois au siège APC(s) ;

Notification au Wali ;

Notification aux différentes associations locales d'usagers qui disposent de quinze (15) jours pour faire connaître si elles veulent être associées à l'élaboration du PDAU ;

A l'issue du délai des 15 jours, un arrêté précise la liste des participants (administration, organismes publics, associations) devant être consultés sur le projet et pris par le(s) P/APC concerné(s) ;

- **Elaboration :** 06-12 mois ;

▪ **Adoption** :

Par délibération de l'APC (s) concernée (s) ;

Notification aux administrations publiques, organismes et services publics, associations et services de l'état concernés (distribution d'énergie et de l'eau, transport) qui disposent de 60 jours pour émettre leurs avis et observations ;

Mise à l'enquête publique (60 jours).

▪ **Approbation** :

Transmission au Wali pour avis dans un délai de 30 jours;

Approbation par délibération de l'APC concernée ;

Notification à la chambre de commerce, de l'agriculture, au Wali territorialement compétent, aux services de l'Etat chargé de l'Urbanisme de la wilaya concernée ;

Mise à la disposition du public.

(d) Réflexions sur les outils d'urbanisme en Algérie²⁰

Persistence de l'économie extravertie par une Polarisation du littoral :

Pendant la période coloniale, toute l'activité économique a été concentrée autour des grands centres urbains (Alger, Oran, Constantine et Annaba). A la période de l'indépendance, la politique menée par les pouvoirs publics en matière d'investissement n'a fait que suivre la logique coloniale ; ce qui a engendré la paupérisation du sud.

Cette situation de déséquilibre entre croissance urbaine et démographique a donné naissance à une urbanisation informelle avec des conséquences traduites par :

- Une urbanisation incontrôlable ;
- Une inadaptation des nouvelles activités au tissu urbain ;
- Une ruralisation de la ville ;
- Une prolifération de l'habitat illicite ;

²⁰ Dr DJEMILI Abderezak Séminaire sur la législation dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme El Eulma – 22 et 23 Juin 2011

- Une saturation progressive des infrastructures socio-économiques ;
- Un déséquilibre ville-campagne ;
- Une menace continuelle sur les terres agricoles ;
- Une dégradation de l'environnement.

Inadaptation des outils d'aménagement

On constate aujourd'hui avec amertume les effets pervers d'une absence de politique inter et intra urbaines durant quatre décennies. Cette carence a engendré une crise sociale (violences, délinquance et autres fléaux sociaux) dans l'espace urbain.

Les instruments de planification, d'aménagement et d'urbanisme se sont avérés inadaptés à la dynamique de la ville (des opérations de construction s'effectuent alors que les études ne sont pas encore achevées

Il existe une absence de coordination entre les différentes structures chargées de la mise en œuvre des outils d'aménagement et les autorités locales.

Les études se font en général dans les bureaux sans tenir compte des contextes et sans prendre en charge la dynamique de la ville et les nouveaux facteurs de développement.

Les interventions des pouvoirs publics ne tiennent pas compte des plans d'aménagement.

VI.2 Législations algérienne :

Après la lecture de la législation algérienne et des différentes lois touchant l'enfant et l'urbanisme nous remarquons un grand déficit en matière de textes régissant les aires de jeux et les espaces des enfants en général.

Nous avons cependant trouvé dans l'article 09 du chapitre I, du Décret exécutif n° 91_175 du 28 Mai 1991, définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction, qui mentionne que : « pour toute construction d'immeuble à usage d'habitation..., l'autorité qui délivre le permis de construire peut exiger la réalisation par le constructeur de réseaux de voiries, ...d'espaces libres, de plantation d'aires de jeux et de dispositifs de protection contre l'incendie »

Ce texte très général et isolé, ne fait que mentionner les espaces de jeux, mais n'en fait pas une obligation pour les constructeurs. Ce texte précise clairement que l'exigence de la réalisation, de réseaux de voiries, d'aires de jeu et d'espaces libre n'est pas automatique, que des permis peuvent être malgré l'absence de tous ces espaces.

VI.3 Étude du processus de la production du cadre bâti

Intéressons-nous à la production du cadre bâti comme processus d'édification. Cette étude nous permettra de trouver le maillon faible, s'il y en a ou la faille qui a fait que les enfants soient délaissés dans l'élaboration de ce processus.

Schématiquement, les acteurs constitués en 4 groupes sont représentés par :

1. L'administration du secteur public, autrement qualifiée de « décideurs », et souvent investie du rôle de **maître d'ouvrage** dans l'acte de bâtir.

2. La sphère de la conception organisée en bureaux d'études, « les spécialistes », qui ont le rôle de la **maitrise d'œuvre**.

3. La **réalisation** exécutée par le secteur des entreprises publiques et privées.

4. La « société civile » constituée par l'usager et dont une part contribue à la production du cadre bâti par le biais de l'auto construction.

Les trois premiers acteurs travaillent généralement en collaboration, le secteur public maître d'ouvrage (état, wilaya, ou commune tout dépend de l'ampleur du programme) lance une demande sous forme d'appel d'offre, qui est une procédure qui permet à un commanditaire (le maître d'ouvrage), de faire le choix de l'entreprise la plus à même de réaliser une prestation de travaux, et de services. Le but est de mettre plusieurs entreprises en concurrence. Le commanditaire met alors à disposition des concurrents le **cahier des charges** qui sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs pour s'assurer que tout le monde est d'accord. Il permet aussi de cadrer la ou les missions des acteurs impliqués. Le cahier des charges sert ensuite à sélectionner le prestataire et à organiser la relation tout au long du projet. Le cahier des charges est considéré comme un référentiel partagé par le prestataire et l'équipe interne, et décliné dans les documents contractuels.

Maintenant que nous avons compris comment se faisait la ville, par quelles étapes, grâce à quels instruments, nous allons étudier et essayer de comprendre pourquoi les enfants sont mis à l'écart. Est-ce un problème d'instruments, de maîtrise d'ouvrage, de maître d'œuvre ou de réalisation.

Maitrise d'ouvrage :

Nous avons en notre disposition quelques cahiers des charges que nous parcourons, le cahier des charges étant le document fourni par l'administration du secteur public, et donc les maitres d'ouvrages. Ce document fourni en principes tous les détails de la commande.

Nous lisons par exemple dans un cahier des charges des prescriptions techniques fonctionnelles applicables aux logements sociaux, des directives pour les maitres d'œuvres²¹ :

« Les objectifs recherchés à travers cette consultation doivent traduire la volonté du maître d'ouvrage à trouver les meilleures solutions de manière à répondre qualitativement à une production de logements. »

« Il s'agira de veiller principalement à :

Produire un cadre de vie cohérent et harmonieux et en parfaite intégration avec le lieu d'implantation ;

Améliorer la qualité architecturale et urbanistique de la ville ;

Viser l'introduction des nouvelles technologies du bâtiment et des systèmes constructifs de manière à réduire les délais et les coûts de réalisation. »

« L'architecture adoptée doit apporter les nuances, la souplesse, la variété qui permettront de satisfaire au mieux les exigences des habitants en termes d'esthétique et de confort et rendront le quartier agréable à habiter. »

²¹ Cahier des charges des prescriptions techniques fonctionnelles applicables aux logements sociaux, des directives pour les maitres d'œuvres

« Valoriser l'espace extérieur en créant la relation entre le bâti et l'environnement immédiat, cette relation doit être clairement matérialisée par des espaces hiérarchisés »

Nous retenons dans les premières directives de ce cahier des charges supposés être la référence dans la construction de logements sociaux, des phrases comme « répondre qualitativement à une production de logement », « cadre de vie harmonieux », « améliorer la qualité architecturale et urbanistique de la ville » que de phrases qui font rêver... Est-ce vraiment la réalité ?

Nous allons plus loin dans le document pour lire encore ce qui est en relation directe avec notre sujet d'étude, l'enfant dans la ville, quels espaces lui sont réservés ?

« Aménagements extérieurs dans le but de concevoir un projet fini et harmonieux, il y a lieu de :

· Prévoir un aménagement extérieur de qualité, avec un mobilier urbain adapté et des espaces verts tenant compte dans leur composition des spécificités climatiques locales et générales.

... Éviter la superposition des espaces réservés aux aires de jeu et circulations piétonnes avec celui de la circulation mécanique ;

· Tenir compte, dans l'aménagement des espaces, des personnes à mobilité réduite ;

· prévoir des aires de jeux et de détente pour les trois âges (aire de jeux, espaces de convivialité, de rencontre et de détente en réfléchissant les limites et les croisements) ;

· Prévoir des surfaces de stationnement en nombre suffisant, soit à raison d'un véhicule pour 02 logements à 02 véhicules pour 03 logements selon la localité ;

· Privilégier les espaces de regroupement par rapport aux espaces de circulation ;

· Prévoir, pour des considérations sanitaires et d'hygiène, des abris pour les dépôts d'ordures ménagères de façon à éliminer toute agression visuelle et nauséabonde

Nous ressentons dans ces directives une certaine volonté de bien faire, mais est ce vraiment cela ou est-ce des phrases qui se répètent et qui ont perdu toute signification dans la réalité.

Quelque chose nous saute aux yeux quand même en lisant le cahier des charges, c'est que les aires de jeux, de détente et de circulation sont mentionnés, mais sans aucun détail.

Pour la maîtrise d'œuvre la participation des maitres d'œuvre et des sociétés de réalisation, dans les interventions urbaines ne se fait qu'après une commande des maitres d'ouvrage qui sont dans ces cas les pouvoirs publics, une commande qui se fait sous forme d'appels d'offre ouverts aux bureaux d'étude et aux sociétés de réalisation avec pour document de référence le cahier des charges qu'ils sont obligés de suivre à la lettre.

Les détails sont pourtant extrêmement importants, cela oblige les maitres d'œuvre à ne pas négliger ces espaces, et surtout à ne pas les sous-estimer leur importance. Les maitres d'ouvrage insistant longuement sur le côté économique du projet, incitent les architectes et les réalisateurs à ne pas s'occuper des espaces extérieurs, qui ne sont pour eux pas « rentables ».

Conclusion :

L'objectif de ce chapitre était de faire ressortir les failles du processus de la production du cadre bâti, nous allons maintenant les mettre en évidence.

- * Les instruments de planification, d'aménagement et d'urbanisme se sont avérés inadaptés à la dynamique de la ville.
- * Les lois qui concernent les espaces des enfants sont quasiment absentes ou très insuffisantes et manquent également de rigueur.
- * Dans les cahiers de charges il y a absence de directives précises et de normes pour ce qui concerne le traitement des espaces extérieurs, ça se limite à un exposé vague de bonnes intentions qui ne trouvent pas leur traduction dans le modelage concret de l'espace.
- * Du fait même de l'absence de traduction pratique concrète de ces intentions, découle l'impossibilité de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle de conformité.
- * Un point très important dans la commande est le coût du projet que les bureaux d'études ne doivent en aucun cas dépasser au risque de voir leur candidature refusée immédiatement.
- * Dans le cahier des charges, les commandes sont détaillées, de la taille des pièces aux styles de fenêtres. Ce qui ne l'est malheureusement pas, c'est l'espace extérieur et ça devient donc la faille du projet.
- * Pour ne pas dépasser le budget alloué, les maîtres d'œuvres, les entrepreneurs délaissent les parties qui ne sont pas détaillées, et c'est ainsi que les espaces extérieurs, parmi eux les espaces de jeu des enfants, les voies de circulation piétonnes se retrouvent complètement abandonnés.

Recommandations

L'un des objectifs de cette recherche, est de donner des recommandations qui pourront servir à tous les acteurs constructeurs, modeleurs, et usagers de la ville.

Les recommandations que nous allons proposer s'aménagent en plusieurs niveaux qui s'organiseront comme l'a été le chapitre précédent qui concerne la recherche de la faille dans le processus du cadre bâti.

De notre étude a découlé que l'enfant est complètement absent de la réflexion de l'édification de la ville, si toutefois cette dernière existe. Le problème est malheureusement le même dans toutes les villes algériennes, même si nous retrouvons ici et là à quelques tentatives mais qui pour la plupart restent incomplètes, n'émanant pas d'une réflexion globale d'unité de voisinage, de quartier, de parcelle de ville ou de ville.

Les recommandations que nous allons donc donner s'adresseront d'abord aux grands décideurs. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les lois sont largement insuffisantes en matière d'aménagement extérieur, et particulièrement les espaces réservés aux enfants.

La première recommandation sera donc adressée aux décideurs, qui établissent les outils d'aménagement et d'urbanisme de la ville, que ces outils servent réellement à établir une vision globale qui dirige la conception de la ville au long et au court terme, et qu'elle soit suivie à la lettre par tous les acteurs concepteurs de la ville.

La deuxième recommandation à l'intention des décideurs est d'établir des textes de lois claires et détaillées, pour l'aménagement de la ville ; l'emplacement des équipements, les distances, les superficies etc...

Ces lois doivent être détaillées et surtout faire en sorte qu'elles soient suivies et appliquées.

Nous avons vu aussi les lacunes qui existent dans les maitrises d'ouvrage à travers les cahiers des charges. Nous avons vu que le problème subsistait non pas dans l'intention, mais dans la formulation de cette intention. Pour offrir un cadre de vie agréable aux habitants, il faudrait leur offrir des espaces extérieurs, avec des dimensions étudiées, avec un emplacement étudié, et avec un accès facile à tous, et surtout aux plus vulnérables d'entre eux.

Une fois les règles établies, dans les outils, dans la législation, et donc dans les commandes des maîtres d'œuvres, le maître d'œuvre n'aura qu'à les appliquer. Mais pour cela les architectes, les bureaux d'études devront faire preuve d'ingéniosité de créativité et de sens artistique pour offrir aux enfants des espaces agréables, pour qu'ils puissent s'épanouir en sécurité. Mais plus important encore, la place de l'architecte doit être reconsidérée, l'architecte ne doit plus être chainon dans le processus, mais il doit être un décideur et non un dessinateur, il ne doit plus être un alibi, celui qui délivre les signatures d'approbation, mais plutôt celui qui décide durant toutes les phases de la construction de la ville et qui établit les desseins.

Ce point-là relève un autre plus important qui concerne les architectes en Algérie. Nous tenions à relever la lacune dans leur formation. Il faudrait donc combler ce manque en incluant l'enfant comme usager spécial dans le programme de la formation des étudiants en architecture. Les architectes travailleraient donc avec plus d'aisance sur les espaces extérieurs consacrés aux enfants.

La recommandation précédente met en évidence la lacune de la formation en Algérie, qui ne touche pas seulement les architectes et les concepteurs en général, mais aussi les autres corps de métier qui travaillent à la réalisation de la ville. Nous parlons ici des entrepreneurs, des maçons, des plâtriers, des carreleurs etc... qui pour la plupart ne bénéficient pas du tout d'une formation et sont uniquement le fruit de l'apprentissage dans le tas. Il faudrait donc créer des cursus de formation spécialisée pour ces métiers-là, qu'ils apprennent les matériaux, les textures les couleurs, etc... et qu'ils soient par la suite capables de répondre aux exigences et aux demandes des maîtres d'œuvre.

Ces recommandations s'adressent surtout aux futures conceptions, mais que pouvons-nous faire pour améliorer ce qui existe déjà ?

Il faudrait savoir réutiliser les espaces résiduels des quartiers et aménager des espaces pour les enfants, en veillant à séparer la circulation et le stationnement automobile des jeux des enfants pour leur sécurité.

Il faudrait impérativement restaurer les voies de circulation piétonnes, et utiliser des matériaux adéquats, des matériaux plus résistants aux intempéries et aux chocs. Il faudrait aussi faire en sorte que les voies de circulations soient propriété des piétons, que toute personne essayant de se les approprier, en construisant ou autre soit réprimandée pour cela.

La dernière recommandation n'est ni d'ordre urbanistique ni législative, mais plutôt humanitaire, il faudrait éduquer les piétons, petits et grands il faudrait créer des rencontres, mettre en place des campagnes en masse qui apprendraient aux piétons leurs droits et leur obligations en milieu urbain.

Conclusion Générale

Dans ce travail, nous avons tenté d'accomplir les tâches suivantes :

- 1) Une ébauche très modeste de réflexion théorique sur le binôme enfant-ville.
- 2) Des observations de portions de l'espace urbain sis à Sétif avec pour question-guide la capacité d'aspects importants de ces espaces à répondre aux besoins des enfants.
- 3) Une analyse d'un des instruments de la planification urbaine, et visant à dégager le statut accordé aux enfants dans la conception de l'espace urbain.

1) L'ébauche théorique. Notre question est : les villes algériennes, telles qu'elles sont au présent, telles qu'elles continuent d'être conçues et produites, constituent-elles un espace qui répond aux besoins spécifiques de cette tranche de la société que sont les enfants ? Cette question nous a conduits à définir de façon aussi précise que possible les termes du binôme. Il y'a d'abord la notion de « villes algériennes » qui peut, de prime abord, être considérée comme une généralisation excessive, une abstraction incapable de rendre compte de l'infinie diversité des cadres de vie urbains en Algérie. Alger n'est pas à Adrar et à l'intérieur même de chacune ces villes, nous avons affaire à une grande variété de tissus urbains en constante évolution. En dépit de cette objection possible, nous avons jusqu'au bout considéré notre problématique comme légitime pour la raison essentielle suivante : le processus d'urbanisation en Algérie depuis l'indépendance, et particulièrement depuis la fin des années 70, est phénomène global *un* qui, mû par les même grands mécanismes, reproduit partout dans le pays les mêmes grands traits. Il se distingue d'abord par son extrême rapidité, rapidité que nous avons soulignée au tout début de ce travail. Il y'a tout simplement eu un renversement du rapport quantitatif population rurale – population urbaine ajouté à la croissance naturelle de la population laquelle a été multipliée par plus de 4 depuis 1962.

Un regard « philosophique » sur ce phénomène, c'est-à-dire un regard qui ne considère pas le bon sens et la volonté humaine comme vains et qui ne perd pas de vue les finalités humaines des productions humaines, verrait de la « hâte » et un déficit de raison dans ce « processus d'urbanisation ». Les « gens », c'est-à-dire les multiples acteurs impliqués dans ce processus, en particulier ceux qui en sont bénéficiaires, sont comme saisis par une frénésie de la construction qui laisse peu de place à la notion de bien public et encore moins à une création architecturale et urbaine réellement *pensées*. (Pour expliquer ce fait, il suffisait jusqu'au début des années 90 d'évoquer l'immensité des besoins à couvrir. Ce n'est plus le cas maintenant car le foncier « urbanisé » et le bâtiment, devenues activités extrêmement profitables ont ouvert le champ à des dérives spéculatives qui tendent à devenir le véritable

moteur de la croissance urbaine, une croissance privée de dessein du long terme pour la raison que la puissance publique est en train de perdre son statut de pourvoyeuse de vision et d'initiatrice des projets d'urbanisation pour devenir simple levier « administratif » actionné par les visées spéculatives.) On peut dire que nous ne sommes pas bâtisseurs de villes mais « producteurs » presque inconscients d'espace dit urbain. Cet espace obéit à des schémas, des règles et à des formats qui, tout en permettant de conserver un semblant d'ordre dans telle ou telle portion « urbanisée », sont incapables de produire cette harmonie d'ensemble une, vivante et diversifiée que doit être la ville.

L'enfant et ses besoins. Se poser la question de savoir si l'espace urbain tient compte et jusqu'à quel point des besoins spécifiques des enfants est « utiliser » cette tranche de la population comme « mesure », comme critère d'appréciation de la « qualité humaine » de la ville. C'est rappeler que l'urbanisme, c'est-à-dire l'art de bâtir les villes ne saurait être réduit à un processus standardisé, quasi-industriel, aveugle peut-on dire, de production d'espace urbain. C'est dire que « bâtir de la ville » n'est pas seulement ouvrir des boulevards et des rues adjacentes, « poser » des logements collectifs ou des lotissements et prévoir un cheminement pour les VRD. L'urbanisme, l'art de bâtir les villes doit, sous peine de perdre sa raison d'être, projeter dans le bâti-concret l'idéal de vie auquel la société aspire. Dans cet « idéal de vie pour tous », un idéal de vie pour les enfants doit trouver sa place. Cet idéal ne peut prendre forme sans une connaissance de « l'être » et des besoins de l'enfant. Cet « être » et ces besoins peuvent être dessinés en tenant compte de trois grandes dimensions : biologique, psychologique et sociale. La première et la seconde dimension peuvent être considérées comme « universelles » et constantes alors que la troisième change avec le contexte spatio-social. Celui-ci, grosso modo, peut être ramené à trois grands types : « traditionnel », « urbain primitif » et « urbain avancé ». Nous devons souligner ici que nous n'avançons pas de jugement de valeur ou de hiérarchie mais tentons simplement d'établir une typologie des modes de vie offerts aux enfants dans des contextes spatio-sociaux en constante évolution. Dans le contexte traditionnel, la vie sociale des enfants, elle-même marquée par l'intensité des liens sociaux « spontanés » au sein des mêmes groupes d'âge, est « enveloppée » par la communauté. Dans le second, marqué par l'urbanisation récente et l'explosion démographique, nous avons « beaucoup d'enfants dans les rues ». Nous retrouvons là la même intensité des liens sociaux entre enfants mais sans « l'œil vigilant de la communauté », avec un contrôle social moindre. (Un cas extrême d'absence ou de faiblesse de « contrôle » par la communauté adulte est le cas des « enfants de la rue », exemplifié par

le Gavroche de Victor Hugo et qu'on retrouve dans des pays comme le Brésil, l'Égypte, la Russie...Et peut-être l'Algérie)

Dans le troisième contexte, la vie sociale des enfants (déjà moins nombreux) tend à être, plus strictement encadrée par le biais d'institutions professionnelles et cela surtout durant les premiers âges. Les deux parents travaillent, le nombre de leurs enfants (1, 2 ou 3) est déterminé par le planning familial. Ils ont peu de temps pour s'occuper de leurs enfants et, dans un contexte d'atomisation de la vie sociale, du « chacun pour soi », de simple juxtaposition d'unités de logement et d'absence de la « communauté », ils confient leurs enfants à la crèche, au jardin d'enfants, à l'école, aux cours de soutien et aux organisations chargées de leur prodiguer des activités sportives, culturelles etc.

Nous devons souligner que cette succession chronologique de « modèles de vie sociale pour les enfants » ne fait que décrire de façon extrêmement simplifiée les tendances qui semblent dominer. Ces dernières n'ont rien d'inévitable car elles résultent essentiellement de nos grands choix politiques, économiques et urbanistiques. Nous pensons que l'architecte et l'urbaniste, s'ils ne peuvent rebâtir la société et ses modes de vie, peuvent apporter leur contribution à un dessein de vie sociale urbaine qui soit réellement pensé. Entre les deux extrêmes que sont « les enfants jetés à la rue » et « l'enfant robotisé, privé de vie sociale propre et d'autonomie », un troisième modèle, favorisant l'émergence d'une vie communautaire urbaine peut être conçu et mis en œuvre. *Ce modèle tend en fait à émerger de lui-même, spontanément, car là où les gens sont amenés à cohabiter dans un même espace de proximité immédiate, ils apprennent à se connaître et à tisser des liens. Ils deviennent voisins.* La densité et la qualité des liens de voisinage dépend, bien sûr d'un assemblage de structures de vies quotidiennes diverses mais pas que de cela. Le dessin même du bâti urbain peut, ou bien favoriser ou bien- dans un cas extrême- interdire l'émergence de cette *communauté urbaine qu'est l'unité de voisinage*. Il est par exemple assez clair que les projections rectilignes fuyantes asservies au diktat du réseau – en principe optimisé - de circulation routière (et qui font d'un ensemble d'habitation un simple lieu de passage vers d'autres lieux de la ville) ne favorisent pas l'éclosion d'une « houma » alors qu'un quartier conçu avec un cœur physique (sous forme de petit jardin de quartier par exemple) et vers lequel tous les regards, à partir de toutes les fenêtres (façades disposées en courbes concentriques par exemple) peuvent converger peut grandement aider à produire cette communauté douée d'âme et d'identité qu'est l'unité de voisinage. Cette conception, bien sûr, peut être étendue à toute la ville laquelle, sous peine de perdre son âme, doit être dotée d'un « cœur

physique »... Le gros problème ici est que nos « villes » ne sont pas « pensées », elles sont simplement faites sans qu'une philosophie de vie préside à leur « production »...

2) Les observations que nous avons faites sur des portions d'espace urbain à Sétif ne cherchent pas à « prouver » la validité de nos propos. Elles visent seulement à les illustrer. Ce sont des exemples et ces exemples auraient pu être démultipliés presque à l'infini... L'urbain nouveau en Algérie est presque partout le même. Dans cet urbain, l'enfant et ses besoins sont absents ou presque. On ne se les rappelle « qu'après coup », on constate par exemple que la circulation automobile présente un danger pour les grappes d'enfants qui sortent d'une l'école, on plante alors des « dos-d'ânes » pour parer à l'urgence... Où est située l'école par rapport au tissu urbain, quel espace l'entoure, quelle distance et quels obstacles doit parcourir l'enfant pour y accéder, quelle place occupe l'école dans l'espace physique de vie communautaire ? Ces questions ne sont pas encore posées chez nous parce que la production de « l'urbain » est conçue comme simple processus économique et technique dénué de tout projet philosophique de vie sociale... Nous nous sommes trouvés contraints de ne retenir parmi les besoins de l'enfant que ceux qui touchent à la protection de son intégrité physique, sa sécurité. Ce fait veut dire que les autres besoins sont tout simplement ignorés.

3) Notre examen d'un des instruments de la planification urbaine, à savoir le cahier des charges « standard » s'appliquant aux logements collectifs a fait ressortir le caractère vague et général du traitement prévu pour les portions et aspects tenant compte des besoins des enfants. Ce manque de précision, cette absence presque totale de spécification des formes laisse au promoteur toute latitude d'appréciation de ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Le constructeur peut même s'abstenir d'exécuter ces prescriptions, en principe obligatoires, sans que l'autorité publique puisse trouver à redire puisque cette autorité, au départ, est privée d'un dessein clair, *d'un dessin qui projette au moins sur papier ce qu'elle veut*. Il est clair que quand on ne sait pas ce qu'on veut, *on se prive de la possibilité même d'objecter à ce qu'on ne veut pas*.

Ce déficit dans un détail de la phase *conceptuelle* de la production du bâti urbain en Algérie, détail touchant aux besoins des enfants, renvoie à la problématique qui n'a cessé d'émerger d'elle-même, de s'imposer à nous de force peut-on dire, tout au long de notre enquête : la production de l'urbain en Algérie est-elle *pensée*, est-elle porteuse d'un dessein marqué par le souci des *finalités humaines de l'acte de bâtir* ?

Si la réponse à cette question est négative, il s'ensuivra que l'enfant n'est qu'une des « victimes » de nos façons de produire de la ville.

Bibliographie :

(s.d.). Récupéré sur www.villesamiesdesenfants.com / Centre de recherche Innocenti de l'Unicef .

<http://www.aroots.org/Une-definition-de-la-ville.html>. (2007, Mai 27). Récupéré sur www.aroots.org.

Site officiel du comité de développement de l'espace pour le jeu . (2009, 10 01). Récupéré sur <http://CODEJ;free//>.

Bärbel, P. J. (1972). *La représentation de l'espace chez l'enfant*. Paris: PUF.

Emmanuel, T. (s.d.). *Le prisme, approches contemporaines de l'espace urbain* . Paris, France.

Germanos, D. (s.d.). LA RELATION DE L'ENFANT A L'ESPACE URBAIN . *Arch. & Comport.*, pp. Vol. 11, no 1, p. 55 - 61.

Grenoble, A. (s.d.). <http://www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/>.

José, C. D. (1976). *Espaces de jeux*. Paris: Edition du centre national de la recherche scientifique.

Lauwe, C. d. (1987). *Espaces d'enfants*. ED Delval Cousset.

Liliane, M. (2000). *Imaginaire de jeux: L'enfant, le jeu, la ville* . Paris: Editions autrement .

Marie-José, C. d. (1976). *Enfant en-jeu*. Paris: Editions du centre national de la recherche scientifique.

Noschis, K. (s.d.). *L'enfant intérieur et la ville*. 1999: Ouvrage collectif acte du colloque international Architecture & Comportement, Volume 8 n°1 Monté Vérita.

Rousseau, J. (1796). *Emile ou de l'éducation oeuvres complètes de JJ. Rousseau*.

routière, M. d. (2008). <http://www.cnpsr.org.dz/>. Récupéré sur ETUDE STATISTIQUE DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION EN ALGERIE.

Tsoukala, K. (2001). *Image de la ville chez l'enfant*. Paris: Ed Anthropos .

walser, O. (2006). *(Eco) mobilité de l'enfant en milieu urbain*. lausanne: Institut de géographie Faculté des Géosciences et de l'Environnement Université de Lausanne.

Articles et documents (téléchargés)

ACTES du séminaire du 17 décembre 1999 organisé à Paris par le comité du programme mobilisateur 17 : "Déplacements non-motorisés" du groupe thématique Recherches stratégiques du Prédit avec le soutien du Club des villes cyclables, Formes urbaines du futur et mobilité non-motorisée.

Source : http://velorution.free.fr/debats/2005/11/05/formes_urbaines_du_futur_et_mobilite_non-motorisee.pdf

Association Transport Environnement ATE, Agir ensemble, sécurité et éco mobilité scolaire, Genève, 2003.

Source : http://www.ate.ch/content/cmscontent/101951_agir_ensemble.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE (Direction Générale Environnement), Villes d'enfants, villes d'avenir, 2002.

Source : <http://www.rue-avenir.ch/pdf/Villes%20d'enfants.pdf>

Sandrine, Approche psycho-environnementale de la mobilité spatiale quotidienne des enfants en milieux urbains, mars 2006.

Source : http://www.univ-lemans.fr/lettres/eso/TELECHARGEMENT/ESO_24/depeau.pdf

LAVADINHO Sonia et WINKIN Yves, Les territoires du moi : aménagement matériels et symboliques de la marche urbaine, article pour le colloque "Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance", Observatoire universitaire de la Ville et du développement durable, Université de Lausanne, 21-23 septembre 2005, 2005.

Source : http://www.geo.unige.ch/oum/articles/Lausanne_SLYW_versionfinale.pdf

Abstract

It is admitted that the modern city, an artificial creation of man, often of gigantic proportions, exists for the purpose of providing material and social conditions that allow its inhabitants and users to enjoy a level of well-being that is, if we believe in progress, higher than that of previous eras. But progress is more than simple quantitative growth.

For the last four decades, Algeria has witnessed an extremely rapid urban growth. Whatever the driving force of this growth (motivated at an earlier stage by legitimate needs but now mainly by the search for profit), it is not guided by a clearly stated philosophy of social life. In other words, it generates a state of disorder that loses view of the human ends which the building activity must seek.

The present work seeks to evaluate some of the results of urban growth in Algeria by analyzing them in the light of the needs of a particular strata of the population: the children. Children are the weakest and most vulnerable part of society and, at the same time, the most precious. This work is organized around three main focuses which are 1) An effort to gather what we have found best in theoretical knowledge regarding children, their "being" and their needs as these unfold in different social and spatial contexts. 2) The analysis of one of the instruments of urban planning, namely the (cahier des charges) and the specifications that seek to meet children's needs. 3) Observations of a number of urban settings in the city of Sétif, settings evaluated in the light of children's needs.

Comparison with what has been done in other countries to make urban planning meet children's needs has been used as a tool for evaluation.

A result of this investigation is that a primordial need of children, that of security, is yet to be met.

ملخص

المدينة إبداع بشري ذو أبعاد ضخمة وتزايد سكاني غير متوازن , يهدف إلى توفير معيشة سهلة ومريحة للإنسان, وهو الشيء الذي افتقده في حياته البدائية.

نسعى في المدينة الجزائرية, إلى استيعاب الكم السكاني الهائل النازح نحو المدن وذلك بنموي حضري متواصل قصد التخفيف من أزمة السكان التي نعيشها منذ عقود.

هذا النمو الحضري العشوائي ناتج عن التسابق لكسب الوقت والمادة, لكن بسبب هذا النمو العمراني فان الممارسات اليومية الغير مسؤولة لبعض سكان المدينة تؤثر سلبا على الطفل.

أولاً: بمطابقة الفضاء الحضري مع احتياجات و خصوصيات الطفل نكتشف أنه غير ملائم ولا يتماشى مع مسيرة الطفل, نرى هذا من خلال عينة منتقاة من مدينة سطيف, تم اختيارها لتنوع أشكالها المعمارية و موقع أحيائها الكائن بقلب المدينة .

التركيز في العمل, يكون في عملية بناء المدينة, بناء على الأخطاء التي أوجدت الوضع الراهن على حساب المستعملين الصغار أي الأطفال,وضعية أثرت سلبا على تحركاتهم ولعبهم.

سوف يطرح هذا العمل أكثر من تحليل معمق بل استنتاج ميداني و دراسة شاملة للفضاءات المستعملة من طرف الطفل في حياته اليومية.

من خلال هذا العمل المتواضع, نهدف إلى إبراز أهمية هذا الموضوع و العمل على أن يؤخذ بعين الاعتبار لتستفيد منه الأجيال القادمة.